Quatre-vingtième année. — N° 62. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 11 Mars 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Edition des Lois et Décrets et des Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-398 du 10 mars 1948 portant application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 (p. 2474).

Loi n° 48-399 du 10 mars 1948 portant amélioration du régime de sécurité sociale des ouvriers mineurs (p. 2474).

Loi n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie (p. 2474).

Loi n° 48-401 du 10 mars 1948 réglementant le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles (p. 2475).

Loi n° 48-402 du 10 mars 1948 complétant la loi n° 46-2423 du 30 octobre 1946 attribuant aux évadés la médaille des évadés et des droits y afférents (p. 2476).

Loi n° 48-403 du 10 mars 1948 coordonnant le régime de l'ordonnance du 2 février 1945 avec les régimes de retraites des lois des 14 avril 1924, 29 juin 1927 et 21 mars 1928 (p. 2476).

Loi n° 48-404 du 10 mars 1948 introduisant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la loi du 9 mars 1941, validée et modifiée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement (p. 2476).

Loi n° 48-405 du 10 mars 1948 simplifiant les surtaxes locales temporaires perçues par la Société nationale des chemins de fer français sur certaines catégories de transports (p. 2477).

Loi n° 48-406 du 10 mars 1948 modifiant les articles 23 et 25 de la loi validée du 29 décembre 1942 relative à la revision des pensions abusives (p. 2477).

(1 f.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 48-407 du 10 mars 1948 modifiant le décret du 12 avril 1945 portant création d'un comité interministériel et d'un haut comité consultatif de la population et de la famille (p. 2477).

Arrêté portant nomination de membres du haut comité consultatif de la population et de la famille (p. 2478).

Ministère de la justice.

Décrets des 9 et 10 mars 1948 portant promotions, nominations, réintégration, maintien en activité et acceptations de démissions :

Magistrature (p. 2478).

Justice musulmane (p. 2479).

Suppléants de juges de paix (p. 2479).

Officiers ministériels (p. 2479).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 5 mars 1948 relatif à la gestion du personnel, du matériel et du budget des services français d'administration et de contrôle en Allemagne (p. 2493).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 10 mars 1948 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Marcq-en-Barœul (p. 2480).

Ministère des forces armées.

Arrêtés portant intégration, nomination et avancement (administration centrale de la guerre et administration centrale de la marine) (p. 2480).

Listes des désignations pour campagne (tour colonial des officiers mariniers) (p. 2481).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté portant intégration (administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques) (p. 2492).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 8 mars 1948 portant institution d'un comité technique paritaire central à l'office national interprofessionnel des céréales (p. 2492).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 5 mars 1948 portant répartition de crédits entre différents ministères au titre de la célébration du centenaire de la révolution de 1848 et de la seconde République ainsi que du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France (p. 2492).

Arrêtés portant promotions et nominations (officiers de l'instruction publique et officiers d'académie) (p. 2493).

Arrêté portant transfert d'un professeur (enseignement supérieur) (p. 2493).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 8 mars 1948 modifiant l'arrêté du 11 décembre 1947 fixant la composition du comité technique paritaire à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population (p. 2493).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2493).

Conseil de la République. — Convocation de commission. — Réunions de bureau et de commission (p. 2496).

INFORMATIONS RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 2496).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (premier degré) dans les lycées et collèges en 1948 (p. 2497).

Annonces (p. 2498).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 22 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 10 mars 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 637).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-398 du 10 mars 1948 portant application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Sont rendues applicables aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 prorogeant jusqu'à une date, qui sera fixée par décret, l'application des dispositions du décret du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant, en temps de guerre, l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

LOI n° 48-399 du 10 mars 1948 portant amélioration du régime de sécurité sociale des ouvriers mineurs.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 123, 133, 134, 138, 147, 148, 152, 154, 164 et 171 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 sont modifiées ainsi qu'il suit:

A l'article 123: les chiffres de 19.440 F et 2.720 F sont remplacés respectivement par les chiffres de 25.300 F et 3.540 F.

A l'article 133: le chiffre de 64.800 F est remplacé par celui de 84.000 F.

A l'article 134: le chiffre de 10.800 F est remplacé par celui de 16.800 F.

A l'article 138: les chiffres de 4.320 F et 1.440 F sont remplacés respectivement par ceux de 5.700 F et 1.900 F.

A l'article 147: les chiffres de 64.800 F et 2.160 F sont remplacés respectivement par ceux de 84.000 F et 2.800 F.

A l'article 148: les chiffres de 32.400 F et 2.160 F sont remplacés respectivement par ceux de 42.000 F et 2.800 F.

A l'article 152: les chiffres de 48.120 F, 40.520 F et 32.400 F sont remplacés respectivement par ceux de 63.200 F, 52.680 F et 42.000 F.

A l'article 154: les chiffres de 32.400 F, 48.120 F et 24.720 F sont remplacés respectivement par ceux de 42.000 F, 63.200 F et 31.560 F.

A l'article 164: le chiffre de 1.970 F est remplacé par celui de 2.530 F.

A l'article 171: le chiffre de 1.460 F est remplacé par celui de 1.895 F.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er entreront en vigueur à la date du 1er mars 1948; toutefois, pour la période allant du 1er décembre 1947 au 1er mars 1948, les bénéficiaires des prestations invalidité, vieillesse et décès (pensions de survivants) prévues par le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946, à l'exception de celles visées à l'article 149 dudit décret, ont droit à un supplément égal à 30 p. 100 des arrérages afférents à cette période.

D'autre part, pour les décès survenus entre le 1er décembre 1947 et le 1er mars 1948, le montant de l'allocation au décès et celui des majorations pour orphelin de moins de seize ans, prévus par l'article 123 du décret susvisé, sont portés respectivement à 25.300 F et 3.540 F.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.
Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

LOI n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — En vue d'assurer la meilleure utilisation thermique des différentes ressources du pays en énergie, des décrets, pris en conseil des ministres, sur la proposition du ministre de la production industrielle, chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'utilisation de l'énergie, pourront notamment:

a) Imposer pour l'équipement ou la reconstruction d'importantes unités thermiques une consultation préalable de l'administration sur le choix de la source d'énergie et sur son mode d'utilisation.

L'administration devra faire connaître son avis motivé dans un délai maximum de trois mois à dater de la réception de la demande.

A défaut de réponse dans ce délai, la demande sera considérée comme ayant reçu un avis favorable;

b) Assurer la publication de normes de construction, d'installation, de fonctionnement et de rendement de certaines catégories d'appareils thermiques;

c) Imposer aux constructeurs et aux utilisateurs, en vue de les obliger à se conformer à ces normes, les vérifications et contrôles de leurs appareils, à la diligence et aux frais des chefs d'entreprise, par des experts ou organismes agréés par le ministre de la production industrielle;

d) Déterminer les catégories d'installations et de consommateurs qui seront soumises en tout ou partie aux dispositions du présent article.

Art. 2. — Il est institué auprès du ministre de la production industrielle un comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

Un décret fixera les attributions et le fonctionnement du comité qui sera obligatoriement consulté sur l'élaboration et la modification des décrets réglementaires et de toutes mesures prises en application de la présente loi.

Art. 3. — Les chefs des arrondissements minéralogiques sont, en ce qui concerne l'application de la présente loi, les délégués du ministre de la production industrielle. Sous leur autorité, les ingénieurs et agents du service des mines et les fonctionnaires d'autres administrations de l'Etat spécialement habilités à cet effet peuvent procéder à toutes vérifications et constatations utiles dans les établissements soumis à la loi et y ont libre accès.

Art. 4. — Est puni d'une amende de 1.000 F à 1 million de francs, tout usager, constructeur, importateur, installateur ou revendeur qui a contrevenu à la

présente loi, aux décrets et décisions pris pour son application. En cas de récidive, l'amende peut être portée à 10 millions de francs; le contrevenant est, en outre, passible dans ce cas d'une peine d'emprisonnement de six jours à un mois.

Sont punis d'une amende de 1.000 F à 10.000 F et en cas de récidive, de 10.000 F à 100.000 F, ceux qui auront mis obstacle à l'accomplissement des missions définies à l'article 1er (§ c) et à l'article 3.

En outre, le ministre de la production industrielle peut, l'intéressé entendu et sur avis conforme du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie prononcer:

1° La saisie et la confiscation des appareils construits, importés ou mis en vente en infraction aux dispositions de la présente loi, des décrets et décisions pris pour son application;

2° La restriction ou la suppression des contingents de sources d'énergie à tout usager qui ne se sera pas conformé, dans les délais impartis, aux prescriptions de la présente loi, des décrets et décisions pris pour son application.

Art. 5. — Les infractions à la présente loi, aux décrets et décisions pris pour son application sont constatées par les officiers de police judiciaire, ainsi que par les fonctionnaires et agents désignés à l'article 3.

Art. 6. — Des décrets pris sur le rapport du ministre de la production industrielle fixeront les modalités d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

LOI n° 48-401 du 10 mars 1948 réglementant le temps de travail et le repos hebdomadaire dans les professions agricoles.

Après avis du Conseil économique,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le temps de travail légal des ouvriers agricoles et similaires définis ci-après, de l'un et de l'autre sexe et de tout âge, est limité à deux mille quatre cents heures par année de trois cents journées de travail.

Il sera réparti par périodes, selon les nécessités de la région et de la culture, suivant une certaine moyenne horaire journalière.

Art. 2. — Sont visés par l'article 1er de la présente loi les salariés des exploitations agricoles et connexes non couvertes par la loi du 21 juin 1936 sur la limitation du temps de travail dans l'industrie et le commerce, et notamment tous les salariés des exploitations visées dans les paragraphes 1°, 2° et 4° de l'article 1er du décret-loi du 30 octobre 1935, ainsi que les entreprises de battages et travaux agricoles, quel que soit le régime juridique des établissements en cause, qu'ils soient privés ou publics.

Art. 3. — Les heures supplémentaires devront être justifiées par des travaux urgents et les nécessités en main-d'œuvre et leur rétribution sera majorée de 25 p. 100 pour celles qui seront effectuées en plus de la durée mensuelle ou saisonnière réglementaire du travail, sans préjudice d'autres avantages pouvant être accordés à la suite d'accords conclus entre patrons et ouvriers ou introduits dans les règlements paritaires de travail.

Cependant, pour tenir compte des nécessités actuelles de la production, des conditions locales de la culture ou de l'élevage et de la pénurie de main-d'œuvre, les heures supplémentaires n'entreront en vigueur qu'après fixation par des arrêtés préfectoraux des modalités d'application de la présente loi qui pourront prévoir, sur avis des commissions paritaires de travail départementales, constituées en vertu de l'ordonnance n° 45-1190 du 7 juillet 1945, des dérogations à la limitation de 2.400 heures.

Art. 4. — Dans le cas où, par suite des us et coutumes ou en vertu d'accord conclu entre ouvriers et patrons ou en commissions paritaires, le temps de travail est inférieur à celui prévu par la présente loi, les conditions en vigueur seront maintenues de droit.

Art. 5. — Chaque semaine, l'ouvrier agricole ou similaire aura droit à un jour de repos à prendre le dimanche; toutefois en ce qui concerne le personnel strictement nécessaire aux soins du bétail, le travail du dimanche pourra être admis par roulement. Cependant, le jour de repos devra tomber le dimanche au moins deux fois par mois.

L'ouvrier ayant travaillé le dimanche ou les jours fériés pour assurer les soins aux animaux aura droit à un repos compensateur ou à un congé supplémentaire égal au temps passé le dimanche ou jour férié.

Dans les circonstances exceptionnelles, le travail du dimanche pourra être admis; dans ce cas, une journée de repos compensateur devra être octroyée dans le mois en cours.

Toutefois les bergers et vachers n'ayant pas bénéficié de leur repos compensateur auront droit à un jour de congé supplémentaire pour chaque journée assurée le dimanche ou jour férié.

Dans ce cas, les jours de congé supplémentaires correspondant au repos compensateur devront être groupés et pourront être cumulés avec le congé annuel.

Art. 6. — Toutes les dispositions contraires à la présente loi prévues par contrat collectif, par contrat individuel, par règlement de commission paritaire notamment, sont nulles et non avenues.

Art. 7. — Les modalités d'application de la présente loi sont fixées par département, par des arrêtés préfectoraux, après avis des commissions paritaires et après ratification par les ministres de l'agriculture et du travail.

Pour la fixation de ces modalités, et notamment en ce qui concerne le repos hebdomadaire, les commissions paritaires tiendront spécialement compte des usages locaux concernant les servantes de fermes, les ouvriers agricoles logés et nourris partageant la vie familiale de l'exploitant ainsi que les vachers et les bergers.

Ces arrêtés devront être pris au plus tard dans les quatre mois suivant la date de la promulgation de la loi.

Art. 8. — Les infractions à la présente loi seront poursuivies devant le tribunal de simple police et passibles d'une amende de 60 F à 180 F.

L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a de personnes employées dans des conditions contraires aux stipulations de la présente loi.

En cas de récidive, les contrevenants seront poursuivis devant le tribunal correctionnel et punis d'une amende de 200 F à 1.200 F.

Il y a récidive lorsque, dans les quatre-vingt-dix jours antérieurs au fait poursuivi, le contrevenant a déjà subi une condamnation pour délit identique.

En cas de pluralité des contraventions entraînant les peines de récidive, l'amende est appliquée autant de fois qu'il a été relevé de nouvelles contraventions.

Art. 9. — Les contrôleurs des lois sociales sont habilités concurremment avec les officiers de police judiciaire non élus à constater les infractions à la présente loi dans des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve du contraire.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

LOI n° 48-402 du 10 mars 1948 complétant la loi n° 46-2423 du 30 octobre 1946 attribuant aux évadés la médaille des évadés et les droits y afférents.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 3, alinéa *a*, de la loi n° 46-2423 du 30 octobre 1946 est complété comme suit:

« Cependant, la frontière de fait, imposée par les autorités occupantes entre l'Alsace et la Lorraine annexées de fait, et le reste de la métropole sera considérée comme une ligne douanière en faveur de ceux qui se sont soustraits à l'incorporation de force dans la Wehrmacht ou au service obligatoire du travail s'ils remplissent également les conditions de l'article 5 de la présente loi ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

LOI n° 48-403 du 10 mars 1948 coordonnant le régime de l'ordonnance du 2 février 1945 avec les régimes de retraites des lois des 14 avril 1924, 29 juin 1927 et 21 mars 1928.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les fonctionnaires, ouvriers et agents de l'Etat soumis aux régimes spéciaux de retraites institués par les lois des 14 avril 1924, 29 juin 1927, 21 mars 1928 et les textes qui les ont modifiées ou complétées, ont droit ou ouvrent droit aux avantages prévus par l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée, dans les conditions fixées par un décret pris sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre des finances.

Art. 2. — Est expressément constatée la nullité de l'acte dit loi du 18 septembre 1941, sous réserve du maintien, dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article 1er ci-dessus, des droits acquis par les fonctionnaires, ouvriers et agents ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans avant le 1er janvier 1945.

Art. 3. — Les avantages résultant du décret prévu à l'article 1er prendront effet de la même date que ceux qui sont accordés aux vieux travailleurs par la législation générale.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

LOI n° 48-404 du 10 mars 1948 introduisant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle la loi du 9 mars 1941, validée et modifiée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — La loi du 9 mars 1941 sur la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement, validée et modifiée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, est mise en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et y sera appliquée sous réserve des dispositions ci-après.

Art. 2. — La commission communale de réorganisation foncière et de remembrement est présidée par le juge du tribunal cantonal ou, à son défaut, le juge du tribunal cantonal du canton voisin, désigné par le premier président de la cour d'appel du ressort. Elle comprend, en sus des membres prévus par l'article 2 de la loi du 9 mars 1941, le juge du Livre foncier dans le ressort duquel se trouve la commune intéressée.

Art. 3. — Pour l'application du paragraphe B, 1°, de l'article 7 de la loi du 9 mars 1941, l'état parcellaire des propriétés sera établi d'après le cadastre, le Livre foncier et ses références, notamment les droits réels y inscrits.

Art. 4. — L'article 23 de la loi du 9 mars 1941 est ainsi complété:

« La commission communale peut, en outre, décider que les parcelles incluses dans le périmètre de remembrement seront obligatoirement soumises à l'abornement ».

Art. 5. — Les résultats du remembrement incorporés aux documents cadastraux en vertu de l'article 26 de la loi du 9 mars 1941, le seront également au Livre foncier.

Art. 6. — Pour l'application de l'article 35 de la loi du 9 mars 1941, il est stipulé que les dispositions de l'article 426 du code du timbre et des articles 656, 657 et 658 du code de l'enregistrement, en tant qu'elles ne sont pas déjà applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, sont mises en vigueur dans ces départements.

Les actes, pièces et contrats qui sont dispensés des droits d'enregistrement par application des articles 656 et 657 du code de l'enregistrement, sont également dispensés des frais de justice perçus dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, en application de la loi locale sur les frais de justice du 6 décembre 1899 modifiée par la loi du 6 janvier 1932.

Art. 7. — Outre les textes abrogés par l'article 38 de la loi du 9 mars 1941, sont abrogées toutes dispositions de droit local contraires à la présente loi, et notamment celles de la loi locale du 30 juillet 1890 sur les associations syndicales autorisées ayant pour objet le redressement des chemins d'exploitation ou d'exécution des travaux d'irrigation et de drainage avec remembrement.

Toutefois, à titre transitoire:

1° Les remembrements entrepris suivant les dispositions de la loi locale du 30 juillet 1890, dont la liste proposée par la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement sera arrêtée par décision commune des ministres des finances et de l'agriculture, seront achevés suivant les dispositions de ladite loi, la commission départementale susvisée se substituant à la commission de remembrement créée par l'article 2 de l'ordonnance locale du 29 septembre 1891.

Toutes les autres associations syndicales déjà constituées seront dissoutes et les opérations de remembrement seront poursuivies dans les conditions fixées par la présente loi;

2° Dans les communes où, pendant l'occupation, des opérations de remembrement auront être entreprises sous l'empire de la législation allemande, mais non terminées, ces opérations seront reprises dans les conditions fixées par la présente loi.

Dans les cas où elles auront été rendues définitives, elles seront placées de plein droit sous le régime de la loi du 9 mars 1941, notamment en ce qui concerne l'exécution des travaux annexes au remembrement, la constitution de l'association foncière prévue à l'article 25 et les dispositions de l'article 31 de ladite loi. Si ces remembrements donnent lieu à contestation de la part des intéressés, ils pourront, sur avis de la commission départementale de réorganisation foncière et de remembrement, être revisés suivant les dispositions de la présente loi.

Sur avis de ladite commission, le préfet pourra, après avoir consulté l'ingénieur en chef du génie rural, constituer la commission communale prévue à l'article 2 pour la revision des opérations.

Art. 8. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

LOI n° 48-405 du 10 mars 1948 simplifiant les surtaxes locales temporaires perçues par la Société nationale des chemins de fer français sur certaines catégories de transports.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — A dater de la promulgation de la présente loi, le transport par les services de la Société nationale des chemins de fer français des voyageurs, bagages et chiens accompagnés est soumis en ce qui concerne les surtaxes locales temporaires aux prescriptions suivantes:

Aucune surtaxe locale temporaire ne peut être réclamée à raison de la destination.

Le montant des surtaxes est fixé à un nombre entier de francs.

Le transport des chiens accompagnés donne lieu à la perception des mêmes surtaxes que celui des voyageurs de 3e classe de même provenance.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent sont applicables de plein droit aux surtaxes locales temporaires en vigueur. En conséquence, des arrêtés du ministre des travaux publics et des transports apporteront aux décrets qui les ont instituées les modifications que comportent la suppression des perceptions prévues à raison de la destination, l'arrondissement des tarifs au franc supérieur et l'extension aux chiens accompagnés des surtaxes de la 3e classe des voyageurs.

Dans le cas où le rendement de l'ensemble ainsi adapté des surtaxes ayant la même affectation ne sera pas suffisant pour couvrir les annuités des emprunts correspondants, les collectivités ou établissements emprunteurs pourront obtenir dans les conditions de droit commun le relèvement de leurs taux et la prolongation de la durée de leur perception.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

LOI n° 48-406 du 10 mars 1948 modifiant les articles 23 et 25 de la loi validée du 29 décembre 1942 relative à la revision des pensions abusives.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'article 23 de la loi validée du 29 décembre 1942 est abrogé.

Art. 2. — L'article 25 de la loi validée du 29 décembre 1942 est rédigé comme suit:

« La commission supérieure statue sur mémoire, après lecture et discussion des conclusions établies par les rapporteurs désignés à l'article 22 ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 48-407 du 10 mars 1948 modifiant le décret du 12 avril 1945 portant création d'un comité interministériel et d'un haut comité consultatif de la population et de la famille.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Lors de la parution du décret du 12 avril 1945 portant composition du haut comité consultatif de la population, M. Sauvy était secrétaire général à la population et à la famille au ministère de la santé. A ce titre il était de droit membre du haut comité avec voix délibérative.

M. Sauvy étant devenu directeur de l'institut national d'études démographiques ne fait donc plus partie actuellement du haut comité qu'avec voix consultative. Etant donné la compétence de M. Sauvy, il y aurait intérêt à le nommer membre du haut comité, ce qui porterait à dix, au lieu de neuf, le nombre des membres.

Il y a lieu par ailleurs de modifier le titre du représentant du ministère de la santé et population: M. Rain, successeur de M. Sauvy, est directeur général, et non secrétaire général.

Le décret ci-joint et un arrêté répondent à ces nécessités. Ils permettraient à M. Sauvy de participer aux prochaines réunions du haut comité.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 12 avril 1945 portant création d'un comité interministériel et d'un haut comité consultatif de la population et de la famille,

Décrète:

Art. 1er. — Le nombre des membres du haut comité consultatif prévu à l'article 4 du décret du 12 avril 1945 susvisé est porté de neuf à onze.

Art. 2. — Les ministres de la santé publique et de la population, des finances et des affaires économiques, de l'intérieur, du travail et de la sécurité sociale, de

l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la populatoin,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Haut comité consultatif de la population et de la famille.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 12 avril 1945 portant création d'un comité interministériel et d'un haut comité consultatif de la population et de la famille,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du haut comité consultatif de la population et de la famille:

M. Pernot (Georges), conseiller de la République.

M. Sauvy (Alfred), directeur de l'institut national d'études démographiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

SCHUMAN.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 9 mars 1948 portant nominations dans la magistrature.

Par décret en date du 9 mars 1948, M. Sodini, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oudjda, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Casablanca, en remplacement de M. Touze, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Largentière.

Décret du 9 mars 1948 portant nominations de magistrats.

Par décert en date du 9 mars 1948, sont nommés:

Juge au tribunal de première instance de Philippeville, sur sa demande, M. Mabire, juge au tribunal de première instance de Guelma, en remplacement de M. Bauzil, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Coutances.

Juge au tribunal de première instance de Guelma, M. Urbani, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Mabire.

Juge au tribunal de première instance d'Orléansville, M. Halluy, juge de paix d'Orléansville, en remplacement de M. Dubos, dont la démission est acceptée.

Juge au tribunal de première instance de Blida, M. Tonneau, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Couchoud, dont la nomination a été rapportée.

Juge au tribunal de première instance de Tiaret, M. Llabador, juge de paix d'Inkermann, en remplacement de M. Legendre, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Blida.

Juge au tribunal de première instance de Guelma, M. Doumeyrou, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Berard, dont la nomination a été rapportée.

Juge au tribunal de première instance de Batna, M. Pfender, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Lazard, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Pont-l'Evêque.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Antona, juge de paix de Tablat.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Lowe, juge de paix de Bordj-Menaïel.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Mouiel, juge de paix de Boghari.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Fillatreau, juge de paix de Périgotville.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Castels, juge de paix d'Ain-Beids.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Bousquet, juge de paix de Zemmora.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Weiss, juge de paix de Bougie.

Décret du 9 mars 1948 portant acceptation de la démission d'un magistrat.

Par décret en date du 9 mars 1948, la démission de M. Loiseau, conseiller à la cour d'appel de Paris, détaché au commissariat général des affaires allemandes et autrichiennes, est acceptée.

Décret du 10 mars 1948 portant nominations dans la magistrature.

Par décret en date du 10 mars 1948, sont nommés:

Avocat général près la cour d'appel de Lyon, M. Donnart, procureur de la République près le tribunal de première instance de Brest, en remplacement de M. Souppe, qui a été nommé président de chambre à la cour d'appel de Lyon.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Brest, M. Mengin, avocat général près la cour d'appel de Caen, en remplacement de M. Donnart.

Avocat près la cour d'appel de Caen, sur sa demande, M Lesage, avocat général près la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Mengin.

Avocat général près la cour d'appel de Douai, M. du Colombier, substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Lesage.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai, M. Faber, procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avesnes, en remplacement de M. du Colombier.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avesnes, M. Vincens, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Faber.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, sur sa demande, M Courcol, procureur de la République près le tribunal de première instance de Rethel, en remplacement de M. Vincens

Substitut du procureur général près la cour d'appel d'Aix, M. Feuillet, procureur de la République près le tribunal de première instance de Tarascon, en remplacement de M. Fenie, qui a été nommé juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Tarascon, M. Minjaud, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Tarascon, en remplacement de M. Feuillet.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux, sur sa demande, M. Chevrou, procureur de la République près le tribunal de première instance de Lesparre, en remplacement de M. Gleizes, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Bordeaux.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lesparre, M. Preziosi, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Saintes, en remplacement de M. Chevrou.

Substitut du procureur de la République de 2e classe (poste créé) près le tribunal de première instance de Verdun, M. Gulphe, substitut du procureur de la République de 2e classe détaché au ministère de l'éducation nationale pour exercer les fonctions de chargé de cours des facultés de droit et dont le détachement a pris fin à compter du 1er février 1947.

Décret du 10 mars 1948 portant nominations dans la magistrature.

Par décret en date du 10 mars 1948, sont nommés:

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Bressuire, M. Chevallier, procureur de la République près le tribunal de première instance de Mayenne, en remplacement de M. Desiry, qui a été nommé juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Mayenne, sur sa demande, M. Choplin, juge au tribunal de première instance de Strasbourg, en remplacement de M. Chevallier.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon, sur sa demande, M. Rolland, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Etienne, en remplacement de M. Douzans, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulouse.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Etienne, M. Birr, substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Belfort, en remplacement de M. Rolland.

Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Belfort, sur sa demande, M. Briqueler, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Baume-les-Dames, en remplacement de M. Birr.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Auxerre, M. Sauret, procureur de la République près le tribunal de première instance de Neufchâtel, délégué au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Mariotte, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Neufchâtel, M. Caron, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance d'Evreux, en remplacement de M. Sauret.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Falaise, M. Rouelle, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Saint-Lô, en remplacement de M. de Cazeneuve, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Vire.

Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Grasse, sur sa demande, M. Rouede,

substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Périgueux, en remplacement de M. Mossy, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Périgueux, M. Montagne, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Poitiers, en remplacement de M. Rouede.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Nevers, M. Mazabraud, juge de 3e classe au tribunal de première instance d'Aubusson, en remplacement de M. Tardivat, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Amiens.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Verdun (poste créé), sur sa demande, M. Touzet, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Foix, qui est maintenu délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

Substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Foix, M. Ricard, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Toulouse, en remplacement de M. Touzet.

Décret du 10 mars 1948 portant acceptation de démission d'un magistrat.

Par décret en date du 10 mars 1948, la démission de M. Dupont, procureur de la République près le tribunal de première instance de Péronne, est acceptée

Décret du 9 mars 1948 portant promotion d'un cadi.

Par décret en date du 9 mars 1948, M. Bouteliba (Chérif), cadi de 2e classe à El-Milia, inscrit sous le n° 1 au tableau d'avancement de l'année 1948, est promu à la première classe de son grade, en remplacement numérique de M. Hadj Hamdi, cadi à Teniet-el-Haad, qui a été élevé à une classe supérieure.

Décret du 9 mars 1948 portant promotion d'un cadi.

Par décret en date du 9 mars 1948, M. Hadj Hamdi, cadi de 1re classe à Teniet-el-Haad, en mission au Hedjaz, inscrit sous le n° 1 au tableau d'avancement de l'année 1948, est promu à la hors classe de son grade, en remplacement de M. Benghabrit, cadi à Marnia, décédé.

Décret du 9 mars 1948 portant promotion d'un cadi.

Par décret en date du 9 mars 1948, M. Lacheheb (Ahmed), cadi de 3e classe à Baali, inscrit sous le n° 2 au tableau d'avancement de l'année 1946, est promu à la 2e classe de son grade, en remplacement numérique de M. Bouteliba, cadi à El-Milia, qui a été élevé à une classe supérieure.

Décret du 9 mars 1948 portant réintégration d'un bachadel.

Par décret en date du 9 mars 1948, M. Ouali (Mohamed), bachadel à Mascara, dont la démission avait été acceptée, est réintégré dans la justice musulmane et nommé en qualité de bachadel à la mahakma de Trézel, en remplacement de M. Djebbar, qui a été rétrogradé.

Décret du 9 mars 1948 portant nominations, démissions et maintiens en activité de suppléants de juge de paix.

Par décret en date du 9 mars 1948:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Alençon (canton Est) (Orne), M. Levavasseur (André), en remplacement de M. Lefèvre, décédé.

Angoulême (1er canton) (Charente), M. Guérin-Boutaud (Marcel), en remplacement de M. Moraud, qui a été atteint par la limite d'âge.

Béziers (2e canton) (Hérault), M. Donnadille (Roger), en remplacement de M. Gleizes, décédé.

Bierne (Mayenne), M. Abafour (Jacques), en remplacement de M. Dubel, qui a été atteint par la limite d'âge.

Cadours (Haute-Garonne), M. Cazeneuve (Emile), en remplacement de M. Coutian, qui a été atteint par la limite d'âge.

Carignan (Ardennes), M. Gély (Gabriel), en remplacement de M. Backes, décédé.

Château-la-Vallière (Indre-et-Loire), M. Chassaing (Louis), en remplacement de M. Brejon, qui a été atteint par la limite d'âge.

Corbigny (Nièvre), M. Faulquier (Jehan), en remplacement de M. Prasion, dont la démission a été acceptée.

Le Donjon (Allier), M. Gautheret (Robert), en remplacement de M. Laustriat, décédé.

Dourdan (canton Sud) (Seine-et-Oise), M. Bierre (Albert), en remplacement de M. Baud, dont la démission a été acceptée

Fontaine (territoire de Belfort), M. Bringel (Louis), en remplacement de M. Bernard, décédé.

Gy (Haute-Saône), M. Gradoz (Emile), en remplacement de M. Vuillemin, décédé.

Montmélian (Savoie), M. Serra (Paul), en remplacement de M. Alloud, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron), M. Grignac (Antoine), en remplacement de M. Pradel, décédé.

Santo Pietre di Tenda (Corse), M. Chiarelli (Antoine), en remplacement de M. Mari, qui a été atteint par la limite d'âge.

Vescovato (Corse), M. Filippi (Jean), en remplacement de M. Franceschi, qui a été atteint par la limite d'âge.

Wassy (Haute-Marne), M. Henry (Gabriel), en remplacement de M. Toussaint, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

MM. Casse, suppléant du juge de paix de Mirande (Gers).

Devos, suppléant du juge de paix de Sens (canton Sud) (Yonne).

Moreau, suppléant du juge de paix de Sergines (Yonne).

M. Gau, suppléant du juge de paix de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), est maintenu en activité et délégué dans ses fonctions actuelles.

M. Rolland, suppléant du juge de paix de Tonnerre (Yonne), est maintenu en activité et délégué dans ses fonctions actuelles.

Décret du 9 mars 1948 portant nomination d'officiers ministériels.

Par décret en date du 9 mars 1948, sont nommés:

M. Bestien (Paul-Marie-Edouard), notaire à la résidence de Delme, canton de ce nom (Moselle), en remplacement de M. Frantz (Alfred-Gustave-Jacques), nommé à d'autres fonctions

M. Gruner (Rodolphe-Edmond), notaire à la résidence de Bitche, canton de ce nom (Moselle), en remplacement de M. Reisacher (Gustave-Robert-Louis), nommé à d'autres fonctions.

M. Offenstein (Louis-Philippe), notaire à la résidence de Strasbourg (Bas-Rhin), en remplacement de M. Schwartz (Gustave-Henri), dont la démission a été acceptée par décret du 31 décembre 1947

Décret du 9 mars 1948 portant acceptation de démissions et nominations d'officiers ministériels.

Par décret en date du 9 mars 1948:

Sont acceptées les démissions de:

M. Alaux (Georges-Louis-Jean-Paul), avoué près le tribunal du Blanc (Indre).

M. Anglade (François-Frédéric), huissier du tribunal de première instance de Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Bellon (Georges-Eugène-Alfred), huissier du tribunal de Troyes (Aube).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence d'Eclaron, canton de Saint-Dizier (Haute-Marne), vacant par suite du décès de Me Liebault (René-Nicolas-Alexandre-Fernand).

L'office d'avoué près le tribunal de Saint-Dié (Vosges), vacant par suite de la démission de M. Derise (Charles-Marie-Joseph).

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Nérac (Lot-et-Garonne), vacant par suite du décès de M. Castex (Raoul-Joseph)

Est transféré à la résidence de Bargemon, canton de Callas (Var), l'office notarial de Claviers, canton de Callas (Var), dont Me Pichery est titulaire.

Sont nommés:

M. Andrieux-Martinet (Joseph-Auguste), notaire à la résidence de Saint-Laurent-du-Pont, canton de ce nom (Isère), en remplacement de M. Cupillard (René-Charles-Maurice), démissionnaire.

M. Arlaud (Victor-Marie-Alphonse-Frédéric), notaire à la résidence de Roquemaure, canton de ce nom (Gard), en remplacement de M. Robin (Léon-Jean-Daniel), décédé.

M. Benard (Jean), notaire à la résidence de Corbigny, canton de ce nom (Nièvre), en remplacement de M. Prasion (Louis), démissionnaire

M. Blanc (Pierre-Célestin-Joseph-Germain), notaire à la résidence de Najac, canton de ce nom (Aveyron), en remplacement de M. Alary (Charles-Marie-Gabriel), destitué.

M. Chauvet (Georges-Emile), notaire à la résidence de Saulce-sur-Rhône, canton de Loriol (Drôme), en remplacement de M. Chauvet (Sylvain-Louis), démissionnaire.

M. Chovet (Paul-Claude-Joseph), notaire à la résidence de Usson-en-Forez, canton de Saint-Bonnet-le-Château (Loire), en remplacement de M. Monteil (Jules-Raymond), décédé.

M. Coupier (Marcel-Ulysse), notaire à la résidence de Tulette, canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), en remplacement de M. Coupier (Michel-Jean-Baptiste), son père, démissionnaire.

M. Cupillard (René-Charles-Maurice), notaire à la résidence de Grenoble (Isère), en remplacement de M. Pacaud (Laurent-Henri), démissionnaire.

M. Cuquemelle (Joseph-Jacques-Léon-Jean-Baptiste), notaire à la résidence de Châteaubourg, canton de ce nom (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Betin (Victor-Lucien), démissionnaire.

M. Galibert (Raoul-Prosper-Joseph-Antoine), notaire à la résidence de Ganges, canton de ce nom (Hérault), en remplacement de M. Julien-Gardies (Henri-Jean-Marie), démissionnaire.

M. Heitz (Francisque-Lucien), notaire à la résidence de Tresbœuf (Ille-et-Vilaine), canton du Sel, en remplacement de M. Frocrain (Francis-Marie), démissionnaire.

M. Lacroix (Léon-Paul-François), notaire à la résidence de Châteauroux (Indre), en remplacement de M. Gandon (Maurice), décédé.

M. Laissac (Henri-Joseph-Pierre), notaire à la résidence de Saramon, canton de ce nom (Gers), en remplacement de M. Bègue (François-Marie-Gabriel), décédé.

M. Legrain (Jean-Emile-Alfred-Marie), notaire à la résidence de Paris, en remplacement de M. Bazin (François-Arthur), décédé.

M. Maillot (Léon-Henri), notaire à la résidence d'Oradour-sur-Glane, canton de Saint-Junien (Haute-Vienne), en remplacement de M. Montazeaud (Pierre), mort pour la France.

M. Michaux (Laurent-René), notaire à la résidence de Jarcieu, canton de Beaurepaire (Isère), en remplacement de M. Verny (Marie-Paul-Etienne), démissionnaire.

M. Prues (Jacques-Charles-Emile-Bernard), notaire à la résidence de Saint-Laurent-de-Céris, canton de Saint-Claud (Charente), en remplacement de M. Mandoul (André-Henri-Aubin), démissionnaire.

M. Robert (Roland-Roger), notaire à la résidence de Beaugency (Loiret), en remplacement de M. Bizouerne (Rémy-Marie-Joseph), destitué.

M. Roux (Gabriel-Marie-Odilon-Marius), notaire à la résidence de Grandrieu, canton de ce nom (Lozère), en remplacement de M. Roux (Marie-Joseph-Auguste), son père, décédé.

M. Valette (Raoul-Joseph-Firmin), notaire à la résidence de Langogne, canton de ce nom (Lozère), en remplacement de M. Grasset (Michel-Pierre-Hippolyte), décédé.

M. Collin (Eugène), avoué près la cour d'appel de Lyon (Rhône), en remplacement de M. Verdier (Marie-Joseph-François-Antoine), décédé.

M. Abeille (Jean-François-Paul-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Pons (Léopold-Antoine-Dominique-Jean), décédé.

M. Bourquin (Roland-José-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Senlis (François-Auguste-Lucien), décédé.

M. Daudre (Louis-Maurice-Gabriel), avoué près le tribunal de première instance de Péronne (Somme), en remplacement de M. Daudre (Louis-Henri), son père, mort pour la France.

M. Dietrich (Maurice-Victor-Joseph), avoué près le tribunal de première instance de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Bateman (Henri-Clovis-Paul-Léon), dont la démission a été acceptée par décret du 19 mars 1947.

M. Dumay (Jean-Cyprien), avoué près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Desfossés (Jacques-André), décédé.

M. Greslé (Maurice-Louis-Joachim-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Châteaubriant (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Noël (François-Alexis-Maurice), décédé.

M. Laganne (Eléonore-Adolphe-Eugène-Jules), avoué près le tribunal de première instance de Valognes (Manche), en remplacement de M. Simpson (Charles-Pierre), décédé.

M. Laparade (Jean), avoué près le tribunal de première instance de Pau (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Reglat (Jean-Marie-Etienne-Gilbert), démissionnaire.

M. Legras (Pierre-Victor-François), avoué près le tribunal de première instance d'Alençon (Orne), en remplacement de M. Savare (Yves-Louis-Joseph), démissionnaire.

M. Poilly (Pierre-Gaston-Etienne), avoué près le tribunal de première instance de Montdidier (Somme), en remplacement de M. Couvignou (Charles-Léon), démissionnaire.

M. Segny (Jacques-Paul-Jean), avoué près le tribunal de première instance d'Auch (Gers), en remplacement de M. Lestrade (Jules-Martial), décédé.

M. Allain (Charles-Jean-Marie-Joseph), huissier du tribunal de première instance de Ploërmel (Morbihan), en remplacement de M. Le Bideau (Jean-Marie-Constantin), décédé.

M. Brichon (Francis-Jean-Baptiste), huissier du tribunal de première instance de Ploërmel (Morbihan), en remplacement de M. Le Flohic (Yves-Pierre-Marie), démissionnaire.

M. Durif (André-Jacques), huissier du tribunal de première instance d'Ussel (Corrèze), en remplacement de M. Lacoste (Pierre-Auguste-Jean), décédé.

M. Fontaine (Léon-Eugène), huissier du tribunal de première instance de Versailles (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Hauwe (Robert-Jules-Arthur), démissionnaire.

M. Périer (Etienne-Georges), huissier du tribunal de première instance du Havre (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Leleu (Raymond-Marcel-Maurice), décédé.

M. Solignac (Gérard-Marie-Louis), huissier du tribunal de première instance de Gourdon (Lot), en remplacement de M. Solignac (Jean-Marie-Joseph-Pierre), son père, décédé.

M. Tremelot (Jean-Marie-Ernest), huissier du tribunal de première instance de Fougères (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Brault (François-Pierre-Jean-Marie), démissionnaire.

M. Goulart (Christian-Désiré), commissaire-priseur à la résidence de Senlis (Oise), en remplacement de M. Cornet (Jean), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. André (Alfred-Evariste-Joseph), ancien notaire à la résidence de Mortagne-du-Nord (Nord).

M. Bernard (Marcel-Léon), ancien notaire à la résidence de Machault (Ardennes).

M. Devos (Robert-Jules-Philippe-Marie-Joseph), ancien notaire à la résidence de Sens (Yonne).

M. Ernult (Charles-Marie-Louis), ancien notaire à la résidence de Rouen (Seine-Inférieure).

M. Laburthe-Tolra (Charles-Gaston-Marie), ancien notaire à la résidence du Havre (Seine-Inférieure).

M. Legrand (Maurice-Charles), ancien notaire à la résidence de la Flèche (Sarthe).

M. Moreau (Edmond-Alfred), ancien notaire à la résidence de Voves (Eure-et-Loir).

M. Rabouin (Jean-Louis-Eugène), ancien notaire à la résidence de Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

M. Trentesaux (Henry-Paul-Jules-Marie), ancien avoué près la cour d'appel de Paris.

M. Mehrmann (Maurice-Albert), ancien avoué près le tribunal de Versailles (Seine-et-Oise).

M. Laffargue (Omer), ancien avoué près le tribunal de Lectoure (Gers).

M. Ribaud (Henri-Alexandre), ancien avoué près le tribunal de Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Clément (Eugène-Alphonse), ancien huissier du tribunal de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

M. Tessier (Amédée), ancien huissier du tribunal de Saintes (Charente-Maritime).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 10 mars 1948 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Marcq-en-Barœul (Nord).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Vu l'article 42 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu l'article 77 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 9 mars 1936;

Vu la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales, et notamment, ses articles 1er et 7;

Considérant que, depuis les élections municipales qui se sont déroulées le 19 octobre 1947, dans la commune de Marcq-en-Barœul (Nord), il a été procédé à la désignation du maire et des adjoints;

Que par la suite vingt-quatre membres du conseil municipal, au nombre desquels figurent le maire et les adjoints, ont remis leur démission, qui est définitive;

Que l'application des paragraphes 1er et 2 de l'article 7 de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, relatif aux vacances survenues au sein des conseils municipaux des communes de 9.000 habitants et plus, ne permet pas de compléter intégralement le conseil municipal;

Que l'article 77 de la loi du 5 avril 1884 modifié par la loi du 9 mars 1936 prescrit qu'avant la convocation des conseillers municipaux en vue de la désignation du maire ou des adjoints, il est procédé aux élections complémentaires qui pourraient être nécessaires pour compléter le conseil municipal;

Qu'en ce qui concerne la ville de Marcq-en-Barœul, commune de plus de 9.000 habitants, des élections complémentaires ne sauraient être envisagées, cette procédure devant avoir nécessairement pour conséquence, de détruire la représentation proportionnelle, applicable à ladite commune en vertu de l'article 1er de la loi du 5 septembre 1947 susvisée, ce qui serait contraire à l'objet même de la loi;

Qu'au surplus, la loi du 5 septembre 1947 susvisé, ne prévoit aucun cas d'élections complémentaires, mais seulement le renouvellement intégral du conseil municipal, dans l'hypothèse où il a perdu la moitié de son effectif;

Que cette règle, qui se substitue, pour les communes de 9.000 habitants et plus, aux prescriptions de l'article 42 (§ 1er), de la loi du 5 avril 1884, modifiée par la loi du 9 mars 1936, prévoyant des élections complémentaires dans le cas où le conseil a perdu le tiers de ses membres, n'a pas pour conséquence de lever l'interdiction, faite par l'alinéa 1er du paragraphe 3 de l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, de procéder à l'élection du maire ou des adjoints sans avoir, au préalable, complété, en cas de besoin, le conseil municipal;

Que, dans ces conditions, le conseil municipal de Marcq-en-Barœul se trouve dans l'impossibilité de procéder valablement à l'élection du maire et des adjoints;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Marcq-en-Barœul (Nord) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Jacquet (Léon), Robichez (Léon), Bell (Jacques).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté du 10 mars 1948, M. Noblesse, sous-directeur, 3e échelon, est, compte tenu de sa situation au 31 décembre 1945, intégré dans le corps des administrateurs civils et nommé administrateur de 1re classe, 4e échelon, à compter du 1er janvier 1946.

Administration centrale de la marine.

Par arrêté en date du 9 mars 1948, M. Daumer (G.-E.), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon pour compter du 10 mars 1946, est nommé administrateur civil de 2e classe, 4e échelon, pour compter du 10 mars 1948.

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers secrétaires (tour colonial).

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres principaux.				
Péry (Jean)	299 25 2	14 février 1925.	Marine Paris.	
Faujour (Pierre)	3625 27 2	10 octobre 1930.	Marine Paris.	
Christienne (Henri)	2121 27 3	10 novembre 1932.	E. M. Marine Brest.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Goupil (Ange)	2317 B 28	15 juin 1928.	Marine Paris.	
Muller (André)	1081 T 28	21 août 1929.	E. M. Tunisie.	T. D.
Calvarin (François)	4248 B 28	8 juin 1930.	Marine Paris.	
Aloé (Maurice)	1786 27 3	10 août 1931.	Marine Paris.	
Feunteun (Jean)	893 B 31	2 octobre 1931.	Marine Lorient.	
Marrec (Louis)	1875 B 31	4 mai 1932.	Marine Paris.	
Pichavant (Alfred)	3396 B 30	16 juin 1932.	E. M. Al. *Richelieu.*	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Vincent (Emmanuel)	158 B 29	9 février 1929.	S. L. O. M. Cherbourg.	
Charles (Hyacinthe)	3845 B 30	16 octobre 1930.	Marine Berlin.	
Mativet (Paul)	54 T 29	22 septembre 1931.	Marine Berlin.	
Ledanois (Joseph)	2861 C 28	13 octobre 1931.	E. M. groupe croiseurs.	
Bessane (Vincent)	2729 T 32	5 juillet 1932.	Marine Paris.	
Habasque (Ange)	564 B 32	1er août 1933.	Dépôt de Brest.	
Quemener (Cyriaque)	1754 B 33	2 août 1933.	Dépôt de Toulon.	
Le Chevalier (Gaston)	584 C 33	11 février 1934.	Marine Paris.	
Hemon (Raymond)	2509 B 34	17 septembre 1934.	E. M. marine Marseille.	
Larnicol (Eugène)	412 B 32	22 avril 1935.	Dépôt de Cherbourg.	
Monot (Paul)	2576 B 35	23 novembre 1935.	C. F. Pont-Réan.	
Schneider (Edmond)	783 T 30	4 décembre 1936.	Marine Paris.	Pas Indochine.
Levesque (Ernest)	605 R 37	2 avril 1937.	Marine Paris.	
Mazo (Désiré)	3235 B 37	20 septembre 1937.	Ecole des fourriers.	
Rehel (François)	1867 B 36	26 janvier 1938.	Marine Paris.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Floch (Jean-Yves)	1106 B 29	15 mars 1929.	Marine Paris.	
Hornez (Pierre)	166 C 30	17 juin 1930.	Dépôt de Toulon.	
Gall (Fernand)	4135 T 31	1er mai 1932.	B. A. N. les Mureaux.	
Runavot (Marc)	1684 B 32	8 août 1932.	Ecole navale.	
Abguillerm (Joseph)	2954 27 2	3 octobre 1932.	S. L. O. M. Oran.	T. D.
Le Guen (Georges)	1308 L 32	10 octobre 1932.	D. P. Lorient.	
Pelle (André)	3677 B 32	27 décembre 1932.	E. M. Al. Algérie.	T. D.
Caye (Edouard)	1418 T 32	28 décembre 1932.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Guenou (Marcel)	964 B 32	7 décembre 1933.	E. M. marine Tunisie.	T. D.
Le Breton (Lucien)	1066 L 33	15 février 1934.	Marine Paris.	
Le Charles (Francis)	3367 B 34	19 décembre 1934.	Marine Paris.	
Rogel (François)	1872 B 35	13 juin 1935.	Marine Paris.	
Maury (Pierre)	982 C 33	1er juillet 1935.	B. A. N. les Mureaux.	
Rousseau (Jules)	3065 C 35	13 août 1935.	Marine Berlin.	
Dauphin (René)	4163 T 35	24 octobre 1935.	U. M. Casablanca.	T. D.
Recteau (Abel)	1815 R 35	9 décembre 1935.	E. M. Aéro-Maroc.	T. D.
Bossu (Marceau)	873 L 35	27 janvier 1936.	*Arromanches.*	
Boyer (Maurice)	247 R 36	12 février 1936.	Ecole des fourriers.	
Le Mariret (Albert)	1105 B 36	21 avril 1936.	Marine Berlin.	
Bernard (Jean)	1636 T 36	27 mai 1936.	E. M. marine Maroc.	T. D.
Thomas (Joseph)	1379 B 36	2 juin 1936.	Marine Paris.	
Begaud (Charles)	747 B 34	1er août 1936.	D. P. Toulon.	
Moreau (Edmond)	705 R 36	11 septembre 1936.	B. E. Lartigue.	T. D.
Demeuble (Noël)	2385 C 36	16 novembre 1936.	Marine Berlin.	
Proust (Gontran)	915 C 36	14 décembre 1936.	M. G. Brest.	
Le Dalgre (Jean)	3552 B 36	29 décembre 1936.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Lerenard (Ernest)	40 C 37	8 février 1937.	E. M. *Richelieu.*	
Gloaguen (Alfred)	704 B 34	1er avril 1937.	Marine Paris.	
Le Moine (Alphonse)	1345 C 37	15 avril 1937.	C. F. Sidi-Abdallah.	T. D.
Rossignol (Roger)	1896 B 37	15 juillet 1937.	E. M. marine Maroc.	T. D.

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers armuriers (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne:				
Lunven (Martial)	129109 2	2 juin 1926.	D. C. A. N. Toulon.	
Michel (Joseph)	128942 2	1er juillet 1941.	D. C. A. N. Brest.	
Premiers maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Collin (André)	1751 27 2	1er octobre 1938.	C. F. Mimizan.	
Lagadec (Yves)	401 T 30	19 mars 1930.	Ecole des armuriers.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Herry (Lucien)	L 63 27 2	2 octobre 1929.	*Georges-Leygues.*	
Messat (Abel)	1214 27 4	30 juillet 1932.	Ecole des armuriers.	
Fafin (Louis)	2082 27 5	9 novembre 1932.	*Montcalm.*	
Alix (Georges)	2806 25 1	4 février 1933.	B. M. M. Cherbourg.	
Le Guen (Aimé)	130493 2	13 juin 1933.	A .N. Toulon.	
Madec (Yves)	129652 2	1er septembre 1933.	Marine Paris.	
Le Gall (René)	712 26 2	16 septembre 1933.	C. F. Mimizan.	
Mayol (Albert)	252 25 5	20 mai 1934.	*Arromanches.*	
Maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Becker (Auguste)	1886 C 29	9 novembre 1929.	D. C. A. N. Cherbourg.	
Barre (François)	1840 T 29	1er octobre 1930.	C. F. Mimizan.	
Bourquin (André)	2346 L 28	1er mai 1932.	A. N. Lorient.	
Le Guern (Marcel)	502 27 2	1er mars 1934.	Marine Lorient.	
Le Gal (Jean)	819 L 34	1er janvier 1937.	E. A. M. F. Toulon.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Danielou (Yves)	4726 B 29	26 octobre 1934.	Marine Paris.	
Leclere (Louis)	2907 27 1	1er août 1935.	Marine Paris.	
Guichard (Marcel)	2134 B 30	1er décembre 1935.	Marine Paris.	
Bacquet (Serge)	1061 26 4	4 juillet 1937.	B. M. M. Cherbourg.	
Montfort (Joseph)	5762 B 28	21 octobre 1937.	Marine Oran.	T. D.
Parent (Georges)	4627 C 28	2 septembre 1939.	Dépôt Toulon.	
Bailliez (Pierre)	4637 C 28	29 octobre 1941.	D. C. A. N. Bizerte.	T. D.
Berthou (François)	2307 B 32	16 novembre 1941.	Fonderie de Ruelle.	
Bourvon (Marcel)	130398 2	24 mars 1943.	*Richelieu.*	
Keriel (Pierre)	1124 27 3	9 avril 1944.	*Jean-Bart.*	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Kerveillant (Pierre)	4759 B 29	1er février 1932.	*Jean-Bart.*	
Bellegarde (Léonard)	2230 B 33	10 janvier 1934.	Centre Siroco.	T. D.
Vieuille (Paul)	1298 R 32	1er février 1934.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Allary (Robert)	72 R 33	21 septembre 1934.	D. C. A. N. Toulon.	
Renaud (Charles)	4115 B 35	10 janvier 1936.	*Montcalm.*	
Rouillard (Louis)	1762 L 35	1er avril 1937.	Ecole navale.	
Le Bris (Joseph)	1409 L 36	6 juillet 1937.	*Tigre.*	Pas Indochine.
Le Gall (Corentin)	1680 B 36	1er octobre 1937.	*Marocain.*	
Kerros (François)	4056 B 35	1er novembre 1937.	*Gloire.*	
Le Bideau (Marcel)	3466 B 34	9 novembre 1937.	*Dixmude.*	
Souben (Marcel)	1888 B 32	1er décembre 1937.	*Montcalm.*	
Lucas (Robert)	591 L 37	1er octobre 1938.	*Arromanches.*	Pas Indochine.
Caradec (Albert)	3599 B 38	14 octobre 1938.	E. A. M. Loctudy.	
Mondin (Jean)	1363 R 35	1er novembre 1938.	*Georges-Leygues.*	
Thomas (Francis)	449 B 33	20 février 1939.	*Le Terrible.*	
Guerry (Paul)	3147 T 37	1er avril 1939.	E. A. M. F. Toulon.	
Me Vel (Jean)	1704 B 36	1er août 1939.	Marine Paris.	
Kersual (Louis)	1800 B 38	9 septembre 1939.	*Jean-Bart.*	
Personnic (Joseph)	379 L 33	1er octobre 1939.	Compagnie de garde, Lorient.	
Guyomarch (Jean)	3214 T 38	16 juin 1940.	D. C. A. N. Toulon.	
Le Maout (Louis)	4082 B 35	1er août 1941.	Atelier marine, Allemagne.	
Montoriol (Michel)	1309 R 37	4 août 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Cuziat (Claude)	3158 T 37	11 novembre 1942.	Cours B. S.	T. D.
Kerlan (Pierre)	4052 B 35	1er avril 1944.	*Duquesne.*	T. D.
Joncour (Corentin)	1889 B 32	27 octobre 1944.	Marine Rochefort.	
Minier (Maurice)	1427 L 38	13 mars 1945.	Cours B. S.	T. D.

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers fusiliers (tour colonial).

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres principaux.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Omnes (Louis)	120771 2	7 décembre 1921.	Dépôt de Cherbourg.	Pas Indochine.
Abggrall (François)	120661 2	15 novembre 1922.	Centre Siroco.	T. D.
Menesguen (Yves)	793 27 11	7 mars 1927.	Centre Siroco.	T. D.
Le Gall (François)	4436 26 2	17 juillet 1928.	B. A. N. Cuers.	
Bootz (Eugène)	23 28 5	15 janvier 1932.	D. N. M. M. A. A.	
Toulliou (François)	1543 L 28	28 novembre 1932.	Dépôt de Brest.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Le Douget (Jean)	37295 3	5 janvier 1936.	C. F. I. Sidi-Abdallah.	T. D.
Meunier (Pierre)	2742 27 2	26 août 1938.	Centre Siroco.	T. D.
Nea Jean)	177 26 2	8 décembre 1941.	U. M. Oran.	T. D.
Castel (François)	2673 27 2	29 août 1944.	Compagnie de garde, Brest.	
Le Bretton (Pierre)	1298922	1er octobre 1944.	Ecole navale.	
Ane (Albert)	544 27 1	26 octobre 1944.	*Arromanches.*	
Premiers maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Dit-Le Cadet (Marcel)	120402 2	14 janvier 1920.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Segalou (François)	3696 B 28	27 septembre 1928.	C. F. I. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Gall (Ernest)	4473 27 II	5 janvier 1930.	E. A. M. Toulon.	
Ollivier (Jean)	255 B 30	14 janvier 1930.	Marine Alger.	T. D.
Le Bihannic (Georges)	3287 27 2	24 mars 1930.	C. F. Pont-Réan.	
Clearec Jean)	1439 B 30	2 avril 1930.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Mourou (Raphaël)	3011 B 29	15 septembre 1930.	Centre Siroco.	T. D.
Miry (Jean)	355 B 29	28 février 1931.	Ecole navale.	
Guezennec (Charles)	2538 B 31	1er octobre 1932.	Centre Siroco.	T. D.
Salliou (Jean)	2579 B 31	1er octobre 1932.	E. M. 3e région.	
Beullier (Germain)	1629 B 30	23 août 1933.	Centre Siroco.	T. D.
Saintot (Henri)	4382 C 28	27 septembre 1933.	Compagnie de garde baie Ponty.	T. D.
Parquic (Louis)	2569 B 31	1er décembre 1933.	*Georges-Leygues.*	
Marie (Pierre)	1848 B 31	2 juillet 1935.	E. M. 1re région.	
Dromain (André)	975 C 32	8 août 1935.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Michaudet (Arsène)	655 T 31	10 novembre 1935.	Centre Siroco.	T. D.
b) *Ayant fait campagne.*				
Guernigou (François)	1270 39 2	20 juillet 1929.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Lienhard (Fernand)	2557 26 1	21 septembre 1929.	Lac de Constance.	
Cornet (Eugène)	18 24 4	2 septembre 1932.	U. M. Oran.	T. D.
Samzun (Lucien)	200 25 III	12 mars 1933.	*Le Malin.*	
Miard (Eugène)	40 25 1	1er novembre 1934.	Ecole électrique de Cherbourg.	
Padellec (René)	1865 L 30	15 juin 1935.	C. F. I. Sidi-Abdallah.	T. D.
Bourgois (Jean)	3327 T 31	29 mars 1936.	*Georges-Leygues.*	
Barbotin (Hoche)	4436 26 1	26 octobre 1936.	Centre Siroco.	T. D.
Hacquard (Louis)	1595 T 33	23 janvier 1937.	*Le Terrible.*	
Saillet (Félix)	71762 1	11 septembre 1937.	C. A. Arzew.	T. D.
Tanguy (Jacques)	27 B 39	17 septembre 1938.	E. A. M. Toulon.	
Aubert (Maxime)	2894 C 28	21 février 1938.	Marine Paris.	
Muller (Lucien)	149 C 34	20 janvier 1939.	E. A. M. Loetudy.	
Le Chevretel (Joseph)	1565 C 32	28 mars 1939.	Dépôt de Brest.	
Berger (Alfred)	3602 C 29	12 août 1939.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Molinet (Oscar)	69804 1	1er avril 1940.	Dépôt de Toulon.	
Auzanneau (Adrien)	452 R 33	18 septembre 1940.	F. M. Bizerte.	T. D.
Le Cossec (Christophe)	4406 27 II	14 février 1941.	C. F. Mimizan.	
Maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Coutin (Augustin)	21284 2	24 février 1922.	Dépôt de Toulon.	
Salle (François)	764 27 III	10 mai 1927.	Compagnie de garde, Sidi-Abdallah.	T. D.
Tanguy (Yves)	651 B 28	16 janvier 1928.	Compagnie de garde, baie Ponty.	T. D.
Guloncourt (Fernand)	4340 27 II	24 juin 1928.	C. F. I. Bizerte.	T. D.
Guegan (Louis)	490 L 29	16 avril 1929.	Dépôt de Brest.	
Roth (Joseph)	3115 T 28	6 janvier 1930.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Grannec (Pierre)	1144 B 28	8 juin 1930.	Dépôt de Brest.	
Laot (Jean)	3034 B 30	15 septembre 1930.	E. A. M. Loctudy.	
Cassac (Joseph)	3202 B 29	25 mai 1931.	Escadre 513, Khouribga.	T. D.
Forestier (Louis)	367 T 30	7 novembre 1931.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Guenneugues (Jean)	426 B 31	2 mai 1932.	F. M. Bizerte.	T. D.
Kermorgant (Louis)	472 B 30	7 janvier 1933.	M. 275.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Le Guen (Pierre)	1037 B 31	25 février 1933.	Dépôt de Toulon.	
Payan (Paul)	998 T 30	18 août 1933.	*Algérien.*	
Pochic (Henri)	3882 B 31	23 juin 1934.	*Gustave-Zede.*	
Nozières (Jean)	479 T 34	1er janvier 1935.	E. M. marine Tunisie	T. D.
Tanguy (Jean)	1408 B 35	15 avril 1935.	Ecole navale.	
Hervé (Paul)	3971 B 30	5 août 1936.	E. M. 3e région.	
Quemener (Guillaume)	2508 B 22	1er septembre 1936.	E. A. M. Toulon.	
Michel (Paul)	2797 B 36	6 février 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Corvellec (Joseph)	2334 B 35	25 mai 1937.	Dépôt de Brest.	
Colin (Pierre)	2727 B 36	1er octobre 1937.	Dépôt de Brest.	
Levenes (Edmond)	554 B 34	1er juin 1939.	Centre Siroco.	T. D.
	b) *Ayant fait campagne.*			
Cutillic (Charles)	119789 II	14 août 1927.	Compagnie de garde, Bizerte.	T. D.
Rozec (Pierre)	3004 26 II	16 avril 1929.	Dépôt de Toulon.	
Pronost (François)	613 27 II	10 octobre 1929.	Dépôt de Brest.	
Lapart (Joseph)	324 26 II	11 décembre 1929.	B. A. N. Lanveoc	
Cadiou (Laurent)	884 27 II	21 décembre 1929.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Germain (Gaston)	309 27 4	3 décembre 1930.	C. F. Mimizan.	
Le Vourch (Jean)	4269 B 28	1er décembre 1931.	*Jean-Bart.*	
Le Corre (François)	988 L 33	5 décembre 1933.	Centre Siroco.	T. D.
L'Hyver (Joseph)	2363 B 31	6 juillet 1934.	*Richelieu.*	
Rannou (Pierre)	2403 B 31	1er décembre 1934.	Frégate *Mermoz.*	
Laffont (Jean)	1436 R 28	31 janvier 1935.	*Albatros.*	
Ducrocq (René)	107 27 6	20 février 1936.	*Marocain.*	
Gac (Jean)	608 27 2	2 juin 1936.	*Jean-Bart.*	
Jaouen (Marcel)	2952 B 29	4 juillet 1936.	U. M. baie Ponty.	T. D.
Rohou (Henri)	1089 B 30	26 octobre 1936.	*Fantasque.*	
Schoen (François)	1496 C 29	1er avril 1937.	Dépôt de Cherbourg.	
Féat (Jean)	581 B 34	21 juin 1937.	Dépôt de Brest.	
Feurer (Eugène)	1133 T 30	2 juillet 1937.	*Algérien.*	
Hirschmuller (Antoine)	3653 C 29	14 juillet 1937.	C. A. M. Strasbourg.	
Hoenhn (Charles)	3225 T 31	30 juillet 1937.	Compagnie de garde Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Bihan (Joseph)	2686 B 32	1er août 1937.	E. A. M. Loctudy.	
	Seconds maîtres.			
	a) *N'ayant pas fait campagne.*			
Le Tesson (Jean)	1687 L 28	7 octobre 1928.	U. M. Alger.	T. D.
Le Bihan (Charles)	1811 B 31	30 juillet 1931.	Compagnie de garde Sidi-Abdallah.	T. D.
Bergerie (Georges)	3883 C 31	9 novembre 1931.	Marine Paris.	
Rio (Henri)	1771 L 30	2 mars 1932.	B. A. N. Khouribga.	T. D.
Quiniou (Jean)	1584 B 32	25 mai 1932.	Centre Siroco.	T. D.
Cros (Paul)	992 C 32	4 juillet 1932.	Marine Oran.	T. D.
Le Verge (Jean)	1532 B 32	12 octobre 1932.	Centre Siroco (cours de perfectionnement).	T. D.
Bergeret (Germain)	1228 T 33	21 août 1933.	Marine Kébir.	T. D.
Fischer (Victor)	3361 T 31	1er septembre 1933.	B. A. N. Berre	
Le Pogam (Joseph)	1625 L 32	12 décembre 1933.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Philbois (Louis)	1227 T 33	16 décembre 1933.	Compagnie de garde, Toulon.	
Bertholom (André)	1322 L 34	29 octobre 1934.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Le Marc (Marcel)	980 C 34	16 janvier 1935.	Centre Siroco cours des gradés.	T. D. Pas Indochine.
Riou (Alain)	2369 B 35	21 août 1935.	Compagnie de garde Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Carou (Joseph)	592 B 32	1er octobre 1935.	Centre Siroco.	T. D.
Schneider (Jacques)	386 T 35	4 mars 1936.	*Gloire.*	
Le Bris (Nicolas)	2134 B 35	3 juillet 1936.	P. M. Bizerte.	T. D.
Escop (Jean)	851 B 36	10 octobre 1936.	Compagnie de garde, Bizerte.	T. D.
Pichavant (Yves)	254 B 37	8 janvier 1937.	*Georges-Leygues.*	
Quenehervé (Alain)	1075 B 37	8 juin 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Bassinet (Gaston)	838 T 37	5 février 1938.	F. M. Bizerte.	T. D.
Le Moine (Maurice)	1647 T 37	14 juin 1938.	Marine Paris.	
Trevidic (René)	3159 B 36	23 juillet 1938.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Ramonet (Auguste)	3245 B 36	4 août 1938.	Centre Siroco.	T. D.
Derrien (Corentin)	854 B 39	2 mars 1939.	Mission technique D. C. C. A. N.	
Gourdais (Pierre)	104 B 37	24 mai 1939.	Dépôt Toulon.	
Talarmin (Alain)	3303 B 38	17 septembre 1940.	Centre Siroco.	T. D.
Guivarch (Raymond)	3445 B 39	1er janvier 1941.	C. F. Pont-Réan.	
Cadiou (Lucien)	2981 T 41	10 avril 1941.	C. Amph. Arzew.	T. D.
Le Gall (Louis)	1680 B 39	16 septembre 1941.	Ecole navale.	
Larra (Etienne)	4766 T 36	1er décembre 1941.	Cours B. S.	T. D.
Quilfen (Yves)	3788 B 37	17 février 1942.	E. A. M. Toulon.	
Seveno (Jean)	362 L 39	1er juillet 1942.	B. A. N. Khouribga.	T. D.
Coadou (Jean)	3780 B 37	17 décembre 1942.	C. F. Pont-Réan.	
Loisel (Pierre)	1632 B 39	11 mars 1943.	Centre Siroco.	T. D.
Lurienne (Gaston)	1592 C 37	2 juin 1943.	Cours des gradés.	T. D.
Mul (Jacques)	903 R 37	18 septembre 1943.	S. M. E. R. Rochefort.	
Mallo (Pierre)	11020 T 41	12 décembre 1943.	*Richelieu,* commando Penfentenyo.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		b) *Ayant fait campagne.*		
Blonz (Yves)	200 B 31	28 juillet 1934.	Compagnie de garde, Sidi-Abdallah.	T. D
Delubac (René)	3071 T 31	28 mars 1936.	Compagnie de garde, Oran.	T. D.
Maréchal (Pierre)	3814 26 2	16 juin 1937.	Centre Siroco.	T. D
Morvan (Louis)	444 B 34	21 octobre 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Maho (Louis)	175 L 33	2 juin 1938.	*Duquesne.*	T. D
Fraval (Gildas)	842 L 31	19 octobre 1938.	Cours des gradés, centre Siroco.	T. D
Pierre (Roger)	805 B 35	4 juillet 1940.	*Gloire.*	
Ferry (Jules)	811 T 34	16 décembre 1940.	Centre Siroco.	T. D
Portanguen (Jean)	902 C 34	21 mai 1941.	C. F. Pont-Réan.	
Breton (Jean)	962 B 32	22 juin 1941.	U. M. Casa.	T. D.
Le Moal (Henri)	1022 B 38	23 août 1941.	Stage maître d'armes, Antibes.	
Poullelouaen (Jean)	1265 B 38	28 novembre 1941.	Cours des gradés, centre Siroco.	T. D
Holin (Georges)	4773 27 1	8 décembre 1941.	Dépôt Cherbourg.	
Le Martret (Louis)	670 B 37	10 décembre 1941.	Compagnie de garde, Toulon.	
Berthou (François)	3774 B 35	31 décembre 1941.	Compagnie de garde, baie Ponty.	T. D
Carval (Clet)	848 B 38	1er janvier 1942.	*Marceau.*	
Michel (Henri)	2053 B 35	26 janvier 1942.	Cours des gradés, centre Siroco.	T. D
Baraou (Raphaël)	1457 B 33	1er avril 1942.	*Lorraine.*	
Le Du (Jean)	390 B 31	16 avril 1942.	B. A. N. Cuers.	
Crabot (Gabriel)	359 L 38	26 avril 1942.	C. F. Pont-Réan	
Guyomar (Raymond)	2322 B 39	26 avril 1942.	C. F. Mimizan.	
Lebeul (François)	2823 B 36	15 mai 1942.	*Emile-Bertin.*	
Tascon (Isidore)	689 L 35	1er juillet 1942.	B. N Alger.	T. D
Kerdraon (Jean)	3635 B 32	7 juillet 1942.	C. Amph. Arzew.	T. D.
Le Borgne (Roger)	2579 B 36	2 août 1942.	B. A. N. Hyères.	
Fur (Charles)	1818 B 36	19 août 1942.	U. M. Casa.	T. D.
Le Gloahec (Alfred)	377 L 39	27 août 1942.	Cours des gradés, centre Siroco.	T. D
Ezanne (Eugène)	1618 L 35	1er septembre 1942.	Dépôt de Brest.	
Le Roy (Jean)	742 B 31	20 octobre 1942.	*Hova.*	
Le Delliou (Marcel)	3?9 B 39	15 novembre 1942.	B. E. Lartigue.	T. D.
Le Berre (Michel)	739 B 30	20 novembre 1942.	C. F. Mimizan.	
Becker (Jean)	693 T 37	1er décembre 1942.	B. A. N Cuers.	
Guennoc (Ambroise)	661 B 35	1er février 1943.	E. A. M. Toulon.	
Le Gad (Jean)	2479 B 34	3 février 1943.	*Dixmude.*	
Laplanche (Jules)	1074 B 36	6 février 1943.	Cours des gradés, centre Siroco	T. D
Boussard (Désiré)	3129 B 37	1er mars 1943.	Centre Siroco.	T. D
Kerbrat (Jean)	3320 26 11	30 mars 1943.	C. A. Sidi-Abdallah.	T. D.
Guillou (Yves)	824 B 36	12 juin 1948.	Cours des gradés, centre Siroco.	T. D.

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers canonniers (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Maîtres principaux.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Le Rhun (Pierre)	124292 2	7 mars 1922	Batterie du Grognon.	
Py (Ollivier)	383 27 4	9 octobre 1929.	Marine Paris.	
Stéphan (Etienne)	3140 B 29	1er juillet 1932.	*Gloire.*	
		b) *Ayant fait campagne.*		
Fremont (Roger)	1789 27 4	26 décembre 1930.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Jollin (Camille)	7744 27 1	3 septembre 1934.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Marchand (Jean)	1015 B 30	4 juillet 1935.	*Richelieu.*	
		Premiers maîtres.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Alaux (Emile)	2416 T 30	15 avril 1930.	Dépôt de Toulon	
Pestel (Georges)	2428 B 28	21 juin 1930.	Dépôt de Brest.	
Gentric (Jean)	3358 B 30	22 octobre 1930	U. M Baie Ponty.	T. D.
Irrien (Jean)	67 27 2	3 mars 1931.	B. M. M. Brest.	
Fabiani (Ignace)	3227 T 33	25 octobre 1933.	*Gloire.*	
		b) *Ayant fait campagne.*		
Sürling (Joseph)	3735 C 28	1er juillet 1928	Compagnie de garde, Brest.	
Maubras (Clet)	131005 2	31 décembre 1930.	Dépôt de Brest.	
Million (Louis)	62 T 30	10 février 1933.	*Lorraine.*	
Herri (Louis)	968 B 29	15 août 1935.	E. M. Toulon.	
Burlut (Jean)	1188 27 111	17 septembre 1935.	Dépôt de Cherbourg.	
Lebeul (Jean)	129888 2	4 juillet 1937.	Dépôt de Brest.	
Richard (Marcel)	3852 B 28	17 août 1938.	E. M. Mne Marseille.	
L'Ileveder (Joseph)	999 B 28	16 avril 1939.	*Lorraine.*	
Le Roy (Jean)	128282 2	27 juillet 1939.	C. A. M. M. Paris.	
Quentric (Yves)	2148 27 2	6 juin 1940.	Compagnie de garde, Oran.	T. D.
Lanoé (Joseph)	1438 L 28	29 juin 1940.	*Richelieu.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Guidicelli (François)	1332 25 5	16 mai 1925.	Dépôt de Toulon.	
Foricher (Jean)	820 26 2	25 mars 1926.	Centre *Siroco*.	T. D.
Hello (Jean)	4256 26 2	2 novembre 1926.	F. M. Lorient.	
Buors (Fernand)	4305 26 2	8 novembre 1926.	Dépôt de Toulon.	
Guidicelli (Nicolas)	3830 27 5	15 novembre 1927.	Marine Corse.	
Delachaume (Gilbert)	1085 27 2	19 novembre 1927.	A. C. Toulon.	
Guellaen (Marcel)	5476 B 28	30 novembre 1928.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
L'Hostis (Yves)	3260 B 29	25 septembre 1929.	*Georges-Leygues.*	
Moal (Eugène)	4272 B 28	9 janvier 1930.	Dépôt de Brest.	
Perennes (Jean)	894 B 29	12 juillet 1930.	A. C. Toulon.	
Le Berre (Alain)	2490 B 29	19 janvier 1931.	Bat. d'Ars, à Ré.	
Bottemer (René)	18 C 31	8 juillet 1931.	SPIM. Fribourg.	
Vaillant (Jean)	2060 B 31	5 novembre 1931.	*Le Terrible.*	
Germain (Clément)	2078 C 28	10 juillet 1932.	U. M. Cherbourg.	
Amadei (Joseph)	3199 T 33	15 octobre 1933.	D. P. Toulon.	
Alessandri (Sébastien)	1959 T 34	15 avril 1934.	Dépôt de Toulon.	
Andrezet (François)	1755 B 30	12 juillet 1934.	*Jean-Bart.*	
Le Roy (Jean)	2811 B 34	2 octobre 1934.	A. C. Toulon.	
Le Corre (Lucien)	1145 L 30	28 mars 1935.	*Emile-Bertin.*	
Douce (René)	1818 C 34	1er juillet 1935.	U. M. Marseille.	
Lanusse (Germain)	763 B 34	22 février 1936.	C. F. Mimizan.	
Le Roy (Yves)	2265 B 33	26 mars 1936.	Ecole canonnage.	
Remetter (Joseph)	1669 T 36	8 juin 1936.	Ecole canonnage.	Pas Indochine.
Blanchard (Maurice)	2468 B 33	20 octobre 1936.	*Tunisien.*	
Huet (Albert)	2661 B 31	1er décembre 1936.	*Emile-Bertin.*	
Le Cocq (Jean)	697 B 31	29 septembre 1937.	Dépôt de Brest.	
Kerdevez (Pierre)	2553 B 36	1er mars 1938.	Cours de B. S.	
Inizan (Laurent)	1093 B 37	1er février 1939.	*Le Malin.*	
Martini (Simon)	3049 T 36	7 août 1939.	*Dixmude.*	
Lorain (Maurice)	499 T 35	7 février 1940.	*Emile-Bertin.*	
Guillou (Jean)	2159 B 33	20 mars 1940.	*Montcalm.*	
Euzen (Albert)	2728 B 33	2 mai 1940.	Ecole navale.	
Durand (Yves)	1118 L 37	1er octobre 1940.	*Richelieu.*	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Thépaut (Yves)	3086 25 2	29 octobre 1925.	Compagnie de garde, Lorient.	
Tamic (Jacques)	1596 B 31	15 avril 1931.	Centre Siroco.	T. D.
Tigreat (Jean)	519 26 2	18 juin 1931.	B. M. M. Brest.	
Goardon (Henri)	884 B 32	23 mars 1932.	*Georges-Leygues.*	
Bodiger (Jean)	829 B 33	14 mars 1933.	Dépôt de Brest.	
Le Carre (Jean)	1118 B 33	15 avril 1933.	Dépôt de Toulon.	
Antona (Charles)	1900 T 34	15 avril 1934.	U. M. Ajaccio.	
Uguen (Jean)	1570 B 34	15 mai 1934.	*Lancier.*	T. D.
Marziou (Christophe)	2210 B 34	13 août 1934.	*Montcalm.*	
Guillou (Jean)	2586 B 34	15 octobre 1934.	Cours de B. S.	
Bougaran (Joseph)	2694 B 34	15 octobre 1934.	*Richelieu.*	Pas Indochine
Coudry (Georges)	3406 T 34	22 novembre 1934.	Dépôt de Toulon.	
Corbel (Robert)	939 B 30	1er décembre 1934.	*Georges-Leygues.*	Pas Indochine
Le Foll (Auguste)	416 B 33	13 mars 1935.	Dépôt de Toulon.	
Coquin (Louis)	2939 B 33	18 mars 1935	L. S. T. Orne.	
Schermesser (Albert)	1795 T 33	14 mai 1935.	*Elan.*	T. D.
Guegaden (Presper)	1693 B 35	21 mai 1935.	*Georges-Leygues.*	
Lafage (Alfred)	455 R 35	28 mai 1935.	Dépôt de Toulon.	
Alix (Auguste)	1804 B 33	5 juin 1935.	C. F. Mimizan.	
Pernot (Placide)	370 T 35	17 juillet 1935.	Tél. maritime, Toulon.	Pas Indochine.
Prunier (René)	2497 B 35	11 septembre 1935.	*Hoche.*	
Lecuyer (Alphonse)	155 C 35	18 septembre 1935.	Dépôt de Toulon.	
Delanoi (François)	2182 B 34	6 février 1936.	Dépôt de Brest.	
Bourque (Marcel)	1277 T 36	17 février 1936.	*Coutelas.*	T. D.
Guillamet (Louis)	2609 B 32	1er mars 1936.	*Jean-Bart.*	
Floreh (Fernand)	568 B 39	5 avril 1936.	*Duquesne.*	T. D.
Talec (Joseph)	636 B 36	5 mai 1936.	Ecole de canonnage.	Pas Indochine.
Sordet (André)	1893 T 36	21 juillet 1936.	Ecole T. E. R. Porquerolles.	
Balch (Yves)	2517 B 34	18 octobre 1936.	*Le Terrible.*	Pas Indochine.
Guyot (Charles)	331 L 32	28 décembre 1936.	*Richelieu.*	
Mocaer (Hervé)	260 B 35	14 janvier 1937.	Dépôt de Brest.	
Schoettel (Robert)	1813 T 33	21 janvier 1937.	*Richelieu.*	
Cornn (Roger)	33 L 33	6 mars 1937.	Ecole des fourriers.	
Behra (Alphonse)	2229 T 33	16 juin 1937.	*Pique.*	T. D.
Le Flem (Albert)	3517 T 35	1er juillet 1937.	Ecole des fourriers.	
Cazoulat (Jean)	119 B 35	4 août 1937.	*Lorrain.*	
Mario (Marcel)	4460 T 35	27 décembre 1937.	Compagnie de garde, Oran.	T. D.
Rouvel (Honoré)	2936 B 39	18 février 1938.	*Le Triomphant.*	
Le Compagnon (Emmanuel)	254 L 37	9 juin 1938.	E. M. Lorient.	
Jubert (André)	2728 T 37	6 juillet 1938.	Marine Paris.	
Nena (Yves)	2086 B 35	27 mars 1939.	Marine Oran.	T. D.
Talec (Antoine)	461 B 35	13 avril 1939.	*Montcalm.*	
Falquerho (Frédéric)	219 L 39	26 janvier 1940.	D. P. Toulon.	
Robert (André)	295 C 35	7 février 1940.	*Gloire.*	
Jegou (Jean)	2097 B 33	1er mars 1940.	*Montcalm.*	
Fossati (Jean)	4294 T 37	1er mars 1940.	A. C. Toulon.	
Panicaud (Marcel)	1451 T 41	13 mars 1941.	Marine Kebir.	T. D.
Saluden (Hervé)	679 B 34	1er juillet 1941.	*Arromanches.*	
Gouiffes (Alain)	2023 B 33	7 septembre 1941.	*Montcalm.*	
Corre (Emile)	837 B 38	1er juin 1942.	*Dixmude.*	
Feintreny (Maurice)	354 T 33	31 octobre 1943.	Marine Paris.	
Gouvennec (Jean)	625 B 33	19 décembre 1943.	Ecole E. A. R. Brest.	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers torpilleurs (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres principaux.				
Corre (Toussaint)	126 107 2	1er juin 1922.	B. M. M. Brest.	
Leclère (André)	118 815 2	1er août 1922.	Centre auto Toulon.	
Deniel (François)	108 25 2	1er juillet 1944.	A. M. torpilles Brest.	
Premiers maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Mocaer (Pierre)	120 861 2	6 février 1923.	A. M. torpilles Lorient.	
Bodilis (Jean)	125 507 2	2 septembre 1924.	Centre dragage Lorient.	
Courtes (Laurent)	3169 26 2	1er février 1930.	Sous-marin *L'Africaine.*	
Mallet (Auguste)	3024 25 1	1er septembre 1930.	*Arromanches.*	
Le Brocher (Jean)	2342 26 2	1er avril 1931.	E. A. M. Toulon.	
Prual (Pierre)	849 27 2	13 juillet 1931.	Marine Paris.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Marchand (Jean)	737 25 2	1er janvier 1942.	*Arromanches.*	
Fichou (Joseph)	119 155 2	8 avril 1942.	Ecole torpilleurs Casablanca.	T. D.
Duval (Yves)	3103 23 2	8 avril 1942.	Marine Berlin.	
Le Bricon (Albert)	2250 B 31	1er juillet 1942.	Sous-marin 123.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Vourch (Louis)	134 286 2	22 août 1922.	Centre dragage Brest.	
Coffec (Jean)	130 387 2	26 juin 1924.	Ecole torpilleurs Casablanca.	T. D.
Vaillant (Désiré)	2167 26 2	15 juillet 1924.	C. F. Mimizan.	
Paugam (Guillaume)	331 26 2	15 février 1926.	Dépôt Brest.	
Barbet (Victor)	3161 26 2	16 septembre 1926.	D. L. Toulon.	
Gicquel (Mathurin)	12 26 3	1er octobre 1926.	S. L. O. M. Rochefort.	
Thomas (Hervé)	126 136 2	12 octobre 1926.	A. M. torpilles Lorient.	
Cohat (Jean)	207 27 2	1er octobre 1928.	Dépôt de Brest.	
Pochard (Jean)	130 428 2	24 octobre 1928.	C. F. Mimizan.	
Le Calvez (Paul)	3136 B 28	1er mars 1929.	C. S. M. Brest.	
Le Borgne (Albert)	1717 B 30	6 mai 1930.	Dépôt de Brest.	
Moysan (Jean)	2355 B 30	21 juillet 1930.	Sous-marin *Le Glorieux.*	
Autret (Jean)	2882 B 29	1er octobre 1930	Sous-marin 510.	
Le Menn (Yves)	883 B 30	1er octobre 1930	Marine Paris.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Granger (Gaston)	42 27 V	11 janvier 1927.	Cours B. S.	
Trellu (André)	1033 27 2	1er avril 1927.	*Lorrain.*	
Coz (Jean)	1130 B 30	24 mars 1930.	G. B. R. Flo. 2.	
Goasguen (Jean)	1139 B 30	25 mars 1930.	*Gloire.*	
Pointeau (Georges)	1022 L 29	1er octobre 1930.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Laugier (Charles)	3635 T 30	15 octobre 1930.	Marine Marseille.	
Marzin (Raphaël)	1378 B 30	28 février 1931.	C. S. M. Brest.	
Heurtault (André)	3293 B 29	24 mai 1931.	Ecole torpilleurs Casablanca.	T. D.
Le Tondal (Henri)	650 T 31	1er janvier 1932.	E. A. M. F. Toulon.	
Guermeur (Jean)	711 B 31	1er avril 1932.	Ecole navale.	
Ango (André)	640 B 30	13 mars 1933.	*Alcyon.*	
Le Bellegard (Jean)	1746 B 29	3 juillet 1933.	A. M. torpilles Brest.	
Le Bian (René)	1948 B 32	5 juillet 1933.	Dépôt de Brest.	
Denès (Pierre)	48 B 34	1er avril 1935.	C. F. Mimizan.	
Schraut (Charles)	3615 T 34	1er octobre 1935.	*Lorraine.*	
Gueho (Louis)	155 L 35	6 janvier 1936.	Marine Paris.	
Sebillote (René)	2725 T 35	1er avril 1936.	*Triomphant.*	
Guihodo (Pierre)	1062 L 36	1er octobre 1937.	Ecole officiers A. S. M.	
Barbeoch (Alain)	2151 B 35	5 janvier 1939.	*Basque.*	
Pallanca (Emile)	3303 T 37	1er septembre 1940.	*Terrible.*	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers opticiens télémétristes (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maître principal.				
Le Beau (Marcel)	160 R 28	2 mai 1939.	Dépôt Toulon.	
Premiers maîtres.				
Loaec (Pierre)	753 B 28	26 janvier 1929.	B. E. M. Metz.	
Bourhis (François)	292 B 29	21 juillet 1931.	Ecole canonnage.	
Dabadie (Henri)	285 R 32	1er octobre 1933	*Emile-Bertin.*	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Rolland (Jean)	2433 B 23	20 juin 1928.	Dépôt de Brest.	
Appery (Yves)	4596 B 28	25 octobre 1928.	Marine Bône.	T. D.
L'Effondre (Albert)	4669 B 29	22 décembre 1929.	*Georges-Leygues.*	
Horel (Yves)	38 L 29	30 décembre 1930.	*Montcalm.*	
L'Hostis (Jean)	1173 B 29	27 juillet 1931.	Dépôt de Brest.	
Bougaran (Joseph)	4337 27 11	22 mai 1933.	*Gloire.*	
Le Moigne (Yves)	2339 B 33	5 mars 1934.	Ecole de canonnage.	
Seconds maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Cosmao (Yves)	3350 B 29	1er octobre 1929.	*Kléber.*	
Le Gall (Auguste)	3707 B 28	24 décembre 1929.	*Jean-Bart.*	
Pennarguear (Jean)	2117 B 31	16 juin 1931.	Dépôt de Brest.	
Abautret (Alfred)	1987 B 33	18 septembre 1933.	*Georges-Leygues.*	
Morvan (André)	3721 B 37	6 décembre 1937.	*Hoche.*	
Todesco (Tarsille)	2231 T 32	17 mai 1943.	Cours de B. S.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Caradec (Jean)	1815 B 31	17 juin 1939.	*Tigre.*	
Guezennec (Yves)	1591 B 30	28 octobre 1941.	*Richelieu.*	
Burel (François)	2205 B 32	9 novembre 1941.	*Desaix.*	
Hamon (Yves)	279 B 32	15 décembre 1941.	C. F. Pont-Réan.	
Ollivier (Yves)	1981 B 34	1er février 1942.	Dépôt de Toulon.	
Appery (Jean)	1609 B 34	25 février 1942.	*Lorraine.*	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers chauffeurs.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Premiers maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Bitsch (Armand)	4344 27 1	16 septembre 1927.	*Lorraine.*	
Lagadec (François)	4098 B 30	4 septembre 1930.	Dépôt Brest.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Bideau (Louis)	131 545 2	9 février 1929.	B. M. M. Brest.	
Deglise (Joseph)	381 T 30	24 juin 1932.	Ecole des chauffeurs.	
Raffray (Alexandre)	131 544 2	1er septembre 1941.	*Jean-Bart.*	Pas Indochine.
Maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Prigent (François)	2496 B 29	22 mars 1932.	Frégate *Laplace.*	
Le Goueffiec (Guillaume)	2223 B 32	25 août 1932.	*Duquesne.*	T. D.
Cloarec (Sylvain)	3152 B 31	28 juin 1936.	*Béarn.*	
Le Morvan (Joseph)	2181 B 32	16 janvier 1938.	*Dixmude.*	
b) *Ayant fait campagne.*				
Bellec (Jean)	135 049 2	7 mai 1928.	Dépôt de Brest.	
Petitdemange (Jean)	301 T 28	29 janvier 1939.	*Le Malin.*	
Calvarin (Jean)	1360 B 28	5 avril 1941.	*Arromanches.*	
Morin (Albert)	3675 B 31	1er août 1941.	*Montcalm.*	Pas Indochine.
Guillou (Jacques)	521 27 2	1er septembre 1941.	*Georges-Leygues.*	
Pérès (Pierre)	2398 B 30	20 juillet 1944.	*Arromanches.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maîtres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Jaffrenou (Henri)	1942 27 2	28 avril 1927.	*Gloire.*	
Plante (Yves)	926 27 2	24 mai 1927.	A. M. F. Toulon.	Pas Indochine.
Richard (Hervé)	3810 B 28	14 octobre 1929	*Le Malin.*	
Dietrich (Ernest)	403 T 31	3 février 1931.	Dépôt Toulon.	
Balcon (Guillaume)	2326 B 33	4 octobre 1933.	*Le Terrible.*	
Terrasson (Moïse)	1156 R 32	17 juillet 1934.	*Dixmude.*	
Lansonneur (Jean)	3525 B 28	3 août 1936.	*Gloire.*	
Le Bars (Jean)	1977 B 32	11 septembre 1936.	*Montcalm.*	
Le Borgne (Eugène)	3799 B 29	11 février 1937.	*Desaix.*	
b) Ayant fait campagne.				
Cren (Guillaume)	2957 27 2	3 avril 1935.	M. 24.	
Postec (Thomas)	814 B 28	8 mai 1935.	C. F. Pont-Réan.	
Van Torre (Georges)	40 L 33	5 janvier 1937.	*Triomphant.*	
Menguy (Jean)	1752 B 31	1er mars 1939.	*Tigre.*	
Mevel (Louis)	2155 27 2	7 juillet 1939.	Ecole des chauffeurs.	
Le Pelletier (Octave)	581 27 1	9 octobre 1939.	C. F. Mimizan.	
Le Mière (Henri)	371 C 28	21 avril 1940.	*Richelieu.*	
André (Yves)	465 B 33	31 décembre 1940.	*Georges-Leygues.*	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers des spécialités de cuisiniers, boulangers, cordonniers, maîtres d'hôtel, tailleurs et météorologistes (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
A. — CUISINIERS				
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Loreau (André)	201 26 7	4 septembre 1928.	*Arromanches.*	
Divais (André)	4463 B 28	5 novembre 1928.	*Richelieu.*	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Cornec (Jean)	1376 26 2	12 janvier 1928.	Dépôt de Brest.	
Schliquet (Georges)	132 T 29	14 février 1929.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Guillemain (Aimé)	754 T 29	15 mai 1929.	B. E. Lartigue.	T. D.
Poubennec (Albert)	2006 B 28	10 mai 1930.	C. S. M. Brest.	
Hanen (Fernand)	1726 C 30	29 juillet 1930.	*Georges-Leygues.*	
Yannic (Georges)	36 B 32	15 juillet 1932.	Ecole des pupilles.	
L'Hostis (Mathurin)	2250 B 32	14 septembre 1932.	Dépôt de Toulon.	
Scournec (Jean)	1 B A. S. G.	20 janvier 1934.	Ecole navale.	
Giraurd (Georges)	160 T 31 A	15 mars 1934.	E. M. marine Marseille.	
Feat (Jean)	1038 B 30	11 mai 1934.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Soubrie (André)	111 R 35	11 février 1937.	*Béarn.*	
Raffin (Pierre)	6 R A. S. G.	1er mars 1937.	*Gloire.*	
Fabre (Camille)	77 L 37	14 juin 1937.	Marine Tunisie.	T. D.
B. — BOULANGERS				
Seconds maîtres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Moan (François)	3581 B 28	13 juillet 1928.	Dépôt de Brest.	
Gourhant (Pierre)	3133 B 32	13 septembre 1933.	*Arromanches.*	
b) Ayant fait campagne.				
Mury (Emile)	95 148 5	23 avril 1934.	*Jean-Bart.*	
Perramant (Jean)	424 461 II	6 juillet 1937.	Dépôt de Brest.	
Ganaye (Jean)	551 T 28	25 mars 1937.	Cercle et foyers Toulon.	
Jezequel (Yves)	682 B 28	20 juillet 1942.	E. M. 2e région.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service, ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
C. — CORDONNIERS				
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Reboux (Pierre)	2169 B 35	8 juillet 1935.	Marine Paris.	
Simon (Théophile)	1490 L 35	10 octobre 1935.	E. A. M. Toulon.	
D. — MAITRES D'HOTEL				
Maitres.				
Ayant fait campagne.				
Navizet (Marcel)	5811 C 29	23 avril 1934.	Marine Tunisie.	T. D.
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Guilloux (Jean)	4307 B 28	12 juillet 1932.	C. F. M. Pont-Réan.	
Mazotti (Jean)	123 T 33	24 mai 1933.	Marine Berlin.	
Penhouet (Louis)	791 L 32	19 janvier 1934.	Cercle et foyers Bizerte.	T. D.
Gourmelon (Yves)	1264 B 34	17 avril 1934.	Marine Berlin.	
Chlaberge (Jean)	2021 26 IM	12e décembre 1935.	*Dixmude.*	
Sallaberry (Henri)	471 R 36	2 septembre 1936.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Defois (Georges)	1010 L 35	22 septembre 1940.	Marine Paris.	
E. — TAILLEURS				
Seconds maitres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Hervé (Françis)	3162 B 32	4 novembre 1932.	C. F. Mimizan.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Bolou (Jean)	1825 27 II	13 février 1934.	Dépôt de Brest.	
Crollebois (Charles)	4456 T 31	27 août 1934.	Marine Paris.	
Scavennec (René)	684 L 35	23 août 1937.	Int. maritime Bizerte.	T. D.
F. — METEOROLOGISTES				
Premiers maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Foret (Jean)	3657 27 II	21 juin 1928.	B. A. N. Hourtin.	
Thomas (Henri)	724 B 33	1er mars 1933.	E. M. 2e région.	
Le Tollec (Joseph)	16 B 34	14 janvier 1935.	E. M. 2e région.	
Calvarin (Jean)	53 B 32	21 octobre 1935.	Ecole navale.	
Maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Lochouarn (Adrien)	289 C 34	23 janvier 1935.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Astruc (Julien)	884 T 34	8 mars 1935.	B. E. Lartigue.	T. D.
Joncour (Jean)	267 B 34	4 janvier 1935.	E. M. 3e région.	
Fremont (Lucien)	295 L 34	1er mars 1934.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Robert (Albert)	987 R 34	22 septembre 1934.	*Arromanches*	
Benezech (André)	577 T 34	1er octobre 1935.	Marine Paris.	
Motir (Pierre)	983 L 34	1er octobre 1936.	Marine Paris.	
Besse (Alexandre)	1000 T 36	1er octobre 1936.	B. A. N. Hourtin.	
Nivez (Louis)	3322 B 37	30 septembre 1937.	B. A. N. Lanvéoc-Poulmic	
Seconds maitres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Balem (Jean)	892 B 36	1er août 1937.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Dagorn (Pierre)	3875 B 35	6 février 1938.	Frégate *Mermoz.*	
Lozachmeur (Joseph)	878 B 38	1er janvier 1939.	B. E. Lartigue.	T. D.
Moulis (Henri)	162 Cas. 42	6 août 1943.	B. A. N. Kouribga.	T. D.
Cadic (Louis)	8913 T 42	30 septembre 1943.	Frégate *Mermoz.*	
b) *Ayant fait campagne.*				
Coliet (Charles)	993 T 28	28 juillet 1935.	*Dixmude.*	
Traveaux (Jean)	2294 T 41	12 novembre 1941.	*Mermoz.*	
Laot (Yves)	3189 B 37	1er septembre 1942.	*Laplace.*	
Bediot (Raymond)	4275 C 35	19 novembre 1942.	E. M. 3e région.	
Carniaux (Bernard)	5322 C 35	1er septembre 1944.	Marine Paris.	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers commis aux vivres (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service, ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maitres principaux.				
Le Febvre (Marie-Ange)	3345 26 II	11 juin 1941.	Marine Rochefort.	
Abiven (Joseph)	122 989 II	22 août 1942.	2e dépôt.	
Audo (Eugène)	36 537 III	5 août 1945.	C. F. Mimizan.	
Premiers maitres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Le Gall (Alexandre)	1671 25 V	1er décembre 1929.	B. M. M. Toulon.	
b) Ayant fait campagne.				
Raude (Laurent)	192 L 29	1er juillet 1941.	D. P. Toulon.	
Huet (Arthur)	1180 R 33	10 août 1941.	Ecole santé navale Bordeaux.	
Mazurier (Yves)	3639 B 30	29 août 1941.	C. F. Pont-Réan.	
Gérard (Yves)	212 B 33	31 décembre 1941.	E. A. M. Toulon.	
Maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Labat (Lucien)	230 L 36	24 février 1936.	Cours B. S.	T. D.
Peron (Yves)	3600 B 28	10 juin 1936.	Frégate *Laplace.*	
Le Brun (Jean)	3829 B 29	1er février 1931.	U. M. baie Ponty.	T. D.
Jacob (Marcel)	387 B 30	25 février 1936.	B. E. Lartigue.	T. D.
Rogel (Auguste)	1517 25 II	13 octobre 1938.	Marine Paris.	
Briand (Olivier)	3283 B 29	23 octobre 1939.	*Emile-Bertin.*	
Cosquer (François)	316 27 II	23 octobre 1940.	B. M. M. Toulon.	
Martin (Joseph)	44 B 30	10 janvier 1941.	Dépôt de Brest.	
Lanchec (Hervé)	3255 B 36	7 février 1941.	Ecole des fourriers.	
Lemercier (Alexandre)	1369 C 28	17 juin 1941.	*Richelieu.*	
Ollivier (Yves)	1724 B 30	18 août 1941.	U. M. Bizerte.	T. D.
Rouault (François)	211 B 31	2 septembre 1941.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Tanguy (Jean)	1767 B 31	10 décembre 1941.	Dépôt de Brest.	
Seconds maitres.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Strullu (Emile)	638 B 34	1er avril 1935.	D. P. Brest.	
Larvor (Jean)	2383 B 35	22 août 1935.	B. N. Alger.	T. D.
L'Hostis (Jean)	3369 B 35	23 décembre 1935	Ecole navale.	
L'Hostis (François)	359 B 36	3 février 1936.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Bernard (Albert)	315 L 34	5 août 1936.	*Hoche.*	
Soliveau (Jacques)	517 T 37	8 novembre 1937	*Lorraine.*	
Courqueux (Roger)	2173 B 38	25 août 1938.	B. E. Lartigue.	T. D.
Briand (René)	859 B 40	1er mars 1940.	C. F. Mimizan.	
Le Geandre (Raymond)	1535 L 38	14 juin 1940.	Dépôt de Brest.	
Boedec (Joseph)	3282 B 37	11 octobre 1940.	F. M. Toulon.	
Picard (Jean)	717 B 37	15 décembre 1940.	Marine Paris.	
Galland (Georges)	220 B 38	1er février 1941.	Frégate *Le Brix.*	
Abjean (Louis)	2722 B 34	16 juin 1941.	C. F. Mimizan.	
Le Bouar (Henri)	526 L 40	1er juillet 1941.	E. A. M. Toulon.	
Allain (Louis)	921 B 38	1er janvier 1942.	Ecole des fourriers.	
Inizan (Hervé)	2558 T 42	16 juillet 1942.	Dépôt de Brest.	
Blouin (Charles)	4091 B 39	21 janvier 1944.	Ecole des fourriers.	
Guerer (François)	692 B 40	4 février 1945.	*Surprise.*	
b) Ayant fait campagne.				
Dolin (Henri)	600 27 5	18 juillet 1936.	Compagnie garde Bizerte.	T. D.
Quere (Yves)	3405 B 34	4 août 1939.	B. A. N. les Mureaux.	
Perrin (Charles)	172 B 34	23 août 1941.	*Georges-Leygues.*	
Bagot (Célestin)	2257 B 37	26 décembre 1941.	*Georges-Leygues.*	
Caprais (Jean)	1951 B 38	1er mars 1942.	Marine Paris.	
Le Lay (Ernest)	1083 B 38	10 mai 1942.	E. A. M. Toulon.	
Robin (François)	951 L 34	1er juillet 1942.	Cours B. S.	

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté en date du 10 mars 1948, M. Bertin (Paul), rédacteur principal de 3e classe au ministère de l'information, est nommé agent supérieur de 3e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques, à compter du 1er janvier 1946, et titularisé dans ce grade à compter de la même date.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Institution d'un comité technique paritaire central à l'office nationale interprofessionnel des céréales.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le ministre de l'agriculture,

Sur le rapport du directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 susvisée, relatif aux commissions administratives paritaires et aux coarticles 36, 37 et suivants,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application de l'article 37 du décret susvisé du 24 juillet 1947, il est institué au ministère de l'agriculture, auprès du directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales, un comité technique paritaire central dont la composition est fixée comme suit:

a) Représentants de l'administration:

Six membres titulaires et six membres suppléants;

b) Représentants du personnel:

Six membres titulaires et six membres suppléants.

Art. 2. — Le comité technique pourra, à la demande de la majorité de ses membres, faire appel, à titre consultatif, à certains fonctionnaires ou personnalités spécialisées dans l'organisation scientifique du travail ou particulièrement compétentes pour l'étude des problèmes faisant l'objet de ses délibérations et de ses travaux.

Art. 3. — Le comité technique paritaire visé à l'article 1er ci-dessus a compétence pour connaître des questions de l'office national interprofessionnel des céréales relatives:

a) A l'organisation et au fonctionnement des divers services;

b) A la modernisation des méthodes et techniques de travail et au rendement du personnel;

c) A l'élaboration et à la modification des règles statutaires régissant le personnel;

d) A la fixation des normes et à l'attribution des primes de rendement spécialement prévues aux articles 35 et 37 de la loi du 19 octobre 1946

Art. 4. — Les projets élaborés et les avis émis par le comité technique paritaire sont adressés au ministre de l'agriculture. Ils sont, notamment, examinés par les bureaux compétents de l'office national interprofessionnel des céréales, sous l'autorité de son directeur adjoint, qui devra, dans un délai de trois mois, faire connaître la suite donnée à ces projets.

Art. 5. — Des arrêtés ultérieurs seront pris pour nommer les représentants de l'administration au sein du comité technique paritaire de l'office national interprofessionnel des céréales et fixer le nombre de sièges attribués également au sein de ce comité aux organisations syndicales de fonctionnaires dudit office, remplissant les conditions exigées par l'article 6 de la loi du 19 octobre 1946.

Art. 6. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mars 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
VINCENT BOURREL.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Répartition de crédits entre différents ministères au titre de la célébration du centenaire de la révolution de 1848 et de la seconde République ainsi que du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 47-1774 du 10 septembre 1947 portant ouverture des crédits pour la célébration du centenaire de la révolution de 1848 et de la seconde République, ainsi que du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France;

Vu la loi n° 47-2407 du 31 décembre 1947 portant reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils), et notamment son article 2 portant ouverture de crédits en sus des dotations reconduites de l'exercice 1947 à l'exercice 1948;

Vu le décret n° 48-298 du 19 février 1948 portant report de crédits de l'exercice 1947 à l'exercice 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits accordés au ministre de l'éducation nationale pour l'exercice 1948 par la loi n° 45-2407 du 31 décembre 1947 et par des textes spéciaux, une somme de 115 millions de francs est définitivement annulée au titre du chapitre 3083: « Célébration du centenaire de la révolution de 1848, de la seconde République et du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France » du budget de l'éducation nationale.

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres en addition aux crédits alloués par la loi n° 47-2407 du 31 décembre 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 115 millions de francs et répartis par service et par chapitre conformément à l'état ci-dessous:

CHAPITRES	SERVICES	CRÉDITS
		francs.
	Affaires étrangères.	
500	Œuvres françaises à l'étranger, dépenses à l'étranger	9.900.000
	Education nationale.	
3085	Célébration du centenaire de la révolution de 1848 et de la seconde République, ainsi que du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France. — Frais du secrétariat général	2.500.000
398	Archives de France. — Matériel	9.000.000
527	Théâtres nationaux	5.500.000
529	Subvention à la réunion des bibliothèques nationales	9.000.000
543	Commandes d'œuvres d'art	2.000.000
547	Commandes à des compositeurs de musique	500.000
614	Fêtes nationales et cérémonies publiques	8.000.000
	France d'outre-mer.	
513	Célébration du centenaire de la révolution de 1848 et de la seconde République, ainsi que du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France	15.000.000
	Industrie et commerce.	
508	Subvention au centre national de la cinématographie	20.000.000
	Intérieur.	
511	Subvention aux collectivités locales pour la célébration du centenaire de la révolution de 1848 et de la seconde République, ainsi que du tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France:	
	Art. 1er. — Manifestations départementales.	22.800.000
	Art. 2. — Subventions allouées aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Belfort pour l'organisation de manifestations destinées à commémorer le tricentenaire du rattachement de l'Alsace à la France	10.800.000
	Total	115.000.000

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques, le directeur du personnel, du matériel, du budget et de la comptabilité au ministère de l'intérieur, le directeur du personnel au ministère des affaires étrangères, le directeur du contrôle, du budget et du contentieux au ministère de la France d'outre-mer, le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1948.

Le ministre de l'éducation nationale,
ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

Par arrêtés en date des 31 décembre 1947 et 23 janvier 1948, pris à l'occasion de différentes cérémonies ayant eu lieu pendant le mois de janvier 1948:

1° Sont promus:

Officiers de l'instruction publique.

MM. Gont (René), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.
Leclerc (Gustave-Vincent), à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise): services rendus aux œuvres postscolaires.
Regouby (Fernand-Marcel-Josph), à Paris: services rendus aux œuvres postscolaires.

2° Sont nommés:

Officiers d'académie.

MM. Bassala (Valère), à Yaoundé (Cameroun): services rendus à l'enseignement.
Bebe (Bell), directeur d'école publique à Bangi (Cameroun).
Bouchaud (Joseph), à Yaoundé (Cameroun): services rendus à l'enseignement.
Balleydier (Henri), professeur d'enseignement technique à Douala (Cameroun).
Mlle Coste (Louise), institutrice publique à Yaoundé (Cameroun).
MM. Cozzens (Edwin), directeur de l'école professionnelle d'Etat d'Ebolorva (Cameroun).
Cuchet (Auguste-André), à la Roche-sur-Foron (Haute-Savoie): services rendus aux œuvres postscolaires.
Dudragne (Maurice), à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Oise): services rendus aux œuvres postscolaires.
Mme Dugast (Idelette-Blanche-Mathilde), à Douala (Cameroun): services rendus à l'enseignement.
M. Fouletier (Léon), à Yaoundé (Cameroun): services rendus à l'enseignement.
Mme Gabriel, à Yaoundé (Cameroun): services rendus à l'enseignement.
M. Galeazzi (Antoine), instituteur public à Yaoundé (Cameroun).
Mme Guérin-Barthes (Andrée), institutrice publique à Yaoundé (Cameroun).
MM. M'Packo (Max), instituteur public à Douala (Cameroun).
Richard, à Yaoundé (Cameroun): services rendus à l'enseignement.
Salase (Léon-Jean-Auguste), à Douala (Cameroun): services rendus à l'enseignement.
Tanga Moudio (Jean), surveillant général au collège moderne de Nkongsamba (Cameroun).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 9 mars 1948, M. Petit-Dutaillis, professeur titulaire de la chaire de pathologie chirurgicale à la faculté de médecine de l'université de Paris, est transféré, à compter du 1er mars 1948, dans la chaire de clinique de neuro-chirurgie de la même faculté (dernier titulaire: M. Clovis Vincent, décédé).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Composition du comité technique paritaire à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 22 relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 ci-dessus visé;

Vu l'arrêté interministériel du 11 décembre 1947 instituant un comité technique paritaire au ministère de la santé publique et de la population;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale du personnel et du budget du ministère de la santé publique et de la population,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté interministériel du 11 décembre 1947 fixant la composition du comité technique paritaire est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les membres du comité représentant les organisations syndicales de l'administration centrale:

Deux représentants du syndicat de l'administration centrale C. G. T.
Un représentant du syndicat autonome de l'administration centrale.
Deux représentants du syndicat de l'administration centrale C. F. T. C.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mars 1948.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Gestion du personnel, du matériel et du budget des services français d'administration et de contrôle en Allemagne.

Le secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes,

Vu le décret du 15 juin 1945 modifié par les décrets du 16 octobre 1945 et 30 avril 1947, portant création d'un commandement en chef français en Allemagne;
Vu le décret du 26 décembre 1945 portant création du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;
Vu les décrets du 21 février 1946;
Vu le décret n° 46-1836 du 20 août 1946 portant rattachement du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes au ministère des affaires étrangères;
Vu le décret n° 47-2317 du 10 décembre 1947 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes;
Vu le vœu émis par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale,

Arrête:

Art. 1er. — A dater du 1er mars 1948 et pour un délai de six mois, la gestion du personnel, du matériel et du budget des services français d'administration et de contrôle en Allemagne est assurée directement par le secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.

Délégation peut être donnée au général commandant en chef français en Allemagne pour les affectations de certains agents à l'intérieur des territoires occupés.

Art. 2. — Un fonctionnaire désigné par le secrétaire d'Etat après avis du général commandant en chef est chargé de préparer et de déposer avant le 1er mai 1948 un rapport sur les aménagements et simplifications à apporter à la gestion du personnel.

Art. 3. — Le secrétaire général du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1948.

PIERRE SCHNEITER.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 11 mars 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1948 et à la dispense de service actif en faveur des jeunes gens des classes 1946 et 1947 en résidence à l'étranger. (Nos 3516-3713. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.)

2. — Débat sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Manceau et plusieurs de ses collègues tendant à abroger le décret n° 48-321 du 19 février 1948 portant maintien sous les drapeaux des militaires de la première fraction de la classe 1947. (N° 3568.)

3. — Suite de la discussion des projets de loi relatifs aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction. (Nos 2084-2972-3075. — M. Garet, rapporteur.)

A quatorze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

1. — Nomination d'une commission de dix membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (N° 3649.)

2. — Nomination d'une commission de dix membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (N° 3689 rectifié.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. de Chambrun sur les conditions dans lesquelles a été signé l'accord du 2 janvier 1948 avec le gouvernement des Etats-Unis;

2° De M Bardoux sur la politique étrangère du Gouvernement au lendemain de l'Assemblée annuelle de l'O. N. U. et après l'échec de la conférence à quatre de Londres;

3° De M. Etienne Fajon sur la politique étrangère du Gouvernement et notamment sur ses intentions au sujet de la réouverture éventuelle de la frontière franco-espagnole, qui compromettrait l'indépendance française et l'organisation d'une paix démocratique;

4° De M. de Moustier sur la politique générale de M. le ministre des affaires étrangères;

5° De M. Benlounes sur la politique du Gouvernement vis-à-vis du monde musulman;

6° De M. Mezerna sur la politique du Gouvernement à l'égard du problème palestinien.

Séances du jeudi 11 mars 1948.

Des billets portant la date dudit jour, et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Bas, jusques et y compris M. Béné.

Tribunes. — Depuis M. Marin, jusques et y compris M. Mazuez.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 11 mars 1948.

N° 3267. — Proposition de loi de M. Meck portant modification du régime de l'assurance vieillesse (renvoyée à la commission du travail).

N° 3531. — Proposition de résolution de M. Octave Amiot tendant à mettre à la disposition des agriculteurs une partie des stocks de harnachement existants (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 3603. — Proposition de loi de M. Pierre Meunier relative à l'allocation aux économiquement faibles (renvoyée à la commission des finances).

N° 3604. — Proposition de loi de M. Renard relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 3605. — Proposition de résolution de Mme Charbonnel relative au coefficient de revalorisation de la médaille d'argent des instituteurs (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 3606 — Proposition de résolution de M. Paumier relative au cadre de l'administration des haras (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 3610. — Proposition de résolution de M. Larepte relative à la tragédie du maquis des Manises à Revin (Ardennes) (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3614. — Proposition de loi de M. Manceau relative aux militaires dégagés des cadres (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 3615. — Proposition de résolution de Mme Hélène Le Jeune tendant à l'attribution immédiate d'une ration de beurre aux consommateurs de la région parisienne et des centres urbains (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 3617. — Rapport par M. Montillot au nom de la commission de la justice sur le projet et la proposition de loi tendant à rendre valables les annonces légales faites irrégulièrement au lendemain de la libération.

N° 3656. — Proposition de loi de M. Félix (colonel) portant statut de la presse (organisation professionnelle de la presse) (renvoyée à la commission de la presse).

N° 3659. — Proposition de loi de M. Mauroux tendant à l'organisation de la répartition des produits industriels (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 3675. — Rapport par M. Garet au nom de la commission de la justice sur la proposition de résolution tendant à faire bénéficier les secrétaires de parquet de l'indemnité exceptionnelle accordée aux greffiers des tribunaux par la loi du 7 octobre 1946, et le décret du 22 octobre 1946.

N° 3684. — Proposition de loi formulée par M. de Montalembert et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à accorder certains délais en vue de la souscription à l'emprunt libératoire prévu par la loi du 7 janvier 1948 (renvoyée à la commission des finances).

N° 3688. — Avis de M. Llante au nom de la commission de la justice sur les propositions de loi tendant à modifier l'article 20 de la loi du 24 octobre 1946 portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale.

N° 3689 (rectifié). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée

N° 3691. — Rapport par M. Yves Fagon au nom de la commission de l'intérieur sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant prorogation provisoire des banques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

N° 3693. — Rapport par M. Roger Roucaute au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi relative aux déportés politiques de l'île d'Aurigny.

N° 3696. — Rapport par M. Gazier au nom de la commission du travail sur la proposition de résolution tendant à porter, pour une période transitoire, la durée du travail de quarante à quarante-huit heures.

N° 3708. — Rapport par Mme Peyrolès au nom de la commission du suffrage universel sur la proposition de résolution tendant à modifier l'article 31 du règlement de l'Assemblée nationale.

N° 3710. — Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée financière de l'Algérie portant institution d'une caisse de retraites et de prévoyance pour les membres des Mahakmas et les Aouns des justices de paix d'Algérie (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 3711. — Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée financière de l'Algérie relative au contrôle de l'émission des valeurs mobilières en Algérie (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 3713. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1948 et à la dispense du service actif en faveur des jeunes gens des classes 1946 et 1947 en résidence à l'étranger.

N° 3717. — Proposition de loi de M. Gau portant prorogation et modification des articles 11 et 21 de la loi portant codification et modification de la législation sur les jardins ouvriers (renvoyée à la commission du travail).

N° 3719. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant prise en charge par l'Etat de la rémunération des gouverneurs généraux, des gouverneurs, des inspecteurs généraux des affaires administratives, des secrétaires généraux, des administrateurs et des magistrats, ainsi que des dépenses de gendarmerie, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (renvoyé à la commission des finances).

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du 9 mars 1948.

Membres parlementaires.

Présents. — MM. Beauquier, Binot, Grimaud, Guesdon, Jaquet, Métayer, Mutter (André), Raymond-Laurent, Pinay, Serre.

Excusé. — M. Hutin-Desgrées.

Membres non parlementaires.

Présents. — Mme Lucie Aubrac, MM. de Barral, Paul Benoit, Yvon Gouet, Emile Kahn, Paillieux.

Excusé. — M. Viala.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Barel, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Chambeiron, Chaze, Denis (André) (Dordogne), Doyen, Errecart, Girardot, Guérin (Maurice) (Rhône), Jules-Julien (Rhône), Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côte-du-Nord), MM Mauroux, Moynet, Mme Nédelec, MM. Palewski, Poimbœuf, Ramonet, Solinhac, Villard.

Excusés. — MM. Christiaens, Ribeyre (Paul),

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 10 mars 1947

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Cudenet, Dhers, Corse, Grenier (Fernand), Jouve (Géraud), Lapie (Pierre-Olivier), Letourneau, Marin (Louis), Moustier (de), Mutter (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Rivet, Roclore, Rosenblatt, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Terrenoire, Mme Vaillant-Couturier, M. Vendroux.

Excusés. — MM. Hutin-Desgrées, Le Bail.

Suppléant. — M. Arthaud (de M. Fajon [Etienne]).

Commission de l'agriculture.

1re *séance du mercredi 10 mars 1948.*

Présents. — MM. Bas, Baurens, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Charpentier, Farinez, Garavel, Gros, Guille, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Moussu, Olmi, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Valay, Vée, Vuillaume, Zunino.

Excusés. — MM. Delcos, Genest, Lalle, Lamarque-Cando, Monin, Tanguy Prigent.

2e *séance du mercredi 10 mars 1948.*

Présents. — MM. Bas, Baurens, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Charpentier, Durroux, Garavel, Gros, Guille, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Martineau, Moussu, Olmi, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tan-

guy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Tarpend, Valay, Vée, Vuillaume, Zunino.

Excusés. — MM. Delcos, Genest, Lalle, Monin.

Assistait en outre à la séance. — M. Defos du Rau, de la commission de la justice et de législation.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Airoldi, Billères, Binot, Cas, Cayol, Delxonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Doyen, Faraud, Farine (Philippe), Finet, Garaudy, Gau, Geoffre (de), Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Hamani Diori, Hamon (Marcel), Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marc-Sangnier, Petit (Eugène) dit Claudius), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Rincent, Mlle Rumeau, MM. Simonnet, Viatte.

Suppléants. — MM. Mercouin (de M. de Baudry-d'Asson), Darou (de M. Bèche), Livry-Level (de Mlle Bosquier), Goudoux (de M. Césaire), Renard (de Mme Charbonnel), Mezerna (de M. Coulibaly Ouezzin), Loustau (de M. Diallo [Yacine]), Monteil (André) (de M. Fauvel), Mme Roca (de M. Giovoni), MM. Beugniez (de M. Guillou [Louis] [Finistère]), Mallez (de M. Kir), Chastellain (de M. Marin [Louis]), Bourbon, de M. Masson [Albert] [Loire]).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Arthaud, Barbier, Barrot, Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Mme Douteau, M. Dubois (René-Emile), Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Lacaze (Henri), Maillocheau, Mazuez, Jean Meunier (Indre-et-Loire), Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Mme Roca, MM. Roques, Segelle, Thamier, Mlle Weber.

Suppléante. — Mme Denise Bastide (de Mme Vermeersch).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. d'Astier de la Vigerie, Bouret (Henri), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Crouzier, Demusois, Dreyfus-Schmitt, Fagon (Yves), Fievez, Fonlupt-Esperaber, Godin, Guyomard, Halbout, Kuehn (René), L'Huillier (Waldeck), Mekhiari, Mont, Petit (Albert) (Seine), Pourtalet, Rabier, Rencurel, Schaff, Serre, Servin, Mme Sportisse.

Excusé. — M. Wagner.

Suppléants. — Mlle José Dupuis (de M. Ihuel), MM. Fayet (de M. Marty), Errecart (de M. Bentaleb), Viatte (de M. d'Aragon), Ségelle (de M. Borra), Doyen (de M. Cristofol).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — M. Angeletti, Mlle Archimède, MM. Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chautard, Ciferne, Damas, Defos du Rau, Delahoutre, Desjardins, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Jules-Julien (Rhône), Llante, Montillot, Moro-Giafferri (de), Mme Schell, MM. Valentino, Wasmer.

Excusés. — MM. Minjoz, Louis Rollin, Tinaud.

Suppléant. — M. Errecart (de M. Roques).

Commission des moyens de communication.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Barbier, Beauquier, Bianchini, Bour, Bouret (Henri), Couston, Damas, Dutard, Frédet (Maurice), Geoffre (de), Livry-Level, Mme Méty, MM. Midol, Poumadère, Mme Reyraud, MM. Rincent, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Verneyras.

Excusés. — MM. Babet (Raphaël), Martel (Louis), Penoy, Regaudie, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Auban, Aubry, Badie, Brusset (Max), Cherrier, Darou, Mme Darras, MM. Devemy, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Fagon (Yves), Forcinal, Guillou (Louis) (Finistère), Hulin, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Macouin, Mekki, Mouton, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblait, Roucaute (Roger) (Ardèche), Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Suppléants. — M. Besset (de M. Camphin), Mme Rocca (de M. Casanova), MM. Guilbert (de M. Bentaleb), Guyomard (de M. Pinçon).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Boccagny, Bouvier O'Cottereau (Mayenne), Catoire, Charlot (Jean), Couston, Degoutte, Delxonne, Denis (André) (Dordogne), Fievez, Finet, Furaud, Gavini, Goudoux, Le Sciellour, Lespès, Louvel, Mallez, Maton, Peyrat, Poulain, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauder, Mme Schell, M. Sion.

Excusé. — M. Krieger.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Brillouet, Crouzier, Darou, Devemy, Fouyet, Gaborit, Garet, Gautier, Gouge, Guiguen, Guitton, Halbout, Henneguelle, Le Coutaller, Lenormand, Levindrey, Livry-Level, Midol, Nisse, Petit (Eugène) dit Claudius, Poirot (Maurice), Raymond-Laurent, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Thiriet, Yvon.

Excusés. — MM. Coudray, Lareppe.

Suppléant. — M. Delachenal (de M. Triboulet).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Audeguil, Aujoulat, Caillavet, Defferre, Devinat, Dumas (Joseph), Marc Dupuy (Gironde), Félix-Tchicaya, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Juglas, July, Laurelli, Le Sciellour, Lisette, Malbrant, Mamba Sano, Martine, Ninine, Noël (André) (Puy-de-Dôme), Tony Révillon, Senghor, Temple, Villard.

Excusés. — MM. Charles Benoist, Lozeray, Albert Masson, Thibault, Theetten.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Castellani), Hamani Diori (de M. Houphouet).

Convocation de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 11 mars 1948, à neuf heures trente, et, éventuellement, à quinze heures (local de la commission des finances):

Additif à l'ordre du jour.

Rapport (n° 2262) et rapport supplémentaire (n° 3629), faits par M. Jean Charlot, au nom de la commission de la production industrielle, sur le projet de loi (n° 2126, avis du Conseil économique n° 3006) fixant le statut juridique des centres techniques industriels. — M. Robert Buron, rapporteur pour avis.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 11 mars 1948, à quinze heures (local de la commission n° 250):

I. — Suite de l'examen des amendements au rapport (n° 1996) de M. Grimaud sur le projet et les propositions de loi et de résolution relatifs aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

II. — Rapport de M. Garet sur les propositions de loi:

De M. René Coty tendant à permettre aux commerçants, artisans et industriels totalement sinistrés de conserver leur droit à bail par dérogation à l'article 1722 du code civil;

De MM. Laniel et Triboulet tendant à modifier l'acte dit loi du 28 juillet 1942 relative aux baux à loyer d'immeubles détruits par suite d'actes de guerre (n°s 1225, 1340).

III. — Rapport de M. Delahoutre sur la proposition de résolution (n° 1979) de MM. Courant et Coudray tendant à inviter le Gouvernement à reconstituer les archives hypothécaires détruites ou disparues au cours de la guerre.

IV. — Suite du rapport de M. Valentino sur la proposition de loi (n° 1093) tendant à la suppression de la promulgation coloniale dans les départements d'outre-mer.

V. — Suite du rapport de M. Ciferne sur les propositions de loi relatives au renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

Convocations rectifiées.

La réunion de la commission de l'éducation nationale, prévue pour le vendredi 12 mars 1948, aura lieu le jeudi 11 mars 1948, à onze heures trente (salle Colbert):

Audition de M. Morice, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, sur les problèmes relatifs à la formation professionnelle.

(Cette réunion aura lieu en commun avec la commission du travail et de la sécurité sociale.)

La séance de la commission de l'intérieur du jeudi 11 mars 1948, primitivement fixée à quatorze heures, aura lieu à quatorze heures quarante-cinq, à l'issue des réunions dans les bureaux.

La réunion de la commission du travail et de la sécurité sociale qui était prévue pour le vendredi 12 mars 1948, à neuf heures trente, est annulée.

L'ordre du jour de la réunion du jeudi 11 mars 1948 est complété comme suit:

A onze heures trente (salle Colbert).

Audition de M. Morice, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, au sujet de la formation professionnelle.

(Pour cette audition, la commission du travail et de la sécurité sociale siégera en commun avec la commission de l'éducation nationale.)

Réunions de commissions du jeudi 11 mars 1948.

Réunion dans les bureaux. — Nomination de deux commissions chargées d'examiner deux demandes en autorisation de poursuites contre deux membres de l'Assemblée (n°s 3649 et 3689 rectifié), à quatorze heures trente.

Commission de comptabilité, à neuf heures trente. — Local n° 221.

Commission des finances, à neuf heures trente et, éventuellement, à quinze heures — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à quinze heures. — Local n° 250.

Commission de l'intérieur, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 207.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 262.

Commission du ravitaillement, à dix heures trente. — Local n° 232.

Commission de la réforme administrative, à dix heures. — Local n° 263.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 264.

Commission du travail et de la sécurité sociale et commission de l'éducation nationale, à onze heures trente. — Salle Colbert.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Buard, Charles-Cros, Helieu, Léonetti, Ernest Pezet, Pinton, Zyromski.

Excusé. — M. Paul-Boncour.

Suppléants. — MM. Bordeneuve (de M. Colonna), Gaduin (de M. Gasser), Pinton (de Mme Patenôtre).

Commission de l'agriculture.

1re *séance du mercredi 10 mars 1948.*

Présents. — MM. Bellon, Bène (Jean), Boyer (Jules), Brettes, Brune (Charles), Cardin (René), Champeix, Dadu, David (Léon), Dulin, Henry, Jayr, Laurenti, Le Coent, Le Goff, Lemoine Le Sassier-Boisauné, Le Terrier, Primet, Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tognard, Mme Vigier.

Excusés. — MM. Chochoy, Gravier (Robert), de Montalembert.

2e *séance du mercredi 10 mars 1948.*

Présents. — MM. Bellon, Boyer (Jules), Cardin (René), Champeix, Chochoy, Dadu, David (Léon), Dulin, Félice (de), Jayr, Laurenti, Le Coent, Lemoine, Le Sassier-Boisauné, Le Terrier, Montalembert (de), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tognard, Mme Vigier.

Excusés. — MM. Brune (Charles), Gravier (Robert).

3e *séance du mercredi 10 mars 1948.*

Présents. — MM. Bellon, Boyer (Jules), Brettes, Brune (Charles), Cardin (René), Chochoy, Dadu, Dulin, Félice (de), Henry, Jayr, Laurenti, Le Coent, Le Terrier, Montalembert (de), Primet, Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Simard (René), Tognard.

Excusé. — M. Gravier (Robert).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Boyer (Max), Cherrier, Clairefond, Debray, Delmas (général), Guirriec, Le Sassier-Boisauné, Mercier (François), Pialoux, Rotinat, Tubert (général), Vanrullen, Westphal.

Excusés. — MM. Barré, Paul-Boncour.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Baron, Bordeneuve, Bouloux, Champeix, Amédée Guy, La Gravière, Léro, Menu, Ott, Pajot (Hubert), Pfleger, Pinton, Pujol, Racault, Mme Saunier, M. Southon.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — Mlle Dubois (Juliette), MM. Amédée Guy, Jouve (Paul), Liénard, Mme Oyon, MM. Paget (Alfred), Georges Pernot, Mmes Pican, Roche (Marie), Rollin, Saunier, MM. Teyssandier, Vourc'h.

Excusés. — MM. Ascencio, Bonnefous, Landry, Masson, de Montgascon.

Commission des finances.

2e *séance du mardi 9 mars 1948.*

Présents. — MM. Avinin, Baron, Courrière, Dorey, Duchet, Hocquard, Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Marrane, Merle (Faustin), Minvielle, Monnet, Pauly, Pohor (Alain), Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Thomas (Jean-Marie), Victoor.

Excusé. — M. Landry.

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Brunot, Claireaux, David (Léon), Etifier, Flory, Grassard, Guirriec, Gustave, Jayr, Lafleur (Henri), Moulet (Marius), Okala (Charles), Poisson, Rucart (Marc), Serrure, Verdeille.

Excusés ou en congé. — MM. Brunhes, Maïga.

Suppléants. — Mlle Trinquier (de M. Guissou), M. Cozzano (de M. Djamah Ali), M. Tarauceschi (de M. Colardeau), M. Lagarrosse (de M. Durand-Réville), M. Charles-Cros (de M. Alioune Diop).

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Bène (Jean), Bouloux, Mme Brossolette (Gilbert Pierre-), MM. Delfortrie, Guyot (Marcel), Mauriou, Jacques-Destrée, La Gravière, Legeay, Pajot (Hubert), Mme Patenôtre (Jacqueline-Thôme), M. Ernest Pezet.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Armengaud, Calonne (Nestor), Delfortrie, Depreux (René), Doucouré (Amadou), Gautier (Julien), Grimal, Gustave, Lazare, Longchambon, Mercier (François), Novat, Pairault, Rochette, Rouel, Slaut.

Excusés. — MM. Alric, Molinié, Paumelle.

Suppléant. — M. Dubois (Célestin) (de M. Mauvais).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Boisrond, Boivin-Champeaux, Brier, Buffet (Henri), Chochoy, Clairefond, Décaux (Jules), Denvers, Duclercq (Paul), Dupic, Gerber (Philippe), Jaouen (Albert), Lazare, Le Dluz, Poincelot, Racault, Richard, Westphal.

Excusés. — MM. Grangeon, Gravier, Paumelle.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Abel-Durand, Caspary, Defrance, Mme Devaud, MM. Ferrier, Hyvrard, M'Bodje (Mamadou), Menu, Naime, N'Joya (Arouna), Pujol, Renaison, Rosset, Satonnet, Mme Vialle.

Excusés. — Mme Brisset, M. Martel (Henri).

Convocation de commission.

Rectificatif.

La réunion de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) prévue pour le jeudi 11 mars 1948, à dix heures, est reportée au vendredi 12 mars 1948, à onze heures, même local, même ordre du jour.

Réunion de bureau du jeudi 11 mars 1948.

5e bureau, à quinze heures quinze. — Local n° 217.

Réunion de commission du jeudi 11 mars 1948.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires, victimes de la guerre et de l'oppression), à onze heures. — Local n° 277.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 11 mars 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition n° 43, année 1948, de MM. Lombardo, d'Arboussier et les membres du groupe communiste et apparentés et du groupe du rassemblement démocratique africain tendant à inviter le Gouvernement à dessaisir la juridiction de Madagascar au profit d'une juridiction métropolitaine afin que toutes les garanties de la justice soient assurées dans l'affaire des événements du 30 mars 1947. (M. Savi de Tove, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition n° 75, année 1948, de M. Laurent-Eynac et les membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française des projets sur le statut militaire de l'Union française. (M. Laurent-Eynac, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition n° 27, année 1948, de M. Ya Doumbia et les membres du groupe socialiste tendant à inviter le Gouvernement à créer et organiser une école supérieure d'administration de l'Afrique noire

(Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Cameroun, Togo). (M. Lechani, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition n° 40, année 1948, de M. Aubert tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles pour assurer une répartition équitable des graines d'arachide de l'Afrique occidentale française (récolte 1947-1948) entre l'industrie métropolitaine et celle des territoires d'outre-mer. (M. Gueye Momar Djim, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 11 mars 1948.

N° 98 (II). — Proposition de M. Antonini, tendant à inviter le Gouvernement à prendre un certain nombre de mesures pour pallier, dans une mesure relative, les effets résultant de la dévaluation monétaire dans les territoires d'outre-mer.

N° 99 (II). — Proposition de résolution de M. Paul Catrice tendant à demander à l'Assemblée nationale de rétablir les crédits nécessaires à la prochaine conférence des Caraïbes.

N° 120 (II). — Proposition de résolution de M. Darlan tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer.

N° 121. — Rapport de M. Schmitt sur la proposition n° 20, année 1948, tendant à augmenter la fraction des moyens d'équipement attribués aux territoires d'outre-mer et, dans ce but, à faire représenter lesdits territoires au sein des organismes fixant la répartition des moyens d'équipement entre la métropole et les territoires d'outre-mer.

N° 122 — Rapport de M. Vendenboomgaerde sur la proposition n° 44, année 1948, tendant à inviter le Gouvernement à laisser à la disposition des territoires d'outre-mer, sinon la totalité, du moins une fraction importante des devises obtenues par les exportations de ces territoires en pays à change apprécié.

N° 124 (I). — Proposition de résolution de M. Lakhdari tendant à inviter l'Assemblée nationale à revenir sur sa décision créant la circonscription indépendante du Mzab pour les élections à l'Assemblée algérienne.

N° 125 (I). — Proposition de résolution de M. Jacobson tendant à inviter l'Assemblée nationale à attribuer d'urgence au F. I. D. E. S. les subventions budgétaires relatives à l'année 1948 et au premier semestre 1949.

N° 126 (I). — Proposition de M. Chaslot tendant à inviter le Gouvernement à accorder à M. M'Hamed Tahar, secrétaire général de l'union des syndicats confédérés du Maroc, le visa lui permettant d'entrer librement en France.

N° 127. — Rapport de Mlle Lafon sur la proposition n° 60, année 1948, tendant à inviter le Gouvernement à prendre un décret instituant un cadre unique du personnel enseignant du premier degré, exerçant dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun.

N° 133. — Rapport de M. Gueye Momar Djim sur la proposition n° 40, année 1948, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles pour assurer une répartition équitable des graines d'arachides de l'Afrique occidentale française (récolte 1947-1948) entre l'industrie métropolitaine et celle des territoires d'outre-mer.

NOTA. — Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française:
(I) Le 4 mars 1948.
(II) Le 9 mars 1948.

Commission des affaires politiques et administratives.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Arnault, Barbé, Cortinchi, Darlan, Delorme, d'Arboussier, Laurent-Eynac, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Mériglier, Mitterrand, Piot, Razac, Sarraut, Soppo Priso, Vendenboomgaerde, Ya Doumbia.

Excusés. — MM. André (Max), Boluix-Basset, Boussenot, Fourcade, Lakhdari, Montrat, Ouedraogo, Polycarpe.

Suppléants. — MM. d'Arboussier (de M. Dadet), Darlan (de M. Tetau), Vendenboomgaerde (de M. de Peretti), Razac (de M. Juge), Lechani (de M. Akluy).

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Bizot, Boubou Hama, Cazelles, Delorme, Duquercix, Ebédé, Gueye Momar Djim, Hazoumé, Henault, Joanin, Kemajou, Lapart, Mlle Le Ber, MM. Le Brun-Keris, Rosfelder, Schock.

Excusés. — MM. Donnat, Gervain, Guyard, Ibrahim, Lhuillier, Mademba Racine, Meyer, Monnet, Piot, Saïdou-Djermakoye.

Suppléants. — MM. Cazelles (de M. Darlan), Bizot (de M. Mignot), Joanin (de M. Carroué), Le Brun-Kéris (de M. Alfred Bour).

Commission de défense de l'Union française.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — Mme Autissier, MM. Chevance-Bertin, Denis, Duquercix, Hazoume, Laurent-Eynac, Levy, Mme Emilienne Moreau, MM. Rosenfeld, Savary, Schleiter, Ya Doumbia.

Excusés. — MM. Aubert, Delmas, Esnault, Guyard, Ibrahim Babikir, Jacobson, Meyer, Schmitt, Schock, Said-Ali Coubeche.

Suppléants. — M. Denis (de M. Arnault, Mme Autissier (de M. Barbé), Mme Duquercix (de M. Coulibaly), Mme Autissier (de M. Damongo dit Dadet), M. Rosenfeld (de M. Belabed), M. Schleiter (de M. Bichon).

Commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. Ahmed Kotoko, Antonini, Mme Bory (Marie), MM. Alfred Bour, Camprasse, Curabet, Diop Babakar, Fourcade, Jousselin, Juge, Mme Lafon, MM. Lombardo, Mériglier, Michard-Pellissier, Savi de Tove, Toure (Momo), Vauthier.

Excusés. — MM. Abdesselam, Boluix-Basset, Flinois, Mademba Racine, Sylvestre.

Suppléants. — MM. Mitterrand (de M. Darboussier), Sassary (de M. Delabed), Rosenfeld (de M. Bourgarel), Antonini (de M. Chevance-Bertin), Juge (de M. Griaule), Lévy (de M. Piéri), Mlle Bory (de M. Thévenin).

Commission du règlement et de la comptabilité.

Séance du mercredi 10 mars 1948.

Présents. — MM. André (Max), Bour (Alfred), Cazelles, Coquart, Delorme, Ebède, Estève, Juge (Alphonse), Lapart, Mériglier, Mitterrand, Monirat, Schmitt, Vivier.

Excusés. — MM. Boussenot, Chevance-Bertin (général), Damongo dit Dadet, Denis, Léon Monnet, de Peretti, Polycarpe, Saïdou-Djermakoye, Sylvestre, Vendenboomgaerde.

Suppléants. — MM. Mériglier (de Mme Autissier), Piot (de M. Barbé), Estève (de M. Baretaud), Rosenfeld (de M. Diop Babakar).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le 16 mars 1948, à dix heures trente (local n° 213):

I. — Proposition n° 28 réorganisant la justice en Afrique noire pour avis.

II. — Propositions n°s 128 et 129 de M. Coulibaly, relative aux modifications de régime de l'enseignement en Afrique, nomination de rapporteurs.

III. — Proposition n° 193 de M. Griaule, relative à la participation de l'Assemblée de l'Union française aux travaux de l'U. N. E. S. C. O.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts se réunira le 17 mars 1948, à quatorze heures trente (local n° 217):

I. — Discussion d'une étude de M. Gueye Momar Djim sur la mécanisation de la culture des arachides.

II. — Discussion d'une étude de M. Hazoumé sur la valorisation des autres oléagineux.

La commission du plan et de l'équipement se réunira le mardi 16 mars 1948, à quatorze heures trente (local n° 213):

I. — La question de l'or dans les territoires d'outre-mer (exposé de M. Léon).

II. — Examen de la proposition présentée par M. Themia concernant l'autorité compétente dont dépend l'exécution du plan des quatre nouveaux départements d'outre-mer.

III. — Examen du rapport de M. Schmitt sur la proposition n° 123 tendant à faire représenter les intérêts de l'Union française au sein du conseil supérieur de la marine marchande.

IV. — Questions diverses.

La sous-commission des affaires sociales se réunira le 16 mars 1948, à quatorze heures trente (local n° 219):

Examen du code du travail

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (1er degré) dans les lycées et collèges en 1948.

Les candidats sont informés que l'épreuve qui doit avoir lieu le mercredi 7 avril ou le jeudi 8 avril 1948 comporte le sujet suivant:

Etude d'après un moulage en plâtre « Esclave endormi de Michel-Ange ».

Les candidats sont prévenus que les feuilles de papier qu'ils sont autorisés à apporter le jour de l'examen ne doivent comporter aucune trace d'esquisse, de croquis ou de préparation antérieure.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 5 0/0 1910

Soixante-quatorzième tirage d'amortissement.

Le 2 février 1948, il a été procédé, au siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger, au tirage des 814 obligations dont les numéros suivent qui seront remboursées le 1er avril 1948.

3.451 à 3.460 — 5.221 à 5.230 — 5.621 à 5.630 — 5.851 à 5.860 — 12.351 à 12.360 — 14.341 à 14.350 — 16.621 à 16.630 — 19.701 à 19.710 — 24.091 à 24.100 — 25.401 à 25.410 29.791 à 29.800 — 31.501 à 31.510 — 36.501 à 36.510 — 42.731 à 42.740 — 44.131 à 44.140 — 44.811 à 44.820 — 46.051 à 46.060 — 48.021 à 48.030 — 53.311 à 53.320 — 54.151 à 54.160 — 54.261 à 54.270 — 54.561 à 54.570 — 54.741 à 54.750 — 55.441 à 55.450 — 55.871 à 55.880 — 68.171 à 68.180 — 71.721 à 71.730 — 74.571 à 74.580 — 76.781 à 76.790 — 79.151 à 79.160 — 80.811 à 80.820 — 83.271 à 83.280 — 84.651 à 84.660 — 86.351 à 86.360 — 87.721 à 87.730 — 88.181 à 88.190 — 92.601 à 92.610 — 96.571 à 96.580 — 98.791 à 98.800 — 104.681 à 104.690 — 107.511 à 107.520 — 113.711 à 113.720 — 115.381 à 115.390 — 116.941 à 116.950 — 119.651 à 119.660 — 120.141 à 120.150 — 124.191 à 124.200 — 125.151 à 125.160 — 126.101 à 126.110 — 126.411 à 126.420 — 128.671 à 128.680 — 128.721 à 128.730 — 129.471 à 129.480 — 131.331 à 131.340 — 131.361 à 131.370 — 133.691 à 133.700 — 134.951 à 134.960 — 145.061 à 145.070 — 145.871 à 145.880 — 146.741 à 146.750 — 148.151 à 148.160 — 148.991 à 149.000 — 152.681 à 152.690 — 152.701 à 152.710 — 154.461 à 154.470 — 155.231 à 155.240 — 155.361 à 155.370 — 156.621 à 156.630 — 159.431 à 159.440 — 168.991 à 169.000 — 170.601 à 170.610 — 173.571 à 173.580 — 174.981 à 174.990 — 175.421 à 175.430 — 177.131 à 177.140 — 179.901 à 179.910 — 184.121 à 184.130 — 184.651 à 184.660 — 189.881 à 189.890 — 195.511 à 195.520 — 195.771 à 195.780 — 197.491 à 197.494.

Les obligations amorties au soixante-quatorzième tirage seront remboursées coupon n° 77 attaché.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 31 janvier 1948.

11	à	20 = 10	1.959	et	1.960 = 2
251	à	260 = 10	2.161	à	2.170 = 10
631	à	640 = 10	2.251	à	2.260 = 10
1.211	à	1.220 = 10	2.281	à	2.290 = 10
1.251	à	1.260 = 10	2.391	à	2.400 = 10
1.281	à	1.290 = 10	2.411	à	2.420 = 10
1.521	à	1.530 = 10	2.491	à	2.500 = 10
1.591	à	1.600 = 10	2.621	à	2 630 = 10
2.881	et	2.882 = 2	13.691	à	13.697 = 7
3.191	et	3.192 = 2	13.699	et	13.700 = 2
3.195	à	3.200 = 6	13.841	à	13.850 = 10
3.382		1	13.862		1
3.461	à	3.470 = 10	13.867	à	13.870 = 4
3.521	à	3.530 = 10	14.041	à	14.047 = 7
3.611	à	3.620 = 10	14.060		1
3.691	et	3.692 = 2	14.104	à	13.106 = 3
3.697	à	3.700 = 4	14.308		1
3.901	à	3.910 = 10	14.371	à	14.380 = 10
4.001	à	4.020 = 20	14.601	à	14.610 = 10
4.071	à	4.080 = 10	14.701	à	14.710 = 10
4.141	à	4.150 = 10	14.761	à	14.770 = 10
4.211	à	4.220 = 10	14.851	à	14.860 = 10
4.291	à	4.300 = 10	14.941	à	14.950 = 10
4.438	et	4.439 = 2	14.961	à	14.964 = 4
4.471	à	4.475 = 5	14.970		1
4.741	à	4.750 = 10	15.011	à	15.020 = 10
4.791	à	4.800 = 10	15.071	à	15.074 = 4
4.871	à	4.880 = 10	15.076	à	15.080 = 5
5.041	à	5.050 = 10	15.111	à	15.120 = 10
5.011	à	5.020 = 10	15.251		1
5.041	à	5.050 = 10	15.254	à	15.260 = 7
5.072	et	5.073 = 2	15.521	à	15.530 = 10
5.077	et	5.078 = 2	15.691	à	15.700 = 10
5.111	à	5.120 = 10	15.771	à	15.780 = 10
5.481	à	5.490 = 10	15.791	à	15.800 = 10
5.581	à	5.590 = 10	15.971	à	15.980 = 10
5.901	à	5.910 = 10	16.261	à	16.270 = 10
5.921	à	5.930 = 10	16.301	à	16.310 = 10
6.331	à	6.340 = 10	16.337	à	16.340 = 4
6.411	à	6.420 = 10	16.361	à	16.370 = 10
6.701	à	6.710 = 10	16.591	à	16.600 = 10
7.311	à	7.320 = 10	16.611	à	16.615 = 5
7.431	à	7.440 = 10	16.618	à	16.620 = 3
7.921	à	7.940 = 20	16.712	et	16.713 = 2
7.971	à	7.990 = 20	16.719		1
8.111	à	8.120 = 10	16.881	à	16.890 = 10
8.171	à	8.180 = 10	17.061	à	17.074 = 14
8.421	à	8.430 = 10	17.076	à	17.080 = 5
8.461	à	8.470 = 10	17.141	à	17.150 = 10
8.581	à	8.590 = 10	17.081	à	17.184 = 4
8.739		1	17.188	à	17.190 = 3
9.131	à	9.150 = 20	17.261	et	17.262 = 2
9.331	à	9.340 = 10	17.269	et	17.270 = 2
9.451	à	9.460 = 10	17.554	à	17.560 = 7
9.581	à	9.590 = 10	17.591	à	17.600 = 10
9.651		1	17.773		= 1
9.671	à	9.680 = 10	17.801	à	17.810 = 10
9.721	à	9.730 = 10	18.121	à	18.130 = 10
9.831	à	9.834 = 4	18.251	à	18.260 = 10
9.836	à	9.840 = 5	18.291	à	18.300 = 10
9.851	à	9.860 = 10	18.521	à	18.530 = 10
9.881	à	9.887 = 7	18.831	à	18.840 = 10
9.889		1	18.881	à	18.885 = 5
9.981	à	9.990 = 10	18.890		= 1
10.131	à	10.140 = 10	18.891	à	19.000 = 10
10.151	à	10.160 = 10	19.121	à	19.130 = 10
10.901		1	19.341	à	19.349 = 9
10.906	à	10.910 = 5	19.361	à	19.370 = 10
10.981	à	10.990 = 10	19.581	à	19.600 = 20
11.061	à	11.068 = 8	19.602	à	19.610 = 9
11.070		1	19.801	à	19.808 = 8
11.141	à	11.150 = 10	19.971	à	19.980 = 10
11.301	à	11.310 = 10	20.011	à	20.020 = 10
11.381	à	11.390 = 10	20.061	à	20.070 = 10
11.451	à	11.459 = 9	20.111	à	20.120 = 10
11.501	à	11.520 = 20	20.141	à	20.143 = 3
11.611	à	11.620 = 10	20.145	à	20.149 = 5
11.921	à	11.930 = 10	20.201	à	20.210 = 10
11.961	à	11.970 = 10	20.311	à	20.330 = 20
12.251	à	12.260 = 10	20.541	à	20.550 = 10
12.371	à	12.375 = 5	20.951	et	20.952 = 2
12.415	et	12.416 = 2	20.959		= 1
12.694	à	12.700 = 7	21.181	à	21.190 = 10
12.851	à	12.860 = 10	21.211	à	21.240 = 30
12.971		1	21.461	à	21.470 = 10
12.973		1	21.501	à	21.510 = 10
12.975	à	12.980 = 6	21.601	à	21.610 = 10
			21.851	à	21.860 = 10
			21.891	à	21.910 = 20
			22.005	et	22.006 = 2
			22.061	à	22.069 = 9
			22.341	à	22.350 = 10
			22.351	à	22.360 = 7
			22.471	à	22.480 = 10
			22.611	à	22.620 = 10
			22.881	à	22.890 = 10
			23.501	à	23.510 = 10
			23.601	à	23.610 = 10
			23.643	à	23.650 = 8
			23.831	à	23.840 = 10
			23.843	et	23.844 = 2
			24.311	à	24.320 = 10
			24.631	à	24.633 = 3
			24.637	et	24.638 = 2
			24.731	à	24.740 = 10
			24.801	à	24.810 = 10
			24.981	à	25.000 = 20
			25.081	à	25.090 = 10
			25.101	à	25.110 = 10
			25.391	à	25.400 = 10
			25.431	à	25.440 = 10
			25.451	à	25.460 = 10
			25.471	à	25.480 = 10
			25.581	à	25.590 = 10
			25.641	à	25.650 = 10
			25.821	à	25.830 = 10
			25.981	à	25.990 = 10
			26.101	à	26.110 = 10
			26.251	à	26.260 = 10
			26.411	à	26.415 = 5
			26.417	à	26.420 = 4
			26.431	à	26.440 = 10
			26.511	à	26.520 = 10
			26.581	à	26.590 = 10
			26.771	à	26.780 = 10
			27.391	à	27.400 = 10
			28.051	à	28.060 = 10
			28.091	à	28.100 = 10
			28.232	et	28.233 = 2
			28.411	à	28.420 = 10
			28.471	à	28.480 = 10
			28.701	à	28.710 = 10
			28.966		= 4
			29.001	à	29.010 = 10
			29.801	à	29.810 = 10
			29.841	à	29.860 = 20
			30.311	à	30.320 = 10
			30.771	à	30.780 = 10
			30.871	à	30.880 = 10
			30.891	à	30.900 = 10
			31.141	à	31.150 = 7
			31.341	à	31.350 = 10
			31.576		= 1
			31.691	à	31.700 = 10
			32.441	à	32.450 = 10
			32.511	et	32.512 = 2
			32.941	à	32.950 = 10
			33.241	à	33.250 = 10
			33.341	à	33.350 = 10
			33.461	à	33.470 = 10
			33.481	à	33.490 = 10
			33.521		= 1
			33.523	à	33.530 = 8
			33.771	à	33.780 = 10
			34.231	à	34.233 = 3
			34.236	à	34.246 = 11
			34.248	et	34.249 = 2
			34.311	à	34.320 = 10
			34.481	à	34.490 = 10
			34.631	à	34.640 = 10
			34.753	à	34.760 = 8
			35.279		= 1
			35.551	à	35.560 = 10
			35.581	à	35.583 = 3
			35.585	à	35.589 = 5
			35.721	à	35.730 = 10
			35.761	à	35.770 = 10
			36.051	à	36.060 = 10
			36.161	à	36.170 = 10
			36.231	à	36.240 = 10
			36.511	à	36.520 = 10
			36.561	à	36.570 = 10
			36.581	à	36.590 = 10
			37.051	à	37.060 = 10
			37.081	à	37.090 = 10
			37.141	à	37.150 = 10
			37.271	à	37.280 = 6
			37.871	à	37.880 = 10
			37.901	à	37.910 = 10
			37.961		= 1
			37.966	à	37.970 = 5
			37.991	à	37.997 = 7
			37.999	et	38.000 = 2
			38.331	à	38.349 = 19
			38.461	à	38.470 = 10
			38.681	à	38.690 = 10
			38.871	à	38.880 = 10
			39.081	à	39.090 = 10
			39.121	à	39.130 = 10
			39.281	à	39.290 = 10
			39.441	à	39.450 = 10
			39.861	à	39.870 = 10
			39.921	à	39.930 = 10
			40.141	à	40.150 = 10
			40.941	à	40.950 = 10
			41.041	à	41.050 = 10
			41.311	à	41.320 = 10
			41.721	à	41.727 = 7
			41.730		= 1
			41.751	à	41.760 = 10
			42.311	à	42.320 = 10
			42.521	à	42.530 = 10
			42.641	à	42.650 = 10
			42.781	à	42.790 = 10
			43.091	à	43.100 = 10
			43.291	à	43.290 = 10
			43.301	à	43.310 = 10
			43.381	à	43.390 = 10
			43.501	à	43.513 = 13
			43.515	à	43.519 = 5
			43.521	à	43.527 = 7
			43.992	à	44.000 = 9
			44.171	à	44.180 = 10
			44.401	à	44.410 = 10
			44.561	à	44.570 = 10
			44.911	à	44.920 = 10
			45.071		= 1
			45.161	et	45.163 = 2
			45.166	à	45.170 = 5
			45.341	à	45.350 = 10
			45.581	à	45.590 = 10
			45.611	à	45.620 = 10
			45.771	à	45.780 = 10
			46.001	à	46.010 = 10
			46.081	à	46.090 = 10
			46.251	à	46.260 = 10
			46.471	à	46.480 = 10
			46.561	à	46.570 = 10
			46.651	à	46.658 = 8
			46.660		= 1
			46.791	à	46.799 = 9
			47.071	à	47.080 = 10
			47.225	à	47.227 = 3
			47.230		= 1
			47.281	à	47.290 = 10
			47.301	à	47.310 = 10
			47.491	à	47.500 = 10
			47.601	à	47.610 = 10
			47.721	à	47.730 = 10
			47.781	à	47.790 = 10
			48.061	à	48.070 = 10
			48.111	à	48.130 = 20

48.161 à 48.170= 10
48.741 à 48.750= 10
48.841 à 48.850= 10
49.043 = 1
49.179 et 49.180= 2
49.351 à 49.359= 9
49.362 à 49.370= 9
49.461 à 49.470= 10
49.581 à 49.590= 10
49.781 à 49.790= 10
49.811 à 49.820= 10
49.881 à 49.890= 10
49.951 à 49.960= 10
50.025 à 50.030= 6
50.211 à 50.220= 10
50.231 à 50.240= 10
50.291 à 50.300= 10
50.501 à 50.510= 10
50.731 et 50.732= 2
50.731 à 50.740= 7
50.781 à 50.790= 10
50.881 à 50.890= 10
50.901 à 50.910= 10
51.041 à 51.050= 10
51.311 à 51.320= 10
51.641 à 51.660= 20
51.761 à 51.770= 10
51.817 à 51.820= 4
51.857 = 1
51.859 = 1
51.981 = 1
51.981 à 51.990= 7
52.261 à 52.270= 10
52.291 à 52.300= 10
52.351 à 52.360= 10
52.432 à 52.440= 9
53.081 à 53.090= 10
53.292 à 53.295= 4
53.298 et 53.299= 2
53.361 à 53.370= 10
53.601 = 1
53.603 à 53.610= 8
53.921 à 53.940= 20
54.021 à 54.030= 10
54.061 à 54.070= 10
54.211 à 54.217= 7
54.219 et 54.220= 2
54.341 à 54.350= 10
54.551 à 54.560= 10
54.581 à 54.600= 20
54.731 à 54.740= 10
54.813 à 54.830= 18
54.854 à 54.859= 6
55.011 à 55.014= 4
55.016 à 55.020= 5
55.031 à 55.040= 10
55.071 à 55.080= 10
55.281 à 55.290= 10
55.341 à 55.350= 10
55.381 à 55.390= 10
55.681 à 55.690= 10
56.011 à 56.020= 10
56.501 à 56.510= 10
56.591 à 56.600= 10
56.671 à 56.680= 10
57.081 à 57.084= 4
57.088 à 57.090= 3
57.361 = 1
57.481 à 57.490= 10
57.521 à 57.530= 10
57.611 à 57.620= 10
57.791 et 57.792= 2
57.794 à 57.800= 7
58.111 à 58.120= 10
58.321 à 58.330= 10
58.601 à 58.610= 10
58.621 à 58.630= 10
58.701 à 58.710= 10
58.901 à 58.940= 10
58.971 à 58.980= 10
59.571 à 59.580= 10
59.611 à 59.620= 10
59.751 à 59.760= 10
60.131 à 60.140= 10
60.221 à 60.230= 10
60.311 à 60.320= 10
60.411 à 60.414= 4
60.416 à 60.420= 5
60.431 et 60.432= 2
60.434 = 1
60.436 à 60.440= 5
60.461 à 60.470= 10
60.571 à 60.580= 10
60.711 à 60.716= 6
60.719 et 60.720= 2
60.901 à 60.910= 10
60.951 à 60.960= 10
61.091 à 61.100= 10
61.131 à 61.137= 7
61.139 et 61.140= 2

61.261 à 61.270= 10
61.301 à 61.310= 10
61.351 à 61.353= 3
61.431 à 61.440= 10
61.721 à 61.725= 5
61.727 = 1
61.781 à 61.790= 10
61.891 à 61.900= 10
61.951 à 61.960= 10
62.001 à 62.000= 10
62.081 et 62.082= 2
62.090 = 1
62.611 à 62.620= 10
63.021 à 63.030= 10
63.321 à 63.330= 10
63.391 à 63.400= 10
63.451 à 63.453= 3
63.501 à 63.510= 10
63.651 à 63.660= 10
63.711 à 63.720= 10
63.741 à 63.750= 7
63.891 à 63.900= 10
63.931 à 63.940= 10
64.701 à 64.710= 10
64.731 à 64.740= 10
64.901 à 64.910= 10
64.931 à 64.940= 10
64.951 à 64.960= 10
65.372 à 65.380= 9
65.781 à 65.790= 10
65.801 à 65.810= 10
66.091 à 66.100= 10
66.281 à 66.284= 4
66.287 à 66.290= 4
66.441 à 66.450= 10
66.591 à 66.600= 10
66.621 à 66.630= 10
66.641 = 1
66.644 à 66.650= 7
66.821 à 66.830= 10
66.851 à 66.860= 10
66.931 à 66.940= 10
67.461 à 67.470= 10
67.861 à 67.870= 10
68.101 à 68.110= 10
68.261 à 68.270= 10
68.401 à 68.410= 10
68.541 à 68.550= 10
68.651 à 68.660= 10
68.761 à 68.763= 3
68.765 à 68.770= 6
68.841 à 68.850= 10
68.971 à 68.980= 10
69.141 à 69.150= 10
69.781 à 69.790= 10
69.811 à 69.820= 10
70.171 à 70.180= 10
70.371 à 70.380= 10
70.401 à 70.410= 10
70.611 à 70.620= 10
70.711 à 70.717= 7
70.719 = 1
70.921 à 70.930= 10
71.181 à 71.190= 10
71.211 à 71.220= 10
71.301 à 71.310= 10
71.551 à 71.560= 10
71.691 à 71.700= 10
71.761 à 71.770= 10
71.841 et 71.842= 2
71.847 = 1
71.850 = 1
71.861 à 71.866= 6
71.870 = 1
71.991 à 72.000= 10
72.171 à 72.180= 10
72.441 à 72.446= 6
72.448 = 1
72.450 = 1
72.581 à 72.590= 10
72.661 à 72.670= 10
72.791 et 72.792= 2
72.798 à 72.800= 3
72.891 à 72.897= 7
72.899 et 72.900= 2
73.021 à 73.030= 10
73.661 à 73.670= 10
73.871 à 73.880= 10
74.211 à 74.220= 10
74.421 à 74.430= 10
74.441 à 74.460= 20
74.641 à 74.650= 10
74.721 à 74.730= 10
74.841 à 74.850= 10
74.901 à 74.910= 10
75.011 à 75.014= 4
75.019 et 75.020= 2
75.241 à 75.250= 10
75.481 à 75.490= 10
75.540 = 1

75.682 à 75.690= 9
75.721 à 75.725= 5
75.727 à 75.730= 4
75.911 à 75.920= 10
76.021 à 76.030= 10
76.221 à 76.230= 10
76.281 à 76.290= 10
76.881 = 1
76.881 à 76.890= 7
76.961 à 76.970= 10
77.061 à 77.070= 10
77.171 à 77.180= 10
77.321 à 77.330= 10
77.361 à 77.370= 10
77.501 à 77.510= 10
77.521 à 77.530= 10
77.551 à 77.555= 5
77.560 = 1
77.582 = 1
78.191 à 78.200= 10
78.258 et 78.259= 2
78.371 à 78.380= 10
78.451 à 78.460= 10
78.527 = 1
78.551 à 78.560= 10
78.581 à 78.590= 10
78.621 à 78.630= 10
78.671 à 78.690= 20
79.110 = 1
79.181 à 79.190= 10
79.521 à 79.530= 10
79.791 à 79.800= 10
80.421 à 80.430= 10
80.441 à 80.450= 10
80.582 à 80.590= 9
80.641 à 80.650= 10
80.771 à 80.780= 10
80.921 à 80.930= 10
80.992 et 80.993= 2
81.281 à 81.290= 10
81.401 à 81.410= 10
81.611 à 81.630= 20
81.661 à 81.670= 10
81.961 à 81.970= 10
82.001 à 82.010= 10
82.021 à 82.030= 10
82.681 = 1
82.683 = 1
82.686 à 82.700= 15
82.741 à 82.750= 10
82.840 = 1
83.065 à 83.070= 6
83.179 et 83.180= 2
83.222 à 83.224= 3
83.226 et 83.227= 2
83.591 à 83.610= 20
83.671 à 83.680= 10
83.739 et 83.740= 2
84.071 à 84.080= 10
84.211 à 84.220= 10
84.241 à 84.250= 10
84.421 à 84.423= 3
84.430 = 1
84.501 à 84.510= 10
84.981 à 84.990= 10
85.051 = 1
85.061 à 85.070= 10
85.121 à 85.130= 10
85.281 à 85.290= 10
85.431 à 85.450= 20
85.531 à 85.540= 10
85.711 à 85.720= 10
85.811 à 85.830= 20
85.851 et 85.852= 2
85.855 à 85.860= 6
85.893 = 1
85.900 = 1
86.141 à 86.150= 10
86.291 à 86.300= 10
86.471 à 86.480= 10
86.521 à 86.530= 10
86.561 à 86.570= 10
86.701 à 86.710= 10
87.011 à 87.020= 10
87.101 = 1
87.110 = 1
87.191 à 87.200= 10
87.531 à 87.540= 10
87.756 et 87.757= 2
87.771 à 87.780= 10
87.921 à 87.927= 7
87.941 à 87.960= 20
88.061 à 88.070= 10
88.131 à 88.140= 10
88.201 à 88.214= 14
88.216 et 88.217= 2
88.681 à 88.700= 20
88.871 à 88.880= 10
88.931 à 88.937= 7
88.940 = 1

89.291 à 89.300= 10
89.411 à 89.420= 10
89.601 à 89.610= 10
89.791 = 1
89.797 = 1
89.799 et 89.800= 2
89.801 à 89.810= 10
89.941 à 89.950= 10
89.977 à 89.980= 4
90.211 à 90.220= 10
90.301 à 90.310= 10
90.481 à 90.490= 10
90.511 à 90.520= 10
90.531 à 90.540= 10
90.561 à 90.580= 20
90.661 à 90.670= 10
90.881 à 90.890= 10
91.001 à 91.010= 10
91.301 à 91.310= 10
91.371 à 91.380= 10
91.401 à 91.410= 10
91.441 à 91.450= 10
91.511 à 91.520= 10
91.745 à 91.748= 4
91.791 à 91.800= 10
91.851 à 91.854= 4
92.031 à 92.040= 10
92.151 à 92.160= 10
92.192 à 92.200= 9
92.231 à 92.240= 10
92.481 = 1
92.481 à 92.490= 7
92.821 à 92.830= 10
93.111 à 93.120= 10
93.281 à 93.289= 9
93.711 à 93.720= 10
93.741 à 93.750= 10
93.841 à 93.850= 10
93.911 à 93.920= 10
94.151 à 94.160= 10
94.621 à 94.630= 10
94.651 à 94.660= 10
94.961 à 94.970= 10
95.111 à 95.120= 10
95.221 à 95.230= 10
95.721 à 95.740= 20
96.021 à 96.030= 10
96.461 à 96.470= 10
96.581 à 96.590= 10
96.781 à 96.790= 10
97.181 à 97.183= 3
97.186 et 97.187= 2
97.281 à 97.287= 7
97.331 à 97.340= 10
97.561 à 97.580= 20
97.891 à 97.900= 10
98.065 à 98.068= 4
98.141 à 98.150= 10
98.181 à 98.200= 20
98.651 à 98.660= 10
98.741 à 98.750= 10
98.841 à 98.850= 10
99.021 à 99.030= 10
99.141 à 99.150= 10
99.511 à 99.520= 10
99.541 à 99.560= 10
99.611 à 99.620= 10
99.771 à 99.780= 10
100.561 à 100.570= 10
100.581 à 100.590= 10
100.731 à 100.740= 10
100.761 à 100.770= 10
100.821 à 100.830= 10
100.861 à 100.870= 10
100.911 à 100.920= 10
101.161 à 101.170= 10
101.201 à 101.210= 10
101.279 à 101.290= 12
101.411 à 101.420= 10
101.731 à 101.740= 10
101.791 à 101.795= 5
101.797 à 101.800= 4
101.001 à 102.020= 20
102.061 à 102.070= 10
102.101 à 102.110= 10
102.431 à 102.440= 10
102.701 à 102.720= 20
102.971 à 102.980= 10
103.061 à 103.070= 10
103.121 à 103.130= 10
103.181 à 103.190= 10
103.211 à 103.220= 10
103.291 à 103.310= 20
103.481 à 103.490= 10
103.501 à 103.510= 10
104.291 à 104.300= 10
104.331 à 104.340= 10
104.541 à 104.550= 10
104.691 à 104.710= 20
104.751 à 104.760= 10
104.796 à 104.800= 5

104.901 à 104.907= 7
104.910 = 1
105.101 à 105.107= 7
105.109 et 105.110= 2
105.261 à 105.270= 10
105.381 à 105.390= 10
105.491 à 105.500= 10
105.551 à 105.570= 20
105.642 à 105.650= 9
105.841 à 105.850= 10
106.001 à 106.010= 10
106.401 à 106.410= 10
106.421 à 106.430= 10
106.484 et 106.485= 2
106.811 à 106.820= 10
106.881 à 106.900= 20
107.061 à 107.070= 10
107.341 à 107.347= 7
107.349 et 107.350= 2
107.581 à 107.590= 10
107.711 à 107.750= 10
108.291 à 108.300= 10
108.391 à 108.400= 10
108.471 à 108.480= 10
108.599 et 108.600= 2
108.611 à 108.630= 10
108.641 à 108.650= 10
108.851 à 108.860= 10
108.971 à 108.980= 10
109.291 à 109.297= 7
109.300 = 1
109.361 à 109.370= 10
109.521 à 109.530= 10
110.111 à 110.120= 10
110.211 à 110.220= 10
110.991 à 111.000= 10
111.211 à 111.220= 10
111.401 et 111.405= 2
111.409 à 111.410= 2
111.541 à 111.550= 10
111.591 à 111.600= 10
111.651 à 111.660= 10
111.801 à 111.810= 10
111.831 à 111.840= 10
111 891 à 111 900= 10
112.021 à 112.030= 10
112.069 à 112.079= 11
112.141 à 112.150= 10
112.371 à 112.380= 10
112.491 à 112.500= 10
112.541 à 112.550= 10
112.561 à 112.565= 5
112.601 à 112.610= 10
112.621 à 112.630= 10
112.635 à 112.637= 3
112.639 et 112.640= 2
112.851 à 112.860= 10
112.871 à 112.880= 10
113.021 à 113.030= 10
113.381 à 113.390= 10
113.401 à 113.410= 10
113.430 = 1
113.491 à 113.500= 10
113.581 à 113.590= 10
113.801 à 113.810= 10
114.121 à 114.130= 10
114.201 à 114.205= 5
114.261 à 114.270= 10
114.291 à 114.300= 10
114.331 à 114.340= 10
114.471 à 114.480= 10
114.581 à 114.590= 10
114.661 à 114.670= 10
114.741 à 114.750= 10
114.801 à 114.810= 10
115.037 = 1
115.065 et 115.066= 2
115.401 à 115.410= 10
115.461 à 115.467= 7
115.469 et 115.470= 2
115.601 à 115.610= 10
115.631 à 115.640= 10
115.811 à 115.820= 10
115.981 à 115.990= 10
116.621 à 116.630= 10
116.951 à 116.968= 18
117.191 à 117.200= 10
117.241 et 117.242= 2
117.248 à 117.250= 3
117.311 à 117.320= 10
117.351 et 117.352= 2
117.371 à 117.380= 10
117.501 à 117.510= 10
117.691 à 117.700= 10
117.961 à 117.970= 10
118.011 à 118.020= 20
118.111 à 118.120= 10
118.171 à 118.180= 10
118.182 et 118.183= 2
118.302 = 1

118.305 à 118.310= 6
118.422 à 118.430= 9
118.583 à 118.590= 8
118.711 à 118.717= 7
118.720 = 1
118.731 à 118.738= 8
118.781 à 118.790= 10
118.799 et 118.800= 2
118.841 à 118.850= 10
118.911 à 118.950= 10
119.081 à 119.090= 10
119.111 à 119.120= 10
119.321 à 119.330= 10
119.341 à 119.360= 20
119.371 à 119.380= 10
119.521 à 119.530= 10
119.601 à 119.610= 10
119.901 à 119.910= 10
120.081 à 120.090= 10
120.371 à 120.380= 10
120.581 à 120.590= 10
120.671 à 120.680= 10
120.701 à 120.710= 10
120.751 à 120.760= 10
121.041 à 121.050= 10
121.061 à 121.070= 10
121.091 à 121.100= 10
121.171 et 121.172= 2
121.171 à 121.180= 7
121.901 à 121.910= 10
122.111 à 122.120= 10
122.141 à 122.144= 4
122.148 à 122.150= 3
122.471 à 122.476= 6
123.091 à 123.110= 20
123.361 à 123.370= 10
123.471 à 123.490= 20
123.501 à 123.510= 10
123.551 à 123.559= 9
123.713 à 123.717= 5
123.792 à 123.800= 9
123.941 à 123.950= 10
124.031 à 124.034= 3
124.111 à 124.120= 10
124.181 à 124.190= 10
124.307 à 124.310= 4
124.371 à 124.390= 20
124.791 et 124.792= 2
124.800 = 1
124.811 = 1
124.814 à 124.820= 7
124.841 à 124.850= 10
124.861 à 124.870= 10
125.161 à 125.170= 10
125.471 à 125.480= 10
125.901 à 125.910= 10
126.111 à 126.120= 10
126.441 à 126.450= 10
126.521 à 126.530= 10
126.761 à 126.770= 10
126.921 à 126.930= 10
127.138 = 1
127.391 à 127.400= 10
127.611 à 127.620= 10
127.721 à 127.730= 10
127.761 à 127.770= 10
127.851 et 127.852= 2
127.854 à 127.860= 7
128.181 à 128.185= 5
128.261 à 128.270= 10
128.381 à 128.383= 3
128.385 à 128.390= 6
128.641 à 128.650= 10
128.761 à 128.770= 10
128.801 à 128.810= 10
129.311 à 129.320= 10
129.341 à 129.350= 10
129.601 à 129.610= 10
129.741 à 129.750= 10
129.961 à 129.970= 10
130.091 à 130.100= 10
130.141 à 130.150= 10
130.271 à 130.280= 10
130.345 à 130.365= 21
130.367 à 130.370= 4
130.422 à 130.425= 4
130.751 à 130.760= 10
130.871 à 130.877= 7
130.878 à 130.880= 3
130.891 à 130.900= 10
130.931 = 1
131.211 à 131.220= 10
131.381 à 131.390= 10
131.421 à 131.430= 10
131.481 à 131.490= 10
131.691 = 1
131.693 à 131.700= 8
131.861 = 1
131.863 = 1
131.865 = 1

131.868 et 131.869 =	2	
131.872 =	1	
131.875 à 131.878 =	4	
131.911 à 131.915 =	5	
131.917 à 131.920 =	4	
131.931 à 131.950 =	20	
132.301 à 132.310 =	10	
132.461 à 132.470 =	10	
132.491 à 132.500 =	10	
132.551 à 132.560 =	10	
132.643 à 132.645 =	3	
132.671 à 132.680 =	10	
132.761 à 132.790 =	30	
132.851 à 132.860 =	10	
133.101 à 133.110 =	10	
133.241 à 133.250 =	10	
133.281 à 133.290 =	10	
133.502 =	1	
133.505 à 133.510 =	6	
133.811 à 133.817 =	7	
134.031 à 134.040 =	10	
134.111 à 134.120 =	10	
134.201 à 134.210 =	10	
134.251 à 134.260 =	10	
134.291 à 134.300 =	10	
134.381 à 134.384 =	4	
134.387 à 134.390 =	4	
134.711 à 134.720 =	10	
134.860 =	1	
134.931 à 134.940 =	10	
135.011 à 135.020 =	10	
135.461 à 135.470 =	10	
135.801 à 135.810 =	10	
135.941 à 135.950 =	10	
136.051 à 136.060 =	10	
136.071 à 136.080 =	10	
136.151 à 136.160 =	10	
136.285 et 136.286 =	2	
136.341 à 136.350 =	10	
136.521 à 136.530 =	10	
136.681 à 136.684 =	4	
136.686 à 136.689 =	4	
136.821 à 136.830 =	10	
136.991 à 137.010 =	20	
137.012 à 137.014 =	3	
137.019 et 137.020 =	2	
137.031 à 137.033 =	3	
137.036 à 137.040 =	5	
137.076 et 137.077 =	2	
137.191 à 137.200 =	10	
137.511 à 137.520 =	10	
137.611 à 137.620 =	10	
137.791 à 137.795 =	5	
137.797 à 137.800 =	4	
137.841 à 137.850 =	10	
137.943 à 137.920 =	8	
138.011 à 138.016 =	6	
138.018 à 138.021 =	4	
138.023 à 138.030 =	8	
138.131 à 138.140 =	10	
138.302 à 138.310 =	9	
138.391 à 138.397 =	7	
138.399 et 138.400 =	2	
138.481 à 138.490 =	10	
138.561 à 138.570 =	10	
139.251 à 139.260 =	10	
139.451 à 139.460 =	10	
139.831 à 139.840 =	10	
140.021 à 140.030 =	10	
140.061 à 140.070 =	10	
140.541 à 140.550 =	10	
140.681 à 140.690 =	10	
140.779 et 140.780 =	2	
140.941 à 140.950 =	10	
140.992 à 141.000 =	9	
141.371 à 141.378 =	8	
141.380 =	1	
141.421 à 141.423 =	3	
141.425 à 141.430 =	6	
141.481 à 141.485 =	5	
141.490 =	1	
141.591 =	1	
141.594 à 141.610 =	17	
141.661 à 141.670 =	10	
141.731 à 141.735 =	5	
141.737 à 141.740 =	4	
141.781 à 141.800 =	20	
141.851 à 141.860 =	10	
141.881 à 141.890 =	10	
142.011 à 142.013 =	3	
142.016 à 142.019 =	4	
142.151 à 142.160 =	10	
142.211 à 142.230 =	20	
142.271 à 142.280 =	10	
142.391 à 142.400 =	10	
142.501 à 142.510 =	10	
142.611 à 142.630 =	20	
142.701 à 142.710 =	10	
142.871 à 142.880 =	10	
142.931 à 142.940 =	10	
143.291 =	1	
143.293 à 143.298 =	6	
143.300 =	1	
143.661 à 143.670 =	10	
143.911 à 143.920 =	10	
144.131 à 144.140 =	10	
144.182 à 144.185 =	4	
144.187 à 144.190 =	4	
144.281 à 144.290 =	10	
144.451 à 144.460 =	10	
144.491 à 144.500 =	10	
144.571 à 144.580 =	10	
144.601 à 144.610 =	10	
144.701 à 144.710 =	10	
144.751 à 144.760 =	10	
144.811 à 144.820 =	10	
144.951 à 144.960 =	10	
145.191 à 145.200 =	10	
145.371 à 145.380 =	10	
145.431 à 145.440 =	10	
145.791 à 145.800 =	10	
145.851 à 145.860 =	10	
145.981 à 145.990 =	10	
146.041 à 146.050 =	10	
146.061 à 146.066 =	6	
146.071 à 146.080 =	10	
146.111 à 146.113 =	3	
146.115 à 146.120 =	6	
146.211 à 146.220 =	10	
146.343 à 146.347 =	5	
146.361 à 146.370 =	10	
146.431 à 146.440 =	10	
146.511 à 146.520 =	10	
146.621 à 146.630 =	10	
146.841 à 146.860 =	20	
146.881 à 146.900 =	20	
147.031 à 147.040 =	10	
147.371 à 147.380 =	10	
147.411 à 147.420 =	10	
147.471 =	1	
147.473 à 147.477 =	5	
147.479 et 147.480 =	2	
147.511 à 147.530 =	20	
147.541 à 147.550 =	7	
147.631 à 147.640 =	10	
147.661 à 147.668 =	8	
147.791 à 147.800 =	10	
147.911 à 147.920 =	10	
148.081 à 148.084 =	4	
148.089 =	1	
148.140 =	1	
148.171 à 148.180 =	10	
148.201 à 148.206 =	6	
148.451 à 148.460 =	10	
148.841 à 148.850 =	10	
149.031 à 149.050 =	20	
149.441 à 149.450 =	10	
149.521 à 149.530 =	10	
149.631 à 149.640 =	10	
149.701 à 149.710 =	10	
149.731 à 149.740 =	10	
149.761 à 149.770 =	10	
149.851 à 149.860 =	10	
149.921 à 149.930 =	10	
149.951 à 149.960 =	10	
150.111 à 150.120 =	10	
150.241 à 150.250 =	10	
150.291 à 150.295 =	5	
150.298 à 150.300 =	3	
150.471 à 150.480 =	10	
150.561 et 150.562 =	2	
150.567 à 150.570 =	4	
150.591 à 150.600 =	10	
150.801 à 150.804 =	4	
150.806 à 150.810 =	5	
150.921 à 150.927 =	7	
150.930 =	1	
150.951 à 150.960 =	10	
151.022 à 151.028 =	7	
151.031 à 151.043 =	13	
151.048 à 151.050 =	3	
151.091 à 151.100 =	10	
151.121 à 151.140 =	20	
151.241 à 151.250 =	10	
151.605 =	1	
151.691 à 151.700 =	10	
151.801 à 151.810 =	10	
151.981 à 151.990 =	10	
152.061 à 152.070 =	10	
152.191 à 152.200 =	10	
152.461 à 152.470 =	10	
152.821 à 152.830 =	10	
152.871 à 152.880 =	10	
153.001 à 153.010 =	10	
153.021 à 153.030 =	10	
153.101 à 153.110 =	10	
153.161 à 153.170 =	10	
153.331 à 153.340 =	10	
153.391 à 153.400 =	10	
153.541 à 153.545 =	5	
153.550 =	1	
154.041 à 154.050 =	10	
154.101 à 154.110 =	10	
154.161 à 154.170 =	10	
154.221 à 154.230 =	10	
154.241 à 154.250 =	10	
154.391 à 154.400 =	10	
154.431 à 154.440 =	10	
154.451 à 154.460 =	10	
154.501 à 154.510 =	10	
154.921 à 154.940 =	20	
155.281 à 155.290 =	10	
155.451 à 155.460 =	10	
155.481 à 155.490 =	10	
155.591 à 155.600 =	10	
155.681 à 155.690 =	10	
155.701 à 155.710 =	10	
155.751 à 155.760 =	10	
156.061 et 156.062 =	2	
156.068 à 156.070 =	3	
156.221 à 156.230 =	10	
156.391 à 156.400 =	10	
156.531 à 156.540 =	10	
156.801 à 156.810 =	10	
156.831 à 156.840 =	10	
156.981 à 156.990 =	10	
157.201 à 157.210 =	10	
157.361 à 157.370 =	10	
157.381 à 157.390 =	10	
157.571 à 157.590 =	20	
157.641 à 157.650 =	10	
157.661 à 157.670 =	10	
157.781 à 157.790 =	10	
157.891 à 157.900 =	10	
157.961 à 157.970 =	10	
158.011 à 158.020 =	10	
158.161 à 158.170 =	10	
158.211 à 158.220 =	10	
158.561 à 158.570 =	10	
158.611 à 158.620 =	10	
158.861 à 158.880 =	20	
158.991 à 159.000 =	10	
159.241 à 159.250 =	10	
159.681 à 159.700 =	20	
159.841 à 159.845 =	5	
159.847 à 159.850 =	4	
159.951 à 159.956 =	6	
159.958 à 159.970 =	13	
159.991 à 160.000 =	10	
160.171 à 160.180 =	10	
160.201 à 160.204 =	4	
160.206 à 160.210 =	5	
160.331 à 160.340 =	10	
160.441 à 160.450 =	10	
160.522 à 160.525 =	4	
160.671 à 160.680 =	10	
160.721 =	1	
160.723 =	1	
160.725 à 160.730 =	6	
160.881 à 160.890 =	10	
161.021 à 161.030 =	10	
161.374 à 161.385 =	12	
161.387 et 161.388 =	2	
161.401 à 161.410 =	10	
161.781 à 161.790 =	10	
162.086 et 162.087 =	2	
162.371 =	1	
162.375 =	1	
162.378 et 162.379 =	2	
162.397 et 162.398 =	2	
162.539 et 162.540 =	2	
162.691 à 162.694 =	4	
162.697 =	1	
162.699 et 162.700 =	2	
162.711 à 162.720 =	10	
162.841 à 162.850 =	10	
163.591 à 163.600 =	10	
163.771 à 163.774 =	4	
163.776 à 163.780 =	5	
163.891 à 163.894 =	4	
163.889 à 163.900 =	2	
163.961 à 163.970 =	10	
164.101 à 164.110 =	10	
164.125 et 164.126 =	2	
164.130 =	1	
164.161 à 164.165 =	5	
164.167 à 164.173 =	7	
164.175 à 164.180 =	6	
164.212 =	1	
164.451 =	1	
164.455 à 164.458 =	4	
164.611 =	1	
164.620 =	1	
164.631 à 164.640 =	10	
164.642 et 164.643 =	2	
164.751 à 164.760 =	10	
164.911 à 164.920 =	10	
164.991 à 164.997 =	7	
164.999 à 165.000 =	2	
165.054 à 165.056 =	3	
165.271 à 165.280 =	10	
165.381 à 165.390 =	10	
165.471 et 165.472 =	2	
165.631 à 165.640 =	10	
165.732 et 165.733 =	2	
165.740 =	1	
166.282 à 166.284 =	3	
166.288 à 166.290 =	3	
166.351 à 166.353 =	3	
166.358 à 166.360 =	3	
166.601 à 166.609 =	9	
166.681 à 166.684 =	4	
166.188 à 166.690 =	3	
167.111 à 167.120 =	10	
167.161 à 167.164 =	4	
167.166 =	1	
167.168 et 167.169 =	2	
167.341 à 167.348 =	8	
167.641 à 167.656 =	16	
167.658 et 167.659 =	2	
167.678 à 167.680 =	3	
167.760 =	1	
167.823 =	1	
167.826 à 167.830 =	5	
167.891 à 167.893 =	3	
167.896 =	1	
167.898 à 167.900 =	3	
167.953 à 167.955 =	3	
167.957 =	1	
168.091 à 168.100 =	10	
168.451 à 168.454 =	4	
168.457 à 168.460 =	4	
168.521 à 168.527 =	7	
168.551 à 168.560 =	10	
168.601 et 168.602 =	2	
168.605 et 168.606 =	2	
168.608 à 168.610 =	3	
168.800 =	1	
168.823 =	1	
168.825 =	1	
168.876 =	1	
168.879 =	1	
168.971 et 168.972 =	2	
168.977 =	1	
168.979 et 168.980 =	2	
169.031 et 169.032 =	2	
169.034 à 169.040 =	7	
169.101 à 169.103 =	3	
169.311 à 169.320 =	10	
169.381 à 169.385 =	5	
169.387 à 169.390 =	4	
169.431 et 169.432 =	2	
169.440 =	1	
170.311 et 170.312 =	2	
170.315 à 170.320 =	6	
170.727 =	1	
170.989 =	1	
171.241 à 171.245 =	5	
171.250 =	1	
171.411 =	1	
171.415 à 171.419 =	5	
171.471 à 171.490 =	20	
171.531 =	1	
171.533 à 171.536 =	4	
171.540 =	1	
171.621 à 171.624 =	4	
171.691 =	1	
171.694 à 171.700 =	7	
171.753 =	1	
171.755 et 171.756 =	2	
172.531 à 172.537 =	7	
172.540 =	1	
172.591 =	1	
172.599 et 172.600 =	2	
172.671 à 172.660 =	10	
172.701 à 172.710 =	10	
172.841 à 172.850 =	10	
173.277 et 173.278 =	2	
173.280 =	1	
173.291 à 173.300 =	10	
173.485 =	1	
173.490 =	1	
173.511 à 173.520 =	10	
173.631 à 173.640 =	10	
173.691 à 173.700 =	10	
173.791 à 173.793 =	3	
173.795 à 173.800 =	6	
173.870 =	1	
173.961 à 173.964 =	4	
173.966 =	1	
173.968 et 173.969 =	2	
174.061 =	1	
174.065 à 174.067 =	3	
174.156 à 174.160 =	5	
174.192 =	1	
174.191 à 174.210 =	17	
174.261 à 174.269 =	9	
174.731 =	1	
174.733 =	1	
174.735 à 174.738 =	4	
174.740 =	1	
175.071 à 175.080 =	10	
175.261 =	1	
175.791 =	1	
175.793 =	1	
175.795 et 175.796 =	2	
175.984 à 175.990 =	7	
176.001 à 176.007 =	7	
176.009 et 176.010 =	2	
176.191 à 176.196 =	6	
176.605 et 176.606 =	2	
176.621 à 176.628 =	8	
176.630 =	1	
176.661 à 176.667 =	7	
176.670 =	1	
176.771 =	1	
176.774 à 176.776 =	3	
176.941 à 176.950 =	10	
177.001 à 177.007 =	7	
177.009 =	1	
177.221 à 177.230 =	10	
177.234 à 177.238 =	5	
177.361 à 177.370 =	10	
177.431 à 177.440 =	10	
177.583 et 177.584 =	2	
177.596 =	1	
177.588 =	1	
177.590 =	1	
177.641 à 177.648 =	8	
177.650 =	1	
177.853 à 177.864 =	12	
177.866 =	1	
177.869 =	1	
177.961 à 177.970 =	10	
178.291 à 178.300 =	10	
178.411 à 178.420 =	10	
178.855 =	1	
178.859 et 178.860 =	2	
178.881 à 178.890 =	10	
178.901 à 178.904 =	4	
178.906 à 178.910 =	5	
179.311 à 179.317 =	7	
179.511 =	1	
179.513 à 179.520 =	8	
179.541 à 179.550 =	10	
179.784 =	1	
179.786 à 179.790 =	5	
179.851 à 179.854 =	4	
179.856 à 179.859 =	4	
180.071 à 180.076 =	6	
180.078 à 180.080 =	3	
180.641 à 180.643 =	3	
180.721 à 180.730 =	10	
180.821 à 180.830 =	10	
180.911 à 180.913 =	3	
180.915 à 180.920 =	6	
180.929 =	1	
181.021 à 181.030 =	10	
181.112 à 181.120 =	9	
181.241 à 181.247 =	7	
181.249 à 181.260 =	12	
181.281 et 181.282 =	2	
181.284 à 181.290 =	7	
181.455 =	1	
181.501 =	1	
181.503 à 181.510 =	8	
181.531 à 181.540 =	10	
181.635 =	1	
181.638 à 181.640 =	3	
181.751 à 181.760 =	10	
181.911 à 181.914 =	4	
181.916 à 181.920 =	5	
182.001 à 182.007 =	7	
182.341 =	1	
182.345 à 182.350 =	6	
182.419 =	1	
182.421 à 182.430 =	10	
182.561 à 182.570 =	10	
182.751 à 182.760 =	10	
182.922 =	1	
182.930 =	1	
183.301 à 183.310 =	10	
183.331 à 183.340 =	10	
183.401 à 183.410 =	10	
183.521 à 183.530 =	10	
183.582 =	1	
183.585 à 183.587 =	3	
183.951 à 183.960 =	10	
184.390 =	1	
184.601 à 184.607 =	7	
183.831 à 184.840 =	10	
184.941 =	1	
185.381 et 185.382 =	2	
185.384 à 185.400 =	17	
185.541 à 185.550 =	10	
185.651 à 185.655 =	5	
185.659 et 185.660 =	2	
186.051 et 186.052 =	2	
186.058 à 186.060 =	3	
186.131 à 186.140 =	10	
186.711 à 186.715 =	5	
186.718 =	1	
187.331 à 187.339 =	9	
187.501 =	1	
187.503 =	1	
187.505 à 187.510 =	6	
187.621 à 187.628 =	8	
187.630 =	1	
187.749 et 187.750 =	2	
187.821 à 187.830 =	10	
187.881 =	1	
187.884 =	1	
187.887 à 187.890 =	4	
187.965 à 187.970 =	6	
187.981 à 187.990 =	10	
188.181 à 188.183 =	3	
188.185 et 188.186 =	2	
188.189 =	1	
188.391 à 188.394 =	4	
188.396 à 188.400 =	5	
188.591 à 188.598 =	8	
188.601 à 188.610 =	10	
188.641 à 188.650 =	10	
188.781 à 188.790 =	10	
188.801 à 188.810 =	10	
188.882 =	1	
188.888 à 18.890 =	3	
189.031 =	1	
189.033 et 189.034 =	2	
189.254 à 189.256 =	3	
189.391 et 189.392 =	2	
189.396 =	1	
189.398 à 189.400 =	3	
189.511 à 189.519 =	9	
189.621 =	1	
189.623 à 189.630 =	8	
189.635 à 189.637 =	3	
189.640 =	1	
189.671 à 189.680 =	10	
189.761 à 189.765 =	5	
189.767 à 189.770 =	4	
189.821 à 189.826 =	6	
189.828 à 189.830 =	3	
190.066 =	1	
190.121 à 190.130 =	10	
190.181 et 190.182 =	2	
190.188 à 190.190 =	3	
190.201 à 190.203 =	3	
190.205 à 190.208 =	4	
190.212 à 190.215 =	4	
190.217 à 190.220 =	4	
190.341 à 190.349 =	9	
190.591 et 190.595 =	2	
190.600 =	1	
190.631 à 190.640 =	10	
190.821 =	1	
190.824 =	1	
190.826 à 190.828 =	3	
190.830 =	1	
190.874 à 190.880 =	7	
190.947 à 190.950 =	4	
191.003 et 191.004 =	2	
191.522 =	1	
191.524 =	1	
191.530 =	1	
191.991 à 192.000 =	10	
192.041 à 192.047 =	7	
192.049 et 192.050 =	2	
192.168 à 192.170 =	3	
192.271 à 192.273 =	3	
192.276 =	1	
192.278 à 192.280 =	3	
192.321 à 192.330 =	10	
192.391 à 192.393 =	3	
192.397 =	1	
192.400 =	1	
192.544 à 192.546 =	3	
192.548 =	1	
192.601 à 192.603 =	3	
192.607 =	1	
192.672 à 192.680 =	9	
192.793 à 192.800 =	8	
192.861 à 192.867 =	7	
192.869 =	1	
192.871 =	1	
192.876 à 192.879 =	4	
192.891 et 192.892 =	2	
192.896 à 192.898 =	3	
192.900 =	1	
192.921 à 192.930 =	10	
193.151 à 193.153 =	3	
193.155 à 193.160 =	6	
193.241 à 193.249 =	9	
193.271 à 193.278 =	8	

193.521 = 1
193.526 et 193.527 = 2
193.530 = 1
193.671 à 193.678 = 8
193.701 à 193.708 = 8
193.710 = 1
193.821 à 193.830 = 10
193.897 = 1
194.031 à 194.035 = 5
194.131 = 1
194.133 = 1
194.137 à 194.140 = 4
194.231 à 194.240 = 10
194.427 à 194.430 = 4
195.042 à 195.047 = 6
195.050 = 1
195.111 et 195.112 = 2
195.114 à 195.117 = 4
195.119 et 195.20 = 2
195.122 à 195.125 = 4
195.201 à 195.206 = 6
195.208 à 195.220 = 13
195.641 à 195.644 = 4
195.648 = 1
195.671 à 195.673 = 3
195.677 = 1
195.679 et 195.680 = 2
195.781 à 195.783 = 3
195.891 à 195.897 = 7
195.971 à 195.980 = 10
196.031 à 196.036 = 6
196.039 et 196.040 = 2
196.052 à 196.060 = 9
196.091 à 196.100 = 10
196.181 et 196.182 = 2
196.185 à 196.189 = 5
196.291 à 196.300 = 10
196.571 = 1
196.573 à 196.580 = 8
196.741 à 196.750 = 10
197.010 = 1
197.061 à 197.063 = 3
197.065 à 197.068 = 4
197.070 = 1
197.211 à 197.214 = 4
197.216 à 197.220 = 5
197.301 à 197.310 = 10
197.451 à 197.460 = 10
197.711 à 197.720 = 10
197.933 à 197.938 = 6
198.131 à 198.140 = 10
198.331 à 198.350 = 20
198.521 à 198.523 = 3
198.525 à 198.530 = 6
198.631 à 198.640 = 10
198.687 à 198.690 = 4
199.101 et 199.102 = 2
199.104 à 199.108 = 5
199.193 = 1
199.199 et 199.200 = 2
199.231 à 199.240 = 10
199.421 à 199.430 = 10
199.692 = 1
199.801 à 199.810 = 10
199 891 à 199.900 = 10
200.011 à 200.020 = 10
200.241 à 200.250 = 10
200.321 à 200.328 = 8
200.330 = 1
200.481 et 200.482 = 2
200.484 à 200.490 = 7
200.701 à 200.708 = 8
200.751 à 200.760 = 10
200.971 à 300.980 = 10
201.061 à 201.070 = 10
201.091 = 1
201.091 à 201.100 = 7
201.172 à 201.180 = 9
201.541 à 201.543 = 3
201.546 à 201.550 = 5
201.581 à 201.590 = 10
201.632 = 1
201.631 à 201.640 = 7
201.791 à 201.800 = 10
201.855 = 1
201.931 à 201.933 = 3
201.939 et 201.940 = 2
201.991 à 202.000 = 10
202.082 à 202.084 = 3
202.086 à 202.090 = 5
202.186 à 202.190 = 5

Total: 12.263 obligations.

Société lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 683.335.000 F

SIÈGE SOCIAL: 45, RUE CORTAMBERT, PARIS (16e)

R. C.: Seine 53837.

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que l'amortissement prévu pour le 1er février 1948 ayant été réalisé en totalité par voie de rachat en Bourse, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Liste numérique des obligations 5 0/0 1940 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1946.

341 à 350 — 861 à 870 — 1.961 à 970 — 2.131 à 140 — 2.831 à 840 — 3.861 à 870 — 4.363 à 368 — 4.691 à 700 — 4.841 à 845 — 4.847 à 850 — 5.821 à 830 — 6.851 à 860 — 7.101 à 110 — 7.811 — 7.813 à 820 — 7.961 à 970 — 7.971 à 980 — 8.591 — 8.594 et 595 — 9.331 à 340 — 9.971 à 980 — 10.221 — 10.412 — 10.416 et 417 — 10.581 à 590 — 10.771 — 11.711 à 720 — 12.441 à 450 — 12.791 à 800 — 12.811 à 820 — 14.061 à 070 — 14.461 à 470 — 15.131 à 140 — 15.401 à 410 — 15.532 à 540 — 17.641 à 650 — 18.581 à 590 — 18.591 à 600 — 20.021 à 030 — 20.291 à 300 — 20.421 à 430 — 20.721 à 730 — 21.241 à 248 — 21.250 — 21.861 à 870 — 22.241 à 250 — 22.281 à 290 — 22.731 à 740 — 22.971 à 980 — 23.521 à 530 — 24.721 à 730 — 25.251 et 252 — 25.257 à 260 — 25.411 à 415 — 25.418 à 420 — 25.701 à 710 — 26.461 à 470 — 26.682 à 690 — 27.351 à 360 — 27.451 à 460 — 27.591 à 597 — 28.501 à 510 — 28.961 à 970 — 29.731 à 740 — 29.791 à 800 — 30.401 à 410 — 30.511 à 550 — 30.741 à 750 — 30.911 à 918 — 30.920 — 30.961 et 962 — 30.966 à 970 — 31.411 à 420 — 31.971 à 980 — 32.241 à 250 — 32.451 à 460 — 32.581 à 590 — 33.101 à 110 — 34.121 à 130 — 34.491 à 500 — 34.521 à 530 — 34.741 à 750 — 34.911 à 920 — 35.231 à 238 — 35.281 à 290 — 35.841 à 850 — 37.011 à 020 — 38.481 à 490 — 38.931 à 940 — 39.191 et 192 — 39.194 à 200 — 39.361 à 368 — 39.370 — 40.711 et 712 — 40.719 et 720 — 41.281 à 290 — 41.721 à 730 — 41.881 à 888 — 41.951 à 960 — 42.751 à 760 — 42.841 à 850 — 43.971 à 980 — 44.851 à 858 — 44.860 — 44.864 à 870 — 44.941 à 950 — 45.001 et 002 — 45.008 à 010 — 45.251 à 260 — 45.311 à 320 — 45.491 à 493 — 45.499 et 500 — 46.623 à 630 — 47.061 à 070 — 47.131 à 140 — 47.701 — 48.041 à 045 — 48.047 à 050 — 48.861 à 870 — 49.531 à 540.

Tirage 1945.

41 à 50 — 1.611 à 620 — 2.563 à 570 — 3.211 et 212 — 3.220 — 4.374 et 375 — 5.931 à 934 — 6.742 à 750 — 6.921 et 922 — 6.925 à 929 — 6.191 et 192 — 7.196 à 200 — 8.371 à 373 — 8.379 et 380 — 9.511 à 513 — 9.518 — 9.702 — 9.704 à 708 — 9.901 à 908 — 10.641 à 644 — 10.646 et 647 — 10.649 et 650 — 10.661 à 670 — 10.991 à 11.000 — 12.386 à 390 — 12.781 à 790 — 13.213 à 220 — 14.039 et 040 — 14.121 à 123 — 14.298 à 300 — 14.321 — 14.325 — 14.661 à 664 — 14.956 à 959 — 15.381 à 390 — 15.551 à 557 — 15.559 et 560 — 16.201 à 210 — 16.891 à 898 — 17.051 à 055 — 17.057 à 060 — 17.571 à 060 — 17.571 à 579 — 17.585 à 587 — 17.691 à 700 — 18.753 à 760 — 20.211 à 213 — 20.961 à 970 — 20.971 à 980 — 21.361 à 366 — 23.821 — 24.236 et 237 — 25.161 à 165 — 25.168 à 170 — 25.762 à 765 — 25.881 à 890 — 26.851 à 860 — 27.602 à 607 — 28.061 à 065 — 28.891 à 900 — 28.958 à 960 — 31.188 — 31.335 — 31.337 à 340 — 32.286 et 287 — 33.631 à 640 — 33.675 à 680 — 33.860 — 34.318 à 320 — 35.084 à 090 — 35.933 à 939 — 37.081 à 088 — *38.011 à 019 — 38.201 à 210 — 38.741 à 748 — 39.301 et 302 — 39.309 et 310 — 39.681 — 39.687 à 690 — 39.901 et 902 — 40.497 à 500 — 40.611 à 620 — 40.621 à 630 — 41.361 à 363 — 41.369 et 370 — 41.539 et 540 — 41.571 et 572 — 41.577 à 580 — 42.251 à 256 — 42.309 et 310 — 42.663 — 42.668 et 669 — 43.811 à 815 — 44.321 à 324 — 44.330 — 46.251 à 255 — 46.260 — 46.442 à 444 — 46.447 à 450 — 46.661 à 668 — 46.911 à 920 — 47.801 à 810 — 49.393 à 397.

Tirage 1944.

530 — 2.445 et 446 — 2.491 — 3.681 à 686 — 3.741 — 3.747 à 749 — 4.831 — 5.021 à 027 — 5.030 — 5.041 à 044 — 6.501 à 510 — 6.561 et 562 — 6.569 et 570 — 7.333 à 336 — 7.338 et 339 — 7.361 à 365 — 6.655 à 657 — 7.931 à 934 — 8.011 à 014 — 8.608 à 610 — 8.841 — 9.798 à 800 — 10.271 à 275 — 10.921 — 11.168 et 169 — 12.085 — 12.088 à 090 — 12.121 — 13.330 — 15.548 à 550 — 16.543 à 550 — 17.541 à 550 — 19.274 et 275 — 19.532 à 540 — 21.811 et 812 — 21.946 — 22.261 — 22.581 à 586 — 23.991 — 27.986 à 988 — 28.191 à 199 — 28.381 à 390 — 29.085 — 29.089 et 090 — 29.590 — 31.402 à 407 — 31.591 à 597 — 31.599 et 600 — 33.011 à 016 — 34.321 et 322 — 34.324 à 330 — 34.359 — 34.621 à 628 — 34.901 à 903 — 35.003 à 005 — 35.010 — 36.526 — 36.528 à 530 — 37.722 et 723 — 37.725 et 726 — 37.803 à 807 — 38.561 à 563 — 39.072 à 076 — 39.080 — 42.169 et 170 — 42.932 à 936 — 42.949 — 43.391 à 393 — 43.395 à 397 — 44.161 à 170 — 45.123 à 130 — 45.176 à 178 — 45.645 à 650 — 47.171 à 173 — 47.179 et 180 — 49.811 à 820.

Tirage 1943.

1.352 et 353 — 4.868 à 870 — 9.874 — 13.113 et 114 — 15.311 et 342 — 15.345 à 349 — 16.754 à 759 — 19.297 — 22.161 — 22.168 et 169 — 25.296 à 299 — 26.177 — 28.512 — 28.625 à 630 — 29.383 — 29.404 à 409 — 29.961 à 970 — 32.271 à 273 — 32.301 à 309 — 34.381 à 390 — 36.498 — 37.908 — 38.492 à 494 — 42.711 — 42.713 à 716 — 43.520 — 43.751 — 46.818 à 820 — 49.461 à 465.

Tirage 1942.

291 et 292 — 2.180 — 10.697 à 699 — 11.041 à 043 — 15.432 — 23.772 et 773 — 25.320 — 26.398 — 29.173 à 180 — 33.213 à 220.

(*) 38.012 (opposition 5.067).

Tirage 1941.

13.831 — 16.841 à 843 — 32.982 — 34.536 — 42.651 à 659 — 44.498 et 499 — 47.141 à 150 — 49.652 et 653.

Tirage 1940.

27.897 — 37.129 et 130 — 45.136 à 138

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943 DE LA

société L'Energie électrique de la Basse-Isère.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la société L'Energie électrique de la Basse-Isère, société anonyme au capital de 35.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 25, rue d'Aumale, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 20 mars 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Imprimerie et Librairie Berger-Levrault

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.300.000 F

18, RUE DES GLACIS, A NANCY

R. C.: Nancy 1273.

Obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1947).

TIRAGE DU 20 FÉVRIER 1948

(Première annuité d'amortissement.)

Liste des 16 obligations sorties formant, avec 10 obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité au 1er avril 1948, soit 26 obligations.

880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895

Ces obligations seront remboursées à raison de 5.000 F à partir du 1er avril 1948 aux caisses:

De la société;
De la Société nancéienne de crédit industrielle et de dépôts, à Nancy et ses agences,

coupon n° 2 du 1er avril 1949 attaché.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 1er juin 1947.*)

Société des Textiles Végétaux

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

A PAS-DES-LANCIERS (BOUCHES-DU-RHÔNE)

R. C.: Aix-en-Provence 9720 B.

Liste numérique des 160 obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties au quatrième tirage d'amortissement effectué le 25 février 1948.

321 à 330 — 591 à 600 — 611 à 620 — 971 à 980 — 1.191 à 1.200 — 1.721 à 1.730 — 1.781 à 1.790 — 2.241 à 2.250 — 2.841 à 2.850 — 5.031 à 5.040 — 5.471 à 5.480 — 5.511 à 5.520 — 5.571 à 5.580 — 5.731 à 5.740 — 5.751 à 5.760 — 5.891 à 5.900.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er avril 1948.

Liste de rappel des obligations 4 1/4 0/0 1941 sorties aux tirages antérieurs et non remboursées au 16 février 1948.

581 à 590 — 991 à 1.000 — 1.042 à 1.044 — 1.131 à 1.140 — 1.142 — 1.412 à 1.417 — 1.420 — 3.178 à 3.180 — 3.421 — 3.802 à 3.807 — 3.869 et 3.870 — 3.911 à 3.920 — 4.321 à 4.330 — 4.401 à 4.409 — 5.973 à 5.975.

AVIS DIVERS

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
Registre du commerce : Seine 214298 B.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la société Energie électrique du Maroc, société anonyme française au capital de 100 millions de francs, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 15 avril 1948, à seize heures, au siège social, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Modifications à apporter à l'article 2 des statuts relatifs à l'objet de la société.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires d'une action ou plus de la catégorie « A » ou de la catégorie « B ».

Ont droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée :

a) Les titulaires de certificats nominatifs inscrits sur le registre de la société au plus tard le 9 avril 1948 ;

b) Les propriétaires d'actions au porteur qui auront déposé leurs titres à cet effet le 9 avril 1948 au plus tard, aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Tout actionnaire remplissant les conditions ci-dessus peut se faire représenter par un mandataire membre de l'assemblée.

Les cartes d'admission et les formules de pouvoir seront tenues à la disposition des actionnaires à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Le texte imprimé des résolutions proposées à l'assemblée générale est tenu à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, depuis le 10 février 1948.

Le conseil d'administration.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Service des titres.

Le lundi 12 avril 1948, à quatorze heures, il sera procédé publiquement dans la salle des titres de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, au tirage au sort des titres désignés ci-après :

4.480 Est 2 1/2 0/0.
25.700 Lyon 5 0/0.
4.700 Nord 4 0/0.
4.169 Dauphiné 3 0/0.
4.699 Méditerranée 3 0/0 1852.
2.130 Méditerranée 3 0/0 1855.
206 Médoc 3 0/0 1868.
131 Médoc 3 0/0 1870.
124 Médoc 3 0/0 1871.
211 Médoc 3 0/0 1876.
874 Picardie 3 0/0.
60 Pyrénées-Orientales 3 0/0.
1.050 Départementales du Midi 6 0/0.
600 Midi 4 0/0 de 1.000 F (tranche suisse).

Demandes de changement de nom

M. Friedmann (Zoltan), commerçant, né le 20 novembre 1905 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris, 11, rue Gassendi, demande en son nom et au nom de son fils mineur, André-Gaston, né à Paris (6e) le 26 février 1928, l'autorisation de substituer à son nom celui de Fage.

M. Lévy (Jacques-Léon-Paul), né le 23 février 1921 à Paris, demeurant 14, boulevard Soult, à Paris, dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de changer son nom patronymique en celui de Devinot.

M. Edouard Weill, né le 12 janvier 1919 à Paris (9e), ingénieur des manufactures de l'Etat, demeurant à Paris, 11, boulevard Delessert (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux aux fins de substituer à son nom patronymique celui de Meillan, sous lequel il a été connu dans la Résistance.

M. Marcel Klimowitzki, dit Climeau, né à Paris (9e) le 7 septembre 1908, et demeurant à Paris (20e), 23, rue de la Py, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Michel-Léon Klimowitzki, né à Paris (15e) le 8 mai 1942, se pourvoit auprès du garde des sceaux à l'effet d'être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Climeau.

M. Amédée Mannheim (Gérard), né le 13 février 1913 à Paris, domicilié à Paris, 21, boulevard Beauséjour, dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique Amédée Mannheim, celui de Amédée Manesme.

M. Edgard-Théodore-Emile Vialfont, dit de Vialfont, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 4 janvier 1912, demeurant à Paris (17e), 67, rue de Tocqueville, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa femme et de son fils mineur Edgard-Georges-Guy, né à Paris le 3 septembre 1946, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de Vialfont, celui de : de Vialfont.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Situation au 31 octobre 1947.

ACTIF

Agence comptable centrale du Trésor	1.324.687.538 »
Disponibilités à vue	376.670.362 79
Bons du Trésor	18.524.657 »
Billets et monnaies	570.810.715 »
Avances au Trésor public	22.190.173.959 05
Avances aux trésoreries coloniales	171.246.291 86
Avances à des établissements publics	37.442.070 73
Avances aux territoires d'outre-mer (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	198.681.904 30
Avances aux banques	354.309.377 »
Avances à trente jours sur bons du Trésor	12.240.000 »
Avances sur fonds propres aux entreprises privées (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	110.500.130 »
Prises de participations sur fonds propres (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	6.249.200 »
Offices des changes des territoires d'outre-mer « Comptes Dotation »	1.394.500.000 »
Débiteurs divers	721.524.604 80
Comptes d'ordre « Débiteurs »	2.233.238.275 73
	29.717.802.089 25

PASSIF

Dotation	1.000.000.000 »
Fonds de réserve	11.807.133 44
Billets émis en Afrique équatoriale française et au Cameroun (1)	4.135.739.464 »
Billets émis à la Réunion (1)	742.207.811 »
Billets émis à Saint-Pierre et Miquelon (1)	97.388.801 »
Billets émis à la Martinique	652.465.375 »
Billets émis à la Guadeloupe	740.343.570 »
Billets émis à la Guyane	145.335.855 »
Monnaies divisionnaires de la Guadeloupe	1.470.566 »
Dépôts de trésoreries coloniales	85.784.798 77
Dépôts publics divers	226.117.386 06
Dépôts de banques en compte courant	16.656.787.050 »
Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	3.151.381.038 90
Créditeurs divers	176.281.816 87
Comptes d'ordre « Créditeurs »	1.894.691.402 31
	29.717.802.089 25

(1) Montant des billets émis exprimé en francs C. F. A. :

En Afrique équatoriale française et au Cameroun	2.432.787.920 »
A la Réunion	436.592.830 »
A Saint-Pierre et Miquelon	57.287.530 »

Certifié conforme aux écritures :
Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.
Les censeurs,
J. PRIEM, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

Situation au 30 novembre 1947.

ACTIF

Agence comptable centrale du Trésor	1.480.339.328	»
Disponibilités à vue	540.057.315	53
Bons du Trésor	167.153.233	»
Portefeuille :		
Effets réescomptés souscrits en représentation de crédits à moyen terme	25.500.000	»
Effets escomptés souscrits en représentation de crédits à moyen terme	17.000.000	»
Billets et monnaies	569.710.417	»
Avances au Trésor public	21.955.265.993	90
Avances aux trésoreries coloniales	171.216.294	86
Avances à des établissements publics	37.442.070	73
Avances aux territoires d'outre-mer (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	252.735.651	30
Avances aux banques	876.335.465	»
Avances à trente jours sur bons du Trésor	15.610.000	»
Avances sur fonds propres aux entreprises privées (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	119.500.260	»
Prises de participations sur fonds propres (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	6.249.200	»
Office des changes des territoires d'outre-mer « Comptes Dotation »	1.391.500.000	»
Débiteurs divers	795.950.761	80
Comptes d'ordre « Débiteurs »	1.368.313.427	92
	29.789.879.419	04

PASSIF

Dotation	4.000.000.000	»
Fonds de réserve	11.807.133	44
Billets émis en Afrique équatoriale française et au Cameroun (1)	4.321.536.561	»
Billets émis à la Réunion (1)	798.528.811	»
Billets émis à Saint-Pierre et Miquelon (1)	97.388.801	»
Billets émis à la Martinique	652.465.375	»
Billets émis à la Guadeloupe	740.313.570	»
Billets émis à la Guyane	115.335.855	»
Monnaies divisionnaires de la Guadeloupe	1.470.566	»
Dépôts de trésoreries coloniales	85.784.798	77
Dépôts publics divers	226.117.386	96
Dépôts de banques en compte courant	16.421.313.661	»
Fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	3.106.998.074	90
Créditeurs divers	287.572.783	87
Comptes d'ordre « Créditeurs »	1.893.186.041	10
	29.789.879.419	04

(1) Montant des billets émis exprimé en francs C. F. A. :

En Afrique équatoriale française et au Cameroun	2.542.080.330 »
A la Réunion	469.722.830 »
A Saint-Pierre et Miquelon	57.287.530 »

Certifié conforme aux écritures :

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
J. PRIEM, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

Construction du Bureau de Poste de Paris-100
109, boulevard Murat, et 118, rue Michel-Ange.

Avis d'ouverture d'un concours technique entre les entrepreneurs figurant sur la liste des établissements admis à prendre part aux adjudications et concours ouverts par l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Le 13 avril 1948, à neuf heures, il sera procédé à la direction régionale des services postaux de Paris, 19, rue d'Alleray (entrée rue Bourseul), Paris (15e), 4e étage, salle des commissions, pièce 421, entre les entrepreneurs figurant sur la liste des établissements admis à prendre part aux adjudications et concours ouverts par l'administration des postes, télégraphes et téléphones dans la région de Paris, à l'ouverture en séance publique, des soumissions sur offre de prix de l'entreprise ci-après désignée concernant la construction du bureau de poste de Paris-100 (109, boulevard Murat, et 118, rue Michel-Ange) :

Lot n° 10. — Electricité d'un montant approximatif de 1.500.000 F.

Les soumissions devront parvenir ou être déposées à la direction régionale des services postaux de Paris (service des bâtiments), 19, rue d'Alleray, Paris (15e), le 10 avril 1948 au plus tard. L'enveloppe intérieure contenant la soumission devra porter la mention « Paris-100, lot n° 10: Electricité ».

Le projet de marché qui constituera la soumission, le devis descriptif, la note technique, le cahier des charges spéciales et les plans, seront remis gratuitement aux candidats qui en feront la demande à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 100 F (référence administrative : *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, p. 412). Ce document peut également être consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Tous renseignements complémentaires pourront en outre être demandés à la direction régionale des services postaux de Paris, service des bâtiments, pièce 424, les jours ouvrables, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures trente à dix-huit heures, excepté le samedi après-midi.

Paris, le 27 février 1948.

Le directeur régional,
A. ROBINET.

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

en vue de la conclusion de marchés sur appel d'offres.

L'administration des postes, télégraphes et téléphones lance un appel d'offres pour la fourniture de matériel d'installation de centraux téléphoniques : répartiteurs, ensembles d'extension, têtes de câbles, têtes de répartiteurs.

Les offres doivent parvenir à la direction générale des télécommunications, 7e bureau, au secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, 20, avenue de Ségur, à Paris (7e), avant le 2 avril 1948, dernier délai.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'adresse ci-dessus ou au service des recherches et du contrôle techniques, 24, rue Bertrand, Paris (7e).

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Robert Garnier, avoué à Montargis, 19, rue Raymond-Tellier.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Montargis, par jugement en date du 11 décembre 1947 enregistré, rendu sur la requête de M. Clodomir Bruzzese, monteur en chauffage central, demeurant à Montargis, 50, rue Jean-Jaurès, veuf de Marie-Thérèse Cavare, en son vivant sans profession, demeurant avec lui, a donné acte à M. Bruzzese de sa demande d'envoi en possession de la succession de Marie-Thérèse Cavare, sa femme, décédée en son domicile le 9 juin 1947, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Signé : ROBERT GARNIER.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE MÉCANODEX. But : développer les liens d'amitié et d'entr'aide entre les membres du personnel de la société Mécanodex. Siège social : 42, rue du Chemin-Vert, Paris.

11 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. COMPTOIR DE VENTE DES FERS A BŒUFS (C. V. F. B.). But : développement et organisation de la vente des fers à bœufs en France, aux colonies et à l'étranger. Siège social : 6, avenue de Messine, Paris.

11 février 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aube. ASSOCIATION SPORTIVE DE CHAPPES. But : pratique des sports, en particulier le football, l'athlétisme, la natation et le basket-ball. Siège social : mairie de Chappes.

11 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. CENTRE DE VALENCIENNES DE L'UNION NATIONALE DES INTELLECTUELS. But: fédérer, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, toutes organisations intellectuelles. Siège social: 2, rue Ferrand, Valenciennes.

12 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. AVENIR DE TIVERNON. But: organiser, propager et vulgariser l'étude théorique et pratique du tir. Siège social: école de Tivernon.

12 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. VÉLO-CLUB COMBRESIEN. But: pratique des activités physiques et sportives. Siège social: café Bouysson, à Combres.

12 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. PETITE AMICALE FOSSÉENNE. But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de l'école. Siège social: école de Fossé, par Buzancy.

12 février 1948. Déclaration à la préfecture de Mézières. UNION ET GAIETÉ. But: propagation du théâtre amateur. Siège social: mairie de Regniowez.

12 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE RABODANGES. But: organiser le fonctionnement matériel de l'école Notre-Dame de Rabodanges. Siège social: rue de la Poste, Rabodanges.

12 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA COMMUNE DE GINOUILLAC. But: amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Ginouillac.

13 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. ACADÉMIE DE PEINTURE. But: favoriser l'éclosion et le développement de jeunes talents d'artistes qui très souvent s'ignorent et ne peuvent s'épanouir pleinement faute de guides avertis. Siège social: local du musée, rue Commandant-Bonelli, Bastia.

16 février 1948. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. L'ASSOCIATION AMICALE DES COLONIAUX ET ANCIENS COLONIAUX DE LOIR-ET-CHER transfère son siège social du 20, rue de l'Argonne au 11, rue Félix-Duban, Blois.

17 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. La FÉDÉRATION NATIONALE DES COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE FRANCE ET DES COLONIES modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 19, rue du Renard, Paris, au 21, rue de Provence, Paris.

18 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. LES AMIS DE L'ÉCOLE LIBRE DE LONGWY. But: soutenir matériellement et moralement l'école libre de Longwy-Bas, ainsi que les œuvres postscolaires s'y rattachant. Siège social: 20, rue Fournirue, à Longwy-Bas.

18 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Club sportif ESPÉRANCE FERFAY. But: éducation physique. Siège social: 6, rue Billancourt, Ferfay.

19 février 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. LA SAINT-LÉONARD. But: éducation physique, sports. Siège social: au patronage, Saint-Martin-sur-Oust.

21 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN ART DENTAIRE modifie ses statuts, son bureau et transfère son siège social du 15, avenue de l'Observatoire au 14, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

23 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: création, soutien, développement et gestion dans la commune de Locquénolé d'établissements scolaires, postscolaires et périscolaires d'éducation populaire. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes, Locquénolé.

24 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. LES JOYEUX BATELEURS, compagnie d'art dramatique. But: aide aux sinistrés anciens combattants et œuvres sociales de toutes natures. Siège social: 21, avenue de la République, Vincennes.

24 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES RADIO-ÉLECTRICIENS DU COLLÈGE TECHNIQUE DE BÔNE. But: grouper dans un but de solidarité et d'entr'aide sur les plans matériel, moral, professionnel et culturel tous les élèves sortant des différentes promotions des cours de radio-électriciens du collège technique de Bône. Siège social: 6, rue Sainte-Monique, Bône.

24 février 1948. Déclaration à la préfecture des Landes. LES MARTINETS. But: éducation physique, sports, gymnastique. Siège social: villa Stella, Saint-Martin-d'Oney.

25 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE MARCELIN-BERTHELOT. But: pratique des sports par les élèves du lycée. Siège social: lycée Marcelin-Berthelot, 4, boulevard Maurice-Berteaux, Saint-Maur-des-Fossés.

25 février 1948. Déclaration à la préfecture du Cantal. ASSOCIATION SPORTIVE APCHONNAISE, société d'éducation physique et sportive. But: encourager la pratique de tous les sports. Siège social: mairie d'Apchon.

25 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. L'HERMINE DE GUÉBRIANT. But: éducation physique, sports, théâtre, loisirs organisés. Siège social: école libre de garçons, Pludeno.

26 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA SAULSOTTE. But: répandre la lecture des livres et revues présentant une réelle valeur littéraire, artistique ou scientifique. Siège social: mairie de la Saulsotte.

27 février 1948. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. AMICALE DES ÉLÈVES ET ANCIENNES ÉLÈVES DES COURS POSTSCOLAIRES. But: organiser des causeries, conférences, séances récréatives et littéraires, séances cinématographiques, voyages d'études et excursions. Siège social: école publique de filles, rue des Ecoles, Vouvray.

27 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. ASSOCIATION SPORTIVE DE BRIEULLES-SUR-BAR. But: pratique du sport, et en particulier du football. Siège social: mairie de Brieulles-sur-Bar.

27 février 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION DES USAGERS DE LA GARE DE GRAND-CROIX. But: représentation des usagers de la gare vis-à-vis de la S. N. C. F. Siège social: 41, avenue Berthelot, l'Horme.

27 février 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION DE DÉPISTAGE DES MALADIES. But: organiser un service de dépistage des maladies en faveur de ses adhérents. Siège social: 41, avenue Berthelot, l'Horme.

27 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. FOYER RURAL DE SAINT-CLAUD. But: éducation populaire, organisation des loisirs. Siège social: salle des fêtes de Saint-Claud.

28 février 1948. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. ASSOCIATION DORNOISE D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école du Bon-Pasteur; recruter les directeurs et maîtres; assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement et à leur retraite; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus, etc. Siège social: Au Bon-Pasteur, Dornes.

28 février 1948. Déclaration à la préfecture d'Angoulême. UNION COOPÉRATIVE DE L'ARTISANAT ET DE LA PETITE INDUSTRIE. But: défense des intérêts interprofessionnels. Siège social: chambre des métiers, à Angoulême.

1er mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. MUTUELLE SABOLIENNE DES P. T. T. But: solidarité entre les membres du groupement pouvant s'étendre à des œuvres ou personnes étrangères à la société. Siège social: hôtel des P. T. T., Sablé-sur-Sarthe.

1er mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. AMICALE DES ANCIENS DU 71e GROUPE DE RECONNAISSANCE DIVISIONNAIRE D'INFANTERIE. But: maintenir les liens d'amitié et de mutuelle confiance créés au corps; conserver fidèlement le souvenir des camarades morts pour la France. Siège social: 13, rue Castillon, Bordeaux.

1er mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. AMICALE LAÏQUE DE SAINT-AUBIN-D'EYMET. But: activités sociales, éducatives et sportives de ses membres. Siège social: école de Saint-Aubin-d'Eymet.

1er mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Groupe catholique des étudiantes de l'université de Bordeaux prend désormais le nom d'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX. Siège social: 8, rue du Père-Louis-de-Jabrun, Bordeaux.

2 mars 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aube. AMICALE AUBOISE DES ANCIENS DU 31e DRAGONS. But: maintenir entre tous ceux qui ont combattu ensemble les liens d'affection et le culte du souvenir commun; garder pieusement le culte des morts du régiment; venir en aide à ceux des membres qui se trouveraient dans une situation difficile; la discussion de questions politiques et religieuses est interdite. Siège social: 46, rue Georges-Clemenceau, Troyes.

2 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. FÉDÉRATION NATIONALE DES MALADES, comité départemental de la Seine-Inférieure. But: grouper, défendre et représenter les malades de longue durée et anciens malades. Siège social: 12, rue aux Juifs, Rouen.

2 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. AMICALE DES MÉSANGES. But: créer et maintenir les liens de bonne camaraderie entre les pensionnaires. Siège social: Les Mésanges, Saint-Chaffrey.

2 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Association LA FRATERNELLE DES ANCIENS D'ORMESSON-SUR-MARNE. But: venir en aide aux personnes âgées de situation modeste. Siège social: foyer des vieux, à Ormesson-sur-Marne.

2 mars 1948. Déclaration à la préfecture d'Oran. LES AMIS DE LA PETITE-CHAPELLE. But: œuvre de formation religieuse et sociale. Siège social: 8, rue Adjudant-Gabaig, à Oran.

3 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES DES CHEFS DE FAMILLE DU DIOCÈSE DE NANTES. But: grouper et fédérer les chefs de famille du département; défense de la famille et de tous les intérêts généraux de la famille. Siège social: 1, rue Lorette-de-La-Refoulais, Nantes.

3 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. LA BASSANAISE. But: préparation militaire. Siège social: patronage des garçons, Bassan.

3 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Melun. AMICALE DES COMMERÇANTS DU MARCHÉ DE MELUN. But: défense des intérêts professionnels. Siège social: 1 *bis*, rue Vaugrain, Melun.

4 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Club du bouchon LES JOYEUX BOUCHONNARDS. But: solidarité entre ses membres. Siège social: Au Pineau des Charentes, 98, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne-sur-Seine.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.